ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE

ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE

ANNÉES 1950-1951

A PARIS
LIBRAIRIE MARCEL DIDIER
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE
4-6, RUE DE LA SORBONNE

456

1951

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE[1]

MM. les Membres de la Société sont priés de vouloir bien faire connaître leurs changements d'adresse ainsi que leurs nominations ou promotions dans l'ordre de la Légion d'honneur à M. le Trésorier de la Société, rue des Francs-Bourgeois, n° 60, aux Archives nationales.

Les noms précédés d'un astérisque sont ceux des sociétaires qui ont racheté leur cotisation annuelle.

ADAM-EVEN (Paul), [3219], avoué, rue de Condé, n° 29 (VI^e^).

ALBON (marquis Antoine D'), [2562], château d'Avauges, par Saint-Romain-de-Popey (Rhône).

ALLEMÈS (Jean), [2933], notaire, à Dunkerque (Nord), rue David-d'Angers, n° 27.

ANTOINE (Michel), [3243], archiviste aux Archives nationales, rue Madame, n° 48 (V^e^).

AQUARONE (Jean-Baptiste), [3048], chargé de cours à la Faculté des lettres de Montpellier, à Montpellier (Hérault), boulevard Berthelot, n° 4 *bis*.

ARMSTRONG (John), [2980], professeur à Hartford College, à Oxford (Angleterre).

*ARTONNE (André), [2895], O. ✲, archiviste-paléographe, avenue de Malakoff, n° 134 (XVI^e^).

ARVISENET (marquis Guy D'), [3202], administrateur de la Bibliothèque du Palais du Luxembourg, square Henri-Paté, n° 8 (XVI^e^).

1. La SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE a été fondée le 21 décembre 1833 et reconnue d'utilité publique par décret du 31 juillet 1851.

Le Siège social de la Société est à Paris, rue des Francs-Bourgeois, n° 60 ; le compte de chèques postaux de la Société est : PARIS **739-73**. Ses publications sont en dépôt à la librairie **Marcel Didier**, 4-6, rue de la Sorbonne, Paris (V^e^).

La présente liste a été arrêtée au 1^er^ mai 1952.

Aubry (Paul), [3256], ✲, secrétaire général de la Fédération des Mutualistes français, 4, boulevard Albert-Ier, à Nancy.

Avezou (Robert), [2727], ✲, ancien membre de l'École des hautes études hispaniques, archiviste en chef de l'Isère, à Grenoble, cours Jean-Jaurès, n° 88.

Avout (baron Jacques d'), [3092], ✲, rue des Carmes, n° 8 (ve).

Bailhache (Georges), [2719], archiviste-adjoint de la Seine, à Gennevilliers (Seine), place de la Mairie, n° 1.

Balsan (Robert), [2771], ✲, au château du Parc, à Châteauroux (Indre).

Barante (baronne de), [3042], à Neuilly-sur-Seine, rue Labordère, n° 31.

*Barbey-Ador (Frédéric), [2401], ✲, archiviste-paléographe, ancien ministre de la Confédération suisse en Belgique, rue de l'Université, n° 106 (viie).

Barbier (Roger), [3185], à Gien (Loiret), rue Sainte-Félicule.

Bataillon (François), [3263], à Versailles (Seine-et-Oise), rue des Bourdonnais, n° 28.

*Bautier (Robert-Henri), [3117], archiviste aux Archives nationales, ancien membre de l'École française de Rome, rue de Turenne, n° 35 (iiie).

Beaumaine (F.), [3168], avocat à la Cour d'Appel, rue des Vignes, n° 34 (xvie).

Beaure d'Augères (L.), [2613], les Bastilles, par la Jonchère-Saint-Maurice (Haute-Vienne).

Beauvillé (colonel de), [3089], C. ✲, rue de Condé, n° 12 (vie).

Béguin (Jacques), [3179], rue Croix-de-Seguey, n° 113, à Bordeaux (Gironde).

Bellet (Félix), [3132], directeur de la Banque Ottomane, rue Picot, n° 8 (xvie).

Benoît-Guyod (Georges), [2967], O. ✲, chef d'escadron de la garde mobile en retraite, rue de Grenelle, n° 18 (vie).

Berger (docteur Jean) [2789], ✲, chirurgien des hôpitaux, avenue d'Iéna, n° 15 (xvie).

Berquier (Raymond), [3111], ingénieur, rue Crevaux, n° 3 (xvie).

Berthet (M. l'abbé), [3150], curé de Gevingey (Jura).

*Bertier de Sauvigny (comte Albert de), [3024], ✲, membre du Comité de la « Sabretache », rue Jean-Mermoz, n° 15 (viiie).

*Bézagu (Louis), [2624], ✲, à Bordeaux (Gironde), cours d'Aquitaine, n° 61.

Billy (comte Robert de), [3095], C. ✲, rue de l'Élysée, n° 12 (viiie).

Billy (Robert de), [3116], C. ✲, ambassadeur de France, rue de Boulainvilliers, n° 56 (xvie).

Biraghi de Birague (comte), [3262], boîte postale 365, à Tananarive (Madagascar).

Blacas (comte Louis de), [3050], à Rigny-Ussé (Indre-et-Loire).

Bocksruth (dom Michel), [2953], à l'abbaye d'Einsiedeln (Suisse).

*Boislisle (Jean de), [2463], membre de la Société des Bibliophiles français, archiviste du Musée Condé, à Chantilly (Oise).

Boitel (Jacques), [3063], directeur général de la Chambre de Commerce Suisse en France, quai de l'Horloge, n° 31 (1er).

Bonnassieux (général), [2961], C. ✲, Les Tilleuls, à Mortagne-au-Perche (Orne).

*Bonneval (Mme la vicomtesse de), [2672], au château de Vimer, par Vimoutiers (Orne).

Bossuat (André), [3028], ✲, professeur à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand, à Paris, rue Pierre-Nicole, n° 7 (ve).

Bossuat (Robert), [2991], ✲, professeur à l'École nationale des chartes, rue d'Amsterdam, n° 85 (viiie).

Bouët (Paul), [3164], O. ✲, ancien préfet, conseiller d'État, rue Pergolèse, n° 12 *bis* (xvie).

Boullay (Jean), [3259], rue Rousselet, n° 17 (viie).

Bourgin (Georges), [2839], C. ✲, ancien membre de l'École française de Rome, directeur honoraire des Archives de France, membre du Comité des travaux historiques, boulevard Saint-Michel, n° 72 (ve).

*Bousquet (Henri), [2583], à Rodez (Aveyron), boulevard du Guisard, n° 6.

Bouteiller (Paul), [3098], archiviste aux Archives nationales, rue Eugène-Manuel, n° 6 *bis* (xvie).

Bouteiller (Paul), [3210], directeur adjoint de la Banque Ottomane, villa Guibert, n° 2 (xvie).

Braibant (Charles), [3231], C. ✲, directeur des Archives de France, rue des Francs-Bourgeois, n° 60 (iiie).

Broglie (duc de), [2814], O. ✲, membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences, rue de Chateaubriand, n° 29 (viiie).

Broglie (Mme la princesse Amédée de), [3037], avenue Foch, n° 41, à Paris (xvie).

Broglie (prince Édouard de), [2935], à Versailles, avenue de Saint-Cloud, n° 52 *bis*.

Brooks (J.-W.), [2894], professeur à University college, à Hull (Angleterre).

Brun (Robert), [3170], rue de Bonnel, n° 7, à Lyon (Rhône).

Brun de la Valette (Robert), [3170], « Champvert », chemin Barthélemy-Buyer, n° 230, à Lyon (ve).

*Brunel (Clovis), [2911], O. ✲, directeur de l'École nationale des chartes, membre de l'Institut, président de la section de philologie et d'histoire du Comité des travaux historiques, rue Cassette, n° 11 (vie).

Bucaille (Victor), [3261], rue Cassette, n° 20 (vie).

Burnand (Robert), [3242], O. ✲, rue Gay-Lussac, n° 3 (ve).

Caillet (Pierre), [3087], ✲, conservateur aux Archives nationales, rue Claude-Bernard, n° 64 (ve).

Caix de Saint-Aymour (Mme la comtesse de), [3103], avenue de Tourville, n° 15 (viie).

Calmette (Joseph), [2985], O. ✲, doyen honoraire de la Faculté des

lettres de l'Université de Toulouse, membre de l'Institut, à Toulouse (Haute-Garonne), rue Bayard, n° 60.

*Carolus-Barré (Louis), [3010], ancien membre de l'École française de Rome, bibliothécaire à l'Institut, rue Saint-Guillaume, n° 14 (VII^e).

Cartelle (Armand), [3053], rue Joseph-de-Maistre, n° 39 (XVIII^e).

*Castéja (comte Stanislas de), [2494], rue Anatole-de-la-Forge, n° 6 (XVII^e).

Cattand (Georges), [2733], O. ✲, docteur en droit, consul général à la Direction Asie-Océanie au ministère des Affaires étrangères, boulevard Lannes, n° 15 (VI^e).

Cazelles (Raymond), [3217], conservateur de la Bibliothèque de la Cour de cassation, quai de l'Horloge, n° 5 (I^er).

*Celier (comte Léonce), [2582], O. ✲, ancien membre de l'École française de Rome, inspecteur général des archives, au Chesnay (Seine-et-Oise), rue Saint-Joseph, n° 44.

Cellier (André), [3112], à Bessan (Hérault).

Chabannes (marquis de), [3201], La Pigneraie, à Hossegor (Landes).

Champion (M^me Édouard), [2999], avenue Gabriel, n° 48 (VIII^e).

Chandon de Briailles (comte), [2997], rue Murillo, n° 24 (VIII^e).

Charles-Roux (François), [3113], G. O. ✲, ambassadeur de France, membre de l'Institut, rue des Saints-Pères, n° 7 *bis* (VI^e).

Charliat (Pierre), [2879], membre de l'Académie de Marine et du Comité des travaux historiques, à Versailles (Seine-et-Oise), boulevard de la Reine, n° 24.

*Charpin-Feugerolles (comte de), [2265], ✲, au château de Feugerolles, par le Chambon (Loire).

Chaulin (baron J.), [2976], rue Decamps, n° 2 (XVI^e), et à la Tour-de-Fer, par Saint-Geoirs-en-Faucigny (Haute-Savoie).

Chaumié (M^lle Jacqueline), [3017], ancien membre de l'École des hautes études hispaniques, conservateur adjoint aux Archives nationales, rue Rousselet, n° 17 (VII^e).

Clémencet (M^me, née Suzanne Vitte), [3016], ancien membre de l'École française de Rome, conservateur-adjoint aux Archives nationales, rue Claude-Bernard, n° 64 (V^e).

Cochin (capitaine de vaisseau Denys), [2940], O. ✲, à Brest (Finistère), boulevard Gambetta, n° 40.

Cohen (Gustave), [2998], O. ✲, professeur honoraire à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, avenue de Suffren, n° 112 *ter*.

Conan (Jules), [3165], instituteur public, élève diplômé de l'École pratique des Hautes Études, à Nanterre (Seine), boulevard Thiers, n° 26.

Contades (comte Gaston de), [2605], place du Palais-Bourbon, n° 9 (VII^e).

Cordoliani (Alfred), [3127], archiviste-paléographe, ancien membre de l'École française de Rome, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, rue de la Croix-Nivert, n° 204 *bis* (XV^e).

Costa de Beauregard (M^me la comtesse Carl), [2711], rue Barbet-de-Jouy, n° 9 (VII^e).

*Courcel (Valentin de), [2618], archiviste-paléographe, avenue Frédéric-Le-Play, n° 4 (VII^e).

Courteault (Mme Henri), [2993], à Saint-Jean-de-Luz (Basses-Pyrénées), villa Mirentchu.

*Courtois (Mlle Louise), [2812], professeur à l'École expérimentale de l'Université de Columbia, à New-York City (États-Unis), West 124th street, no 534.

Coville (Mme Alfred), [3084], avenue Rapp, no 25 (VIIe).

Creignou (Dr J.), [3040], à Biarritz (Basses-Pyrénées), chemin d'Aguilera.

*Croÿ (vicomte Joseph de), [2614], archiviste-paléographe, au château de Monteaux (Loir-et-Cher).

Croÿ (Mme la vicomtesse Joseph de), [2730], archiviste-paléographe, boulevard Haussmann, ne 172 (VIIIe), et au château de Monteaux (Loir-et-Cher).

Croÿ-Solre (prince Étienne de), [2452], au château du Rœulx (Belgique, province de Hainaut).

Dampierre (Mme la comtesse Aymar de), [3162], rue de Longchamp, no 75 (XVIe).

*Daumet (François), [2607], boulevard Raspail, no 87 (VIe).

Dauvergne (Robert), [3166], professeur agrégé au Lycée Henri-IV, rue Lagrange, no 19 (Ve).

Dauzère (Mme), [3197], directrice des « Fiches médicales », rue de la Pompe, no 21 (XVIe).

Daveau (Louis), [2836], ingénieur des arts et manufactures, rue Mansart, no 8 (IXe).

Debidour (Élie), [3114], O. ✲, inspecteur général des services de protection historique et esthétique de la ville de Paris, directeur d'études à l'École pratique des Hautes-Études, rue Pierre-Nicole, no 25 (Ve).

Decazes (duc Élie), [3083], au château de la Grave, par Saint-Denis-de-Pile (Gironde).

Déchelette (Hubert), [3183], à Roanne (Loire), rue Brison, no 6.

Déchelette (Mme Jean), [2826], à Roanne (Loire), rue Brison, no 6.

Déchelette (Paul), [3182], à Roanne (Loire), rue Denis-Papin, no 20.

Déchelette (Victor), [2868], industriel, à Roanne (Loire), rue de Charlieu, no 61.

Degranges (Victor), [3235], directeur de cabinet d'autographes, avenue de la Grande-Armée, no 55 (XVIe).

Delatouche (Raymond), [3064], archiviste-paléographe, à Soulgé-le-Bruant (Mayenne).

Delcer de Puymège (comte Paul), rue Caumartin, no 12 (IXe).

Delouche (Raymond), [3167], industriel, à Neuilly-sur-Seine, rue d'Orléans, no 20.

Depecker (abbé Louis), [2757], professeur d'histoire, à Toulouse (Haute-Garonne), avenue Camille-Pujol, no 42.

Desbois (Jacques), [2676], ingénieur-chimiste, rue Labrouste, no 53 (XVe).

Des Cars (comte Guy), [3119], rue d'Anjou, no 65 (VIIIe).

*Deschamps (Paul), [2704], O. ✲, directeur du Musée des monuments français, membre de l'Institut, membre résidant de la Société nationale

des Antiquaires de France et du Comité des travaux historiques, rue Vaneau, nº 37 (VII^e).

DESFEUILLES (Paul), [3178], avenue Lamarck, nº 4 (XVII^e), et à Mirefleur (Puy-de-Dôme).

DESMARS (Joseph), [3067], C. ✻, préfet honoraire, boulevard de Courcelles, nº 68 (XVII^e).

DES ROYS (marquis), [2617], ✻, à Gaillefontaine (Seine-Inférieure).

DIEVAL (André), [3223], à Suresnes (Seine), hôpital complémentaire Foch.

*DILLAY (M^lle Madeleine), [2874], conservateur-adjoint aux Archives nationales, rue Daubenton, nº 7 (V^e).

DONNA (commandeur Giovanni), [2979], à Turin (Italie), rue Tenivelli, nº 3.

DONNAT (Louis-Robert), [2954], à Marestay, par Matha (Charente-Maritime).

*DRIANT (Georges), [2760], ✻, chef du contentieux et du domaine de la Société des hauts fourneaux, forges et aciéries de Denain et d'Anzin, avenue de Versailles, nº 72 (XVI^e).

DROZ (M^lle E.), [3079], 8, rue Verdaine, Genève (Suisse).

DUBOSCQ (Guy), [3180], ✻, conservateur-adjoint aux Archives nationales, rue Barthélemy, nº 10 (XV^e).

DU CASTEL (M^me), [3224], boulevard Saint-Germain, nº 241 (VII^e).

DUFOUR (Jean), [3139], fondé de pouvoir au Crédit Lyonnais, quai Voltaire, nº 23 (VII^e).

DUJARRIC DE LA RIVIÈRE (René), [3238], rue de Vaugirard, nº 207 (XV^e).

DULONG (Georges), [3107], O. ✻, ministre plénipotentiaire, rue Saint-Simon, nº 15 (VII^e).

DUMESNIL (Pierre), [2637], à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), rue Diderot, nº 21.

DUNAN (Marcel), [3082], O. ✻, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, membre de l'Institut, rue Rosa-Bonheur, nº 7 (XV^e).

DUPARC (Pierre), [3215], conservateur adjoint aux archives du ministère des Affaires étrangères, quai Branly, nº 65 (VII^e).

*DU PLESSIS DE GRENÉDAN (vicomte Pierre), [3158], rue de Vaugirard, nº 104 (VI^e).

*DUPONT-FERRIER (Gustave), [2465], O. ✻, docteur ès lettres, professeur honoraire à l'École nationale des chartes, membre de l'Institut et du Comité des travaux historiques, boulevard Raspail, nº 244 (XIV^e).

DUPORTET (Maurice), [3093], bibliothécaire de la ville, à Montluçon (Allier).

DURRIEU (comte Jean), [2807], avenue Raymond-Poincaré, nº 74 (XVI^e).

DURYE (Pierre), [3209], archiviste aux Archives nationales, rue de Charenton, nº 173 (XII^e).

DUTILH (M^me Henri), [2983], boulevard Saint-Michel, nº 46 (V^e).

ESCOFFIER (Maurice), [2781], ✻, professeur à l'Institut d'Études politiques, rue Vaneau, nº 54 (VII^e).

ESCOUBE (Pierre), [3184], conseiller référendaire à la Cour des Comptes, rue de Grenelle, nº 90 (VII^e).

Esmonin (Ed.), [2612], ✻, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Grenoble, à Grenoble (Isère), boulevard Gambetta, nº 19.

*Eygun (François), [2811], ✻, archiviste-paléographe, docteur ès lettres, bibliothécaire de la ville et chargé de cours à la Faculté des lettres, à Poitiers (Vienne), rue des Écossais, nº 11.

*Failly (comte de), [3085], bibliothécaire de l'association française des chevaliers de l'Ordre souverain de Malte, avenue Victor-Hugo, nº 57 (XVIe).

Faulquier (Mme Bernard), [3055], avenue Victor-Hugo, nº 97 (XVIe), et au château de Montjoux, par Moulins-Engilbert (Nièvre).

*Fawtier (Robert), [3025], O. ✻, professeur à la Sorbonne, membre de de l'Institut, boulevard Raspail, nº 270 (XIVe).

Faynot (Émile), [3260], industriel à Thilay (Ardennes).

Felice (Philippe de), [3070], pasteur de l'Église réformée, conservateur de la Bibliothèque du Protestantisme français, rue des Saints-Pères, nº 54 (VIIe).

Fels (Étienne), [2778], archiviste-paléographe, cours Albert-Ier, nº 30 (XVIe), et à Hielle, par Vecoux (Vosges).

Fessard (Georges), [3094], à Courville-sur-Eure (Eure-et-Loir).

Flachaire de Roustan (Joseph), [2872], à Lyon (Rhône), chemin du Fort-Saint-Irénée, nº 12.

Fleury (vicomte), [2831], ✻, avenue Émile-Deschanel, nº 2 (VIIe).

Fleury (Michel), [3234], archiviste aux Archives de la Seine, rue de l'Université, nº 8 (VIIe).

Foras (comte J.-M. de), [2796], au château de Thuyset, par Thonon (Haute-Savoie).

François (Jacques), [3125], professeur agrégé au Lycée Henri-Poincaré de Nancy, château du Gec, Villers-lès-Nancy (Meurthe-et-Moselle).

François (Michel), [3001], ✻, ancien membre de l'École française de Rome, docteur ès lettres, conservateur-adjoint aux Archives nationales, président de la Société nationale des Antiquaires de France, boulevard Raspail, nº 270 (XIVe).

Frémy (comte Elphège), [2472], ✻, archiviste-paléographe, rue Casimir-Perier, nº 11 *bis* (VIIe).

Gal (Henri), [3206], substitut du procureur général près la Cour d'Appel, à Nîmes (Gard), rue de l'Aspic.

Galenc (Fernand), [3015], à Montpellier (Hérault), rue Bonnier-d'Alco, nº 8.

Galtier (Émile), [3007], juge au Tribunal civil, à Nîmes (Gard), rue Pradier, nº 40.

Ganay (comte Hubert de), [3031], rue Saint-Dominique, nº 59 (VIIe).

Ganshof (François-L.), [3211], professeur à l'Université de Gand, correspondant de l'Institut, à Bruxelles, rue Jacques-Jordaens, nº 12.

*Gaumy (Pierre), [2854], à Toulouse (Haute-Garonne), rue Bayard, nº 39.

Geouffre de Lapradelle (Albert), [2751], O. ✻, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris, place Saint-Sulpice, nº 6 (VIe).

Géraudel (Pierre), [3012], archiviste aux Archives nationales, rue d'Assas, nº 102 (VIe).

GERMINY (comte Robert DE), [2526], rue de l'Université, n° 172 (VII^e).

*GIARD (Édouard), [2957], O. ✻, archiviste-paléographe, commissaire-priseur, rue Balny-d'Avricourt, n° 3 (XVII^e).

GILLE (Bertrand), [3088], archiviste-paléographe, rue de Babylone, n° 68 (VII^e).

GIRARD DE COEHORN (abbé Jean DE), [2994], licencié en droit, à Saint-Jean-du-Gard.

GIRAUD (D^r G.), [2701], à Genillé (Indre-et-Loire).

*GIROD DE L'AIN (Édouard), [2795], avenue du Président-Wilson, n° 24 *bis* (XVI^e).

GLENISSON (Jean), [3230], archiviste du gouvernement général de l'A. E. F., à Brazzaville.

GOY (colonel DE), [2966], O. ✻, colonel d'artillerie, à Bourges (Cher), rue de l'Hôtel-Lallemand, n° 1.

GOYAU (M^me Georges), [3041], rue Boissière, n° 20 *bis* (XVI^e).

GRAILLY (marquis DE), [3186], château de Panloy, par Port-d'Envaux (Charente-Maritime).

GRAMONT (duc DE), [3136], O. ✻, membre de l'Académie des Sciences, avenue Georges-Mandel, n° 42 *bis* (XVI^e).

*GRAND (Roger), [2339], O. ✻, professeur honoraire à l'École des chartes, membre résidant de la Société nationale des Antiquaires de France, ancien sénateur du Morbihan, membre de l'Académie d'agriculture, boulevard Raspail, n° 16 (VII^e), et à Kerverho-en-Arradon (Morbihan).

GRAS (Pierre), [3097], archiviste-paléographe, bibliothécaire en chef de la ville et de l'Université de Dijon, à Dijon (Côte-d'Or), rue de l'École-de-Droit, n° 5.

GRAUX (M^me Lucien), [3254], avenue Kléber, n° 33 (XVI^e).

GRAVEREAU (J.-G.), [3177], maire-adjoint, L'Hay-les-Roses (Seine), rue de Bellevue, n° 28.

GRÉBERT (Jacques), [3241], O. ✻, architecte, professeur à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Paris, avenue Bugeaud, n° 2 (XVI^e).

GROUSSET (René), [3161], O. ✻, conservateur du Musée Cernuschi, membre de l'Académie française, avenue Vélasquez, n° 7 (VIII^e).

GUERLET (Pierre), [3163], O. ✻, ministre plénipotentiaire, avenue Marceau, n° 74 (VIII^e).

*GUERVIN (Mgr M.-H.), [3104], chanoine-prélat de Terre-Sainte, à Amiens (Somme), rue Jules-Barni, n° 62.

*HALLÉ (M^me Daniel, née VALOIS), [2592], rue de l'Abbaye, n° 13 (VI^e).

HANOTEAU (M^me Jean), [3047], au Vieux-Moulin, place du Général-Hanoteau, à Decize (Nièvre).

HAUMONT (Jacques), [2816], archiviste-paléographe, éditeur, rue Boissonade, n° 48 (XIV^e).

*HENRY (Patrice), [2919], archiviste-paléographe, conseiller référendaire à la Cour des Comptes, avenue Marceau, n° 4 (VII^e).

HERBÉCOURT (Pierre D'), [3252], archiviste en chef de l'Aube, à Troyes (Aube), quai du Comte-Henri, n° 24.

*HERLAUT (général), [2792], C. ✻, rue de Prony, n° 97 (VIII^e).

Hermite (Louis), [3120], C. ✻, ambassadeur de France, rue Jean-Goujon, n° 25 (VIII^e).

Hervieu (Maurice), [3123], boulevard Malesherbes, n° 96 (XVII^e).

*Hollier-Larousse (Pierre), [3054], ✻, éditeur, rue du Général-d'Andigné, n° 16 (XVI^e).

*Holstein (Otto), [2910], professeur honoraire de géographie à l'Université de Mexico, City of Mexico (Mexique), apartado 1833.

Hottinguer (baron), [3148], ✻, rue de la Baume, n° 4 (VIII^e).

Hugon (Jacques-Clair), [3151], à Château-Chalon (Jura).

*Hyde (James-H.), [2515], G. C. ✻, Hôtel Savoye-Plazza, 5^e Avenue, New-York (U. S. A).

Jacquiot (M^lle Josèphe), [3057], bibliothécaire au Cabinet des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, à Montgeron (Seine-et-Oise), rue Molière, n° 20.

Jallu (M^me Olivier), [3091], avenue Victor-Hugo, n° 140 (XVI^e).

Jardillier (Armand), [3075], rue Gustave-Courbet, n° 14 (XVI^e).

Jarry (Bernard), [3076], archiviste en chef du Finistère, à Quimper.

Jedlicki (Sigismond-Marie), [2829], docteur en droit, professeur à l'Université de Poznan, à Poznan (Pologne), rue Slovockiego, n° 29.

Jegaden (Raymond), [3071], rue des Bourdonnais, n° 34 (I^er).

*Joüon des Longrais (Frédéric), [2619], ✻, professeur à l'École nationale des chartes, directeur à l'École pratique des Hautes-Études, rue de la Terrasse, n° 4 (XVII^e).

Jousselin (Fernand), [2426], rue François-Ponsard, n° 11 (XVI^e).

*Jurgens (M^me Madeleine), [3155], archiviste aux Archives nationales, à Bonneuil-sur-Marne, rue du Général-Leclerc, n° 13.

Kléné-Cossa (A.), [3004], boulevard Flandrin, n° 92 (XVI^e).

La Barre de Nanteuil (vicomte Gabriel de), [2862], au château de Mousseau, par Évry-Petit-Bourg (Seine-et-Oise).

*Labatte-Muller (Ch.), [2876], rue de Bagnolet, n° 78 (XX^e).

Labram (Robert), [3002], industriel, à Neuilly-sur-Seine, boulevard d'Asnières, n° 20.

Labrousse (C.-E.), [3187], ✻, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, directeur d'études à l'École pratique des Hautes-Études, rue Claude-Bernard, n° 62 (V^e).

*Lacarelle (comte Durieu de), [2699], au château de Lagrillère, par Châtel-de-Neuvre (Allier).

Lacombe (comte Bernard de), [2725], ✻, archiviste-paléographe, rue de Grenelle, n° 180 (VII^e).

*Lafond (Jacques), [2866], archiviste-paléographe, archiviste-adjoint de la Seine-Inférieure, à Mont-Saint-Aignan (Seine-Inférieure), rue Louis-Pasteur, n° 83.

La Force (duc de), [2500], ✻, membre de l'Académie française, rue de l'Université, n° 150 (VII^e).

*Laguiche (M^me la comtesse de), [2858], rue de la Ville-l'Évêque, n° 18 (VIII^e).

LAMBERT (Élie), [3233], ✻, professeur à la Sorbonne, boulevard Saint-Michel, nº 95 (Ve).

LA MOUSSAYE (Mme la marquise DE), [3105], à la Quentinière, Valennes (Sarthe).

LANHERS (Mlle Yvonne), [3157], archiviste aux Archives nationales, rue Saint-Dominique, nº 141 (VIIe).

LAROCHE (Carlo), [3207], ✻, chef du service des Archives et Bibliothèques au Ministère de la France d'Outre-Mer, rue de l'Université, nº 193 (VIIe).

*LA ROCHEFOUCAULD (Mme la duchesse DE), [3145], place des États-Unis, nº 8 (XVIe).

LA ROCHEFOUCAULD (Mme la comtesse Gabriel DE), [2473], rue de l'Université, nº 93 (VIIIe).

LASTEYRIE (comte Bernard DE), [2982], rue de Grenelle, nº 142 *bis* (VIIe).

LAUER (Philippe), [2243], ✻, conservateur honoraire du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, boulevard Jules-Sandeau, nº 25 (XVIe).

*LAURENT (Jacques), [2623], ✻, archiviste-paléographe, bibliothécaire honoraire de la ville de Dijon, à Préquentin-les-Riceys (Aube).

LAZARD (Guy), [3246], industriel, La Texonnière, par Saint-Martin-Terressus (Haute-Vienne).

*LECLERC (Albert), [3126], O. ✻, architecte et historiographe militaire, rue André-Gill, nº 6 (XVIIIe).

*LEFÉBURE (Mme Paul), [3046], rue de Logelbach, nº 7 (XVIIe), et aux Célestins, Limay (Seine-et-Oise).

*LEFEBVRE (Ch.-A.), [2859], notaire, avenue Rapp, nº 19 (VIIe).

LEFEBVRE (Georges), [3090], ✻, professeur honoraire à la Sorbonne, à Boulogne-sur-Seine (Seine), boulevard Jean-Jaurès, nº 86.

LEFÈVRE (Louis-Raymond), [3066], au château de La Hugoire, à Chambord (Eure), par Glos-la-Ferrière (Orne).

LE FOYER (Jean), [3192], magistrat, docteur en droit, boulevard du Montparnasse, nº 144 (XIVe).

LEMAIRE (Mme René), [3239], chargée de mission aux Musées nationaux, rue d'Assas, nº 118 (VIe).

LEMOISNE (Paul-André), [2567], O. ✻, conservateur honoraire du département des estampes à la Bibliothèque nationale, membre de l'Institut, à Neuilly-sur-Seine, villa Madrid, nº 7.

LE MONNIER (Firmin), [3257], chef de service de la comptabilité de la Société française Winslan Oil Conditionners, à Joinville-le-Pont (Seine), avenue Jean-Jaurès, nº 7.

LÉONARD (Émile-G.), [2996], ✻, directeur d'études à l'École pratique des Hautes-Études, à Garches (Seine-et-Oise), rue de la Porte-Jaune, nº 1.

LESOURD (Paul), [3051], archiviste-paléographe, avenue Bosquet, nº 16 *ter* (VIIe).

LÉVIS-MIREPOIX (duc DE), [2584], ✻, au château de Léran (Ariège).

LHUILLIER (Dr), [3176], rue Saussure, nº 83 (XVIIe).

Libois (Pierre), [2926], ✻, ingénieur, à Bourg-en-Bresse (Ain), rue Lalande, n° 12.

Loncle (Maurice), [3232], boulevard de Courcelle, n° 72 (XVI^e).

Loup (Victor), [2819], ingénieur des arts et manufactures, rue Erlanger, n° 16 (XVI^e).

Luc (Pierre), [2986], ancien membre de l'École française de Rome, Haut-Commissariat français en Allemagne, hôtel Dresen, Bad-Godesberg (Allemagne).

Luppé (marquis Albert de), [3124], avenue d'Eylau, n° 19 (XVI^e).

Luzu (Roger), [2972], archiviste-paléographe, rue Gounod, n° 9 (XVII^e).

Lyon (Ernest), [2504], ✻, archiviste-paléographe, rue Daru, n° 10 (VIII^e).

Madelin (Louis), [2696], O. ✻, docteur ès lettres, membre de l'Académie française, boulevard Beauséjour, n° 45 (XVI^e).

Mahieu (Bernard), [3142], archiviste aux Archives nationales, rue Dante, n° 8 (V^e).

Maillé (M^me la marquise de), [3198], rue du Colonel-Combes, n° 6 (VII^e).

Maleissye-Melun (colonel comte de), [3146], O. ✻, rue Barbet-de-Jouy, n° 26 (VII^e), et la Beuvrière, par Verrières (Orne).

Manceron (Paul), [2899], ✻, administrateur en chef de l'inscription maritime en retraite, Le Pay, Saint-Colombien (Loire-Inférieure).

Marchand (Jean), [2890], ✻, archiviste-paléographe, bibliothécaire à l'Assemblée nationale, correspondant de l'Institut, rue Lincoln, n° 3 (VIII^e).

Marcouire (Louis), [2846], à Montpellier (Hérault), allée Bosserville, n° 1.

*Marguerittes (baron de), [2622], G. O. ✻, colonel d'artillerie en retraite, à la Couture, par Manzac-sur-Vern (Dordogne).

Mariage Eudes de Saint-Pierre (comte Jean-Paul), [3221], rue Andrieux, n° 5 (VIII^e).

Marichal (Robert), [3000], ✻, directeur d'études à l'École pratique des Hautes-Études, rue Chanoinesse, n° 14 (IV^e).

Marichalar (Carlos de), [2754], à Versailles, avenue de Paris, n° 10.

Marnot (M.), [3255], à Saumur.

*Marot (Pierre), [2869], O. ✻, professeur à l'École nationale des chartes, membre résidant de la Société nationale des Antiquaires de France et du Comité des Travaux historiques, rue Cassette, n° 32 (VI^e).

Martin (Jean), [3205], rue des Plantes, n° 76 (XIV^e).

Martin (Marcel), [3216], secrétaire du Comité de la « Sabretache », avenue de Neuilly, n° 44, Neuilly-sur-Seine.

*Martin-Chabot (Eugène), [2856], O. ✻, ancien membre de l'École française de Rome, conservateur honoraire aux Archives nationales, rue de Lille, n° 37 (VII^e).

Martin-Demézil (Jean), [3011], archiviste en chef de Loir-et-Cher, à Blois, rue d'Angleterre, n° 21.

Massa (M^me la duchesse de), [2924], avenue Kléber, n° 76 (XVI^e).

Mathieu (Rémi), [3227], archiviste aux Archives nationales, rue Monge, n° 41 (V^e).

MAUGRAS (Roger), [3138], O. ✲, ministre plénipotentiaire, rue de la Faisanderie, n° 3 (XVI^e).

*MELVILLE (M^lle Marion), [2975], à Londres (Angleterre), Upper Cheyne Row, n° 15, Chelsea.

METMAN (Yves), [3208], archiviste aux Archives nationales, rue du Colonel-Moll, n° 5 (XVII^e).

*METMAN (M^me Yves, née Josette CLÉRET), [3061], archiviste-paléographe, rue du Colonel-Moll, n° 5 (XVII^e).

MEUGNOT (Georges), [3149], à Lons-le-Saulnier (Jura), chemin du Châlet.

MEURGEY DE TUPIGNY (baron Jacques), [2708], O. ✲, conservateur aux Archives nationales, membre résidant de la Société nationale des Antiquaires de France et du Comité des travaux historiques, rue de Courcelles, n° 113 (XVII^e).

*MEUVRET (M^me Jean, née Colette RENIÉ), [2944], ✲, archiviste-paléographe, bibliothécaire de l'École des langues orientales vivantes, quai de l'Horloge, n° 39 (I^er).

*MICHEL (Victor), [3080], éditeur, rue Duguay-Trouin, n° 3 (V^e).

MICHEL-DANSAC (René), [3019], secrétaire-rédacteur à l'Institut de France, rue de Verneuil, n° 24 (VII^e).

MICHEL DE PIERREDON (comte Yves), [3169], rue Copernic, n° 9 (XVI^e).

*MICHEL DE PIERREDON (comte), [3065], C. ✲, ministre plénipotentiaire, rue Copernic, n° 9 (XVI^e).

MILLIEZ (M^lle Marguerite), [3062], archiviste-paléographe, bibliothécaire à l'Institut de France, avenue des Gobelins, n° 44 (XIII^e).

MIROT (Albert), [2888], ✲, conservateur aux Archives nationales, rue du Cardinal-Mercier, n° 1 (IX^e).

MITHOUARD (M^me), [2756], place du Président-Mithouard, n° 10 (VII^e).

MOLLAT (Michel), [3226], professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Lille, rue Bausset, n° 1 (XV^e).

MONACO (S. A. S. Mgr le prince Pierre DE), [2741], au palais de Monaco.

MONACO (S. A. S. M^me la princesse DE), [2742], au palais de Monaco.

MONFRIN (Jacques), [3249], ancien membre de l'École française de Rome, bibliothécaire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, place des Vosges, n° 15 (III^e).

MONICAT (Jacques), [3027], ✲, conservateur-adjoint aux Archives nationales, rue Jacob, n° 30 (VI^e).

MONSTIERS-MÉRINVILLE (marquis DES), [1989], ✲, au château du Fraisse, par Mézières-sur-Issoire (Haute-Vienne).

MONTENON (M^lle DE), [3133], bibliothécaire du Cercle Interallié et de l'Union Artistique, rue Cassette, n° 32 (VI^e).

*MONTESQUIOU-FEZENSAC (comte Blaise DE), [2843], membre résidant de la Société des Antiquaires de France, membre de la Société des bibliophiles françois, avenue Frédéric-Le-Play, n° 10 (VII^e).

MONTESQUIOU-FEZENSAC (marquis Pierre DE), [2855], à Neuilly-sur-Seine, rue Cavé, n° 3.

MONTET (François-Charles), [3174], docteur en droit, rédacteur à la Préfecture de la Seine, rue de la Pompe, n° 121 *bis* (XVI^e).

Morazé (Charles), [3021], agrégé d'histoire, directeur d'études à l'École pratique des Hautes-Études, librairie Armand Colin, 103, boulevard Saint-Michel (v^e^).

Morel (Maurice), [2732], docteur en droit, président du tribunal de première instance, à Saint-Julien-en-Genevois (Haute-Savoie).

Moretus-Plantin (abbé Henri), [2669], professeur d'histoire à la Faculté de philosophie et lettres, à Namur (Belgique), rue de Bruxelles, n° 57.

Mornand (Pierre), [3074], ✻, conservateur-adjoint honoraire à la Bibliothèque nationale, rue de la Pompe, n° 129 *bis* (XVI^e^).

Mousnier (Roland), [3189], docteur ès lettres, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Strasbourg, boulevard Jourdan, n° 95 (XIV^e^).

Mun (marquis Gabriel de), [2474], archiviste-paléographe, avenue Victor-Hugo, n° 81 (XVI^e^).

* Munn (James Buell), [2863], à Cambridge, Massachusetts (États-Unis), Garden street, n° 58.

Muret (Maurice), [3122], O. ✻, membre de l'Institut, avenue Hoche, n° 38 (VIII^e^).

Neraud (Jean), [3228], inspecteur honoraire à la S. N. C. F., cité Vaneau, n° 5 (VII^e^).

Neuville (Jacques Coquebert de), [3244], ✻, conseiller référendaire à la Cour des Comptes, avenue de La Bourdonnais, n° 5 (VII^e^).

*Nicolas (M^me^ Guy), [3159], quai Louis-Blériot, n° 17 (XVI^e^).

Nijhoff (Martinus), [2906], libraire-éditeur, à La Haye (Pays-Bas), Lange Voorhout, n° 9.

Noël (Léon), [3116], C. ✻, ambassadeur de France, membre de l'Assemblée nationale, membre de l'Institut, rue Saint-Dominique, n° 41 (VII^e^).

Noetzlin (M^me^ Jacques), [2977], avenue d'Iéna, n° 43 (XVI^e^).

Outrey (Amédée), [3245], O. ✻, ministre plénipotentiaire, chef du service des archives du ministère des Affaires étrangères, rue du Louvre, à Viroflay (Seine-et-Oise).

*Pange (comte Jean de), [2749], ✻, archiviste-paléographe, docteur ès lettres, rue de Varenne, n° 55 (VII^e^).

Parker et fils, [2635], libraires, à Oxford (Angleterre), Broad street, n° 27.

*Pell (Herbert), [2772], à New-York (États-Unis), East 94^th^ street, n° 20.

Pereire (Alfred), [2572], ✻, faubourg Saint-Honoré, n° 35 (VIII^e^).

Perier de Feral (Guy), [3102], O. ✻, préfet, conseiller d'État, boulevard Malesherbes, n° 177 (XVII^e^).

Permezel (Jacques), [2870], à Lyon (Rhône), rue de la République, n° 4 (II^e^).

Permezel (Paul), [2827], docteur en droit, notaire à Lyon (Rhône), rue de la République, n° 4 (II^e^).

Pernoud (Régine), [3237], archiviste aux Archives nationales, boulevard Malesherbes, n° 98 (VIII^e^).

Perrat (Charles), [2770], ancien membre de l'École française de Rome,

professeur à l'École nationale des chartes, membre résidant de la Société nationale des Antiquaires de France et du Comité des travaux historiques, boulevard Raspail, n° 13 (VI^e^).

PERROY (Édouard), [3196], ✻, professeur à la Sorbonne, rue de l'Épée-de-Bois, n° 12 (V^e^).

PHILIPPOT (Émile), [3101], rue Théodore-de-Banville, n° 11 *bis* (XVII^e^).

PIERREFEU (le R. P. Guillaume DEYDIER DE), [2873], à Lyon (Rhône), rue de Sèze, n° 31.

PINON (René), [2963], O. ✻, professeur à l'École des sciences politiques, avenue de la Motte-Picquet, n° 21 (VII^e^).

POGNON (Edmond), [3058], archiviste-paléographe, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, boulevard Malesherbes, n° 131 (XVII^e^).

POINTET (Joseph), [2828], négociant, à Lyon (Rhône), rue Henri-Gorjus, n° 36 (IV^e^).

POLONYI (M^me^), [3240], rue du Cirque, n° 9 (VIII^e^).

POMMEREAU (J. DE), [2513], rue de la Faisanderie, n° 118 (XVI^e^).

PORCHER (Jean), [3068], O. ✻, archiviste-paléographe, conservateur du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, rue de Verneuil, n° 30 (VII^e^).

POUTHAS (Charles-H.), [2715], ✻, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, avenue Rapp, n° 32 (VII^e^).

POUVREAU (Emmanuel-Jean), [2901], imprimeur-éditeur, à Neuilly-sur-Seine, avenue Sainte-Foy, n° 17.

POZZI (Jean), [3212], O. ✻, ministre plénipotentiaire, avenue Montaigne, n° 51 (VIII^e^).

PRÊTRE (Pierre), [3152], employé de banque, rue de Rome, n° 67 (VIII^e^).

PREVOST (Michel), [2922], ✻, conservateur adjoint honoraire à la Bibliothèque nationale, à Neuilly-sur-Seine, avenue Philippe-Le-Boucher, n° 3 *bis*.

PURY (Gérard DE), [3096], industriel, quai Bourbon, n° 15 (I^er^).

RATI OPIZZONE DI TORRE (duc Louis-Amédée), [2849], à Turin (Italie), via Napione, n° 15, et château de Rossena, Ciano d'Enza, Reggio in Emilia.

RENARD (Julien), [2759], secrétaire du Comité Villars, à Denain (Nord), boulevard Caraman, n° 45.

RENOU (Léon), [3204], à Neuilly-sur-Seine, rue Montrosier, n° 54.

RENOUVIN (Pierre), [3193], C. ✻, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, membre de l'Institut, boulevard Saint-Germain, n° 2 (V^e^).

REUTER (Oliver Gordon, baron DE), [2942], avenue d'Iéna, n° 37 (XVI^e^), et c/o Lloyds Bank, à Genève (Suisse).

RIBIER (Jean DE), [3128], ✻, conservateur des archives du Ministère des Affaires étrangères, avenue Rodin, n° 2 (XVI^e^).

RICHARD (Louis), [3003], archiviste-paléographe, sous-bibliothécaire honoraire à la bibliothèque Sainte-Geneviève, à Cannes (Alpes-Maritimes), villa Eden-Soleil.

*RICHÉ (Georges), [2560], avenue de La Bourdonnais, n° 18 (VII^e^).

Richer (Louis), [3222], avenue Henri-Barbusse, n° 134, à Asnières (Seine).

Ricommard (Jules), [3199], ✻, inspecteur général de l'Instruction publique, à Sceaux (Seine), avenue de Fontenelle, n° 7.

Ritter (Georges), [2787], ✻, conservateur honoraire aux Archives nationales, square Lagarde, n° 1 (v^e^).

Roeder (Mgr Félix), [3069], évêque de Beauvais, à Beauvais (Oise), Palais épiscopal.

Rohan-Chabot (comte de), duc de Ravèse, [3121], ✻, rue du Colonel-Combes, n° 6 (vii^e^).

Rohan-Chabot (M^me^ la comtesse Edme de), [3188], rue Boissière, n° 11, et Château-de-Saint-Martin, par Taradeau (Var).

Rolland (Henri), [3009], ✻, conservateur du Musée, directeur des fouilles de Glanum, à Saint-Rémy-de-Provence (Bouches-du-Rhône).

Rolland (J.), [2929], rue de Rennes, n° 4 (vi^e^).

Rollet (Henri), [3147], rue Scheffer, n° 2 *bis* (xvi^e^).

Rondeau (Maurice), [3251], quai du Grand-Port, n° 21, à Douarnenez (Finistère).

Roussel (M^lle^ Germaine), [3175], agrégée de l'Université, professeur au Lycée Jean-de-La-Fontaine, quai Blériot, n° 182 (xvi^e^).

*Roussier (Paul), [2461], ✻, bibliothécaire-archiviste honoraire du ministère des Colonies, rue Dupont-des-Loges, n° 8 (vii^e^).

*Roy (le R. P. Joseph), [2698], bibliothécaire du couvent des Franciscains, à Québec (Canada), rue de l'Alverne, n° 33.

Roy (Paul), [2586], docteur en médecine, rue Hautefeuille, n° 19 (vi^e^).

Saint-Blanquat (Odon de Lingua de), [3013], ancien membre de l'École française de Rome, archiviste de la ville de Toulouse, à Toulouse (Donjon) (Haute-Garonne), et à Mauvers, Verdun-sur-Garonne (Tarn-et-Garonne).

Saint-Laurent (M^lle^ de), [3200], au Leslac'h, Plestin-les-Grèves (Côtes-du-Nord).

*Samaran (Charles), [2668], O. ✻, ancien membre de l'École française de Rome, professeur honoraire à l'École nationale des chartes, directeur honoraire des Archives de France, directeur à l'École pratique des Hautes-Études, membre de l'Institut, membre résidant de la Société nationale des Antiquaires de France et vice-président du Comité des travaux historiques (Section historique et philologique), avenue Gourgaud, n° 8 (xvii^e^).

Sartiges (Eugène de), [3154], à Amilly (Loiret), château du Perthuis.

Sartiges (comte Louis de), [3144], ministre plénipotentiaire, place d'Iéna, n° 3 (xvi^e^).

Schmitz (dom Philibert), [2932], à l'abbaye de Maredsous (Belgique).

Serpette (abbé É.), [2678], curé de Cartigny (Somme).

Serrigny (général), [3118], G. O. ✻, avenue Silvestre-de-Sacy, n° 11 (vii^e^).

Sigwalt (Armand), [2610], architecte, rue du Cherche-Midi, n° 102 (vi^e^).

Sogno (Émile), [2989], correspondant du Ministère de l'Éducation nationale, Les Tilleuls, à Pierrelatte (Drôme), avenue de la Gare.

*Solente (Mlle Suzanne), [2981], archiviste-paléographe, conservateur-adjoint au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, carrefour de la Croix-Rouge, nº 2 (VIe).

Soulange-Bodin (Henry), [2768], avenue Henri-Martin, nº 109 (XVIe).

Soulé (général), [3023], à Coutras (Gironde).

Soulès (Pierre de), [3173], ✲, bibliothécaire en chef à l'Assemblée nationale, rue de l'Université, nº 6 (VIIe).

Spadale (Laurent), [3191], à Alès (Gard), route d'Alsace, nº 24 *bis*.

*Spelman (Mme L.-L. Everett), [2931], à Rockledge, Cricklewood Lane, Harrison, New-York (États-Unis).

*Spoerry (Henri), [2914], à Mulhouse (Haut-Rhin), rue du Sundgau, nº 1.

*Statham (le Révérend S.-P.-H.), [2387], ancien lieutenant-colonel au corps des chapelains de l'armée anglaise, à Cheddar (Somerset, Angleterre), The Barrows.

Sterlin (Jean), [3033], graveur, à Vaires-sur-Marne (Seine-et-Marne), avenue de La Fontaine, nº 36.

*Sundt (Charles), [2801], à Satigny, près Genève (Suisse), villa la Boverie.

Sylvestre (V.), [3203], ingénieur, Les Roches-Taillées, à Aix-les-Bains (Savoie).

Talhouët-Roy (marquis de), [2023], avenue Bosquet, nº 2 (VIIe), et au château du Lude (Sarthe).

Terroine (Mlle Anne), [3049], archiviste-paléographe, boulevard Saint-Michel, nº 97 (Ve).

*Tessier (Georges), [2840], ✲, professeur à l'École nationale des chartes, secrétaire de la section de philologie et d'histoire du Comité des travaux historiques, rue de Vaugirard, nº 60 (VIe).

*Texier (René), [2502], boulevard du Montparnasse, nº 4 (XVe).

Thiébaut (Jacques), [3250], professeur adjoint au collège classique de Boulogne-sur-Mer, à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), rue Aristide-Briand.

Thiébaut (Maurice), [3137], ✲, directeur général de la Banque des Pays de l'Europe centrale, boulevard Marbot, nº 32 (XVIe).

*Thoisy (baron Paul de), [3086], ✲, rue Scheffer, nº 38 (XVIe).

Tribout de Morembert (Henri), [2920], archiviste municipal, à Metz (Moselle), rue du XXe corps américain, nº 4.

Van der Perre, [3236], libraire, à Bruxelles (Belgique).

*Vassal (Dr Louis), [3118], à Charleville (Ardennes), boulevard Gambetta, nº 12.

Vaucher (Paul), [3195], professeur à la Sorbonne, rue de Grenelle, nº 180 (VIIe).

Vaux de Foletier (comte François de), [3160], ✲, archiviste en chef de la Seine et de la ville de Paris, rue Jacob, nº 12 (VIe).

Vedrunes (Robert), [3172], licencié en droit, rue de Bougainville, nº 2 (VIIe).

Vernet (André), [3044], archiviste-paléographe, secrétaire de l'École nationale des chartes, rue Georges-de-Porto-Riche, n° 2 (XIV^e).

Vidalenc (Jean), [3229], chargé de cours à la Faculté des lettres d'Aix-en-Provence, à Fontenay-aux-Roses (Seine), rue Rémi-Laurent, n° 17.

*Vidil (baron Jean), [3134], rue Raffet, n° 3 (XVI^e).

*Vielliard (M^lle Jeanne), [2739], ancien membre de l'École française de Rome et de l'École des hautes études hispaniques, conservateur-adjoint aux Archives nationales en service détaché, secrétaire générale de l'Institut de recherches et d'histoire des textes, avenue de l'Observatoire, n° 36 (XIV^e).

*Villaret (François), [3171], avocat à la Cour d'appel de Paris, avenue du Parc-Monceau, n° 8 (VIII^e).

Villers (Robert), [2992], chargé de cours à la Faculté de Droit de Caen, rue de Rennes, n° 140 *bis* (VI^e).

Viollet-le-Duc (M^me Georges), [3253], rue Condorcet, n° 68 (IX^e).

*Vogüé (marquis de), [2748], O. ✻, rue Fabert, n° 2 (VII^e).

Warenghien de Flory (baron de), [2661], à Dunkerque (Nord), rue Emmery, n° 20.

*Wendel (Humbert de), [2475], O. ✻, rue de Clichy, n° 10 (IX^e).

Willemetz (M^me A., née Geneviève Coquibus), [3052], archiviste-paléographe, rue de Verneuil, n° 9 (VII^e).

Zarb (Mireille), [3248], archiviste aux Archives nationales, à Sceaux avenue Charles-Péguy, n° 12.

Zens (Pierre), [3131], directeur de la Compagnie des chemins de fer départementaux, avenue de Friedland, n° 41 (VIII^e).

LISTE

DES

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

avec l'indication des années où cessent leurs fonctions.

1952.	1953.
MM. Bourgin.	MM. Brunel.
Broglie (de).	Célier.
Charles-Roux	Desmars.
Félice (de).	Mlle Droz.
Giard.	MM. Dupont-Ferrier.
Girod de l'Ain.	Lemoisne.
La Force (de).	Martin-Chabot.
Pange (de).	Michel-Dansac.
Soulange-Bodin.	Michel de Pierredon.
Tessier.	Perrat.

1954.	1955.
MM. Braibant.	MM. Boislisle (de).
François.	† Caron.
Grand.	Chandon de Briailles.
† Levillain.	Fawtier.
Lyon.	Lacombe (de).
Madelin.	Marchand.
Marot.	Mirot.
Meurgey.	Montesquiou (de).
Samaran.	Pouthas.
Vaux de Foletier (de).	Ritter.

BUREAU DE LA SOCIETÉ NOMMÉ EN JUIN 1950.

Président	MM. G. Bourgin.
Vice-Présidents	R. Fawtier et P.-A. Lemoisne.
Secrétaire	Ch. Samaran.
Secrétaire-adjoint . .	M. François.
Trésorier-archiviste-bibliothécaire	E. Lyon.
Trésorier-adjoint . . .	R. Michel-Dansac.
Censeurs	J. Monicat et Mlle Vielliard.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ NOMMÉ EN JUIN 1951.

Président	MM.	R. Fawtier.
Vice-Présidents		P.-A. Lemoisne et J. Desmars.
Secrétaire		Ch. Samaran.
Secrétaire-adjoint . .		M. François.
Trésorier-archiviste-bibliothécaire		E. Lyon.
Trésorier-adjoint . . .		R. Michel-Dansac.
Censeurs		J. Monicat et M^lle^ Vielliard.

COMITÉ DE PUBLICATION.

MM.	MM.
Brunel.	Lacombe (de).
† Caron.	† Levillain.
Dupont-Ferrier.	Pouthas.

COMITÉ DES FONDS.

MM.	MM.
Celier.	Pange (de).
Marot.	Tessier.

NOUVEAUX MEMBRES

1950

[3241] M. Jacques Grébert (18 février).
[3242] M. Robert Burnand (18 mars).
[3243] M. Michel Antoine (22 avril).
[3244] M. Jacques Coquebert de Neuville (22 avril).
[3245] M. Amédée Outrey (17 juin).
[3246] M. Guy Lazard (17 juin).
[3247] Bibliothèque nationale et universitaire de Jérusalem (17 juin).
[3248] Mlle Mireille Zarb (23 novembre).
[3249] M. Jacques Monfrin (16 décembre).
[3250] M. Jacques Thiébaut (16 décembre).

1951

[3251] M. Maurice Rondeau (2 mars).
[3252] M. Pierre d'Herbécourt (21 avril).
[3253] Mme G. Viollet-le-Duc (16 juin).
[3254] Mme Lucien Graux (16 juin).
[3255] M. Marnot (16 juin).
[3256] M. Paul Aubry (24 novembre).
[3257] M. Firmin Le Monnier (24 novembre).

1952

[3258] Société académique de Glasgow (26 janvier).
[3259] M. Jean Boullay (26 janvier).
[3260] M. Émile Faynot (26 avril).

MEMBRES DÉCÉDÉS

1950. Comtesse Allard de la Roche-Aymon; MM. Paul Courteault; Albert Depréaux; Henri Fromageot; comte Hubert de Pourtalès.
1951. Comte de Fels; MM. Michel Lhéritier; Georges Viollet-le-Duc.
1952. MM. Pierre Caron; Henri Gasquet.

LA VIE DE LA SOCIÉTÉ

1950

Les séances du Conseil

Le Conseil de la Société de l'Histoire de France a tenu ses séances mensuelles aux dates des 21 janvier, 18 février, 18 mars, 22 avril, 17 juin, 23 novembre, 16 décembre 1950. Ces séances, qui groupaient ordinairement une douzaine de membres du Conseil, auxquels se sont joints parfois des membres de la Société, furent présidées, jusqu'au 17 juin, par M. Fr. Charles-Roux (suppléé, le 21 janvier et le 18 février, par M. G. Bourgin, le 18 mars par M. Roger Grand), puis, à partir du 23 novembre, par M. G. Bourgin (suppléé, le 16 décembre, par M. P.-A. Lemoisne).

Le 17 juin, il a été procédé à l'élection du nouveau bureau pour l'année 1950-1951. Le premier vice-président, M. G. Bourgin, a été porté à la présidence, cependant que M. R. Fawtier devenait premier vice-président, et que M. P.-A. Lemoisne était élu second vice-président. Le même jour étaient confirmés dans leurs fonctions respectives de secrétaire, secrétaire-adjoint, trésorier et trésorier-adjoint MM. Ch. Samaran, M. François, E. Lyon et R. Michel-Dansac. M. B. Mahieu est confirmé par le Conseil dans ses fonctions d'adjoint au secrétariat près de MM. Samaran et François. Le 17 juin, les membres du Comité de publication (MM. Brunel, Caron, Dupont-Ferrier, de Lacombe, Levillain et Pouthas) et des fonds (MM. Celier, Marot, Tessier, de Pange) ont été également réélus.

Lors de l'assemblée générale du 20 mai ont été réélus les membres du Conseil dont le mandat venait à expiration en 1950 : MM. Braibant, François, Grand, Levillain, Lyon, Ma-

delin, Marot, Meurgey, Samaran, de Vaux de Foletier. Ont été également réélus les censeurs sortants : M. Monicat et Mlle Vielliard.

Aux séances du Conseil, le secrétaire apporte le tableau de la vie de la Société pendant le mois écoulé. M. M. François donne l'état des publications de la Société et M. B. Mahieu celui des ouvrages ou publications reçus, dont il commente brièvement le contenu. M. Ernest Lyon, trésorier, fournit, d'autre part, un compte rendu, toujours très précis, des opérations financières qu'il poursuit pour le compte de la Société.

Les publications de la Société

Le tome IV de *Paris pendant la Terreur* a été distribué au lendemain de l'assemblée générale du 20 mai. Le monumental travail de M. P. Caron était, dès le début de l'année, prêt à être tiré. Les épreuves de la couverture furent fournies par l'imprimeur Demontrond pour la séance du 18 février. Lors de cette dernière séance, le Conseil décidait de ne point faire précéder l'ouvrage du résumé en français et anglais demandé par la Recherche scientifique pour figurer en tête de toutes les publications qu'elle subventionne : le fait qu'il s'agissait d'un tome IV, que l'ouvrage, d'autre part, ne pouvait nullement se prêter à un résumé, la nécessité, en outre, de ne point retarder davantage sa parution ont paru au Conseil suffisants pour motiver, pour ce cas particulier, une dérogation spéciale, étant bien entendu que la formule nouvelle sera appliquée dans des publications qui suivront, si elles sont subventionnées par la Recherche scientifique. Le 18 mars, M. François annonçait que le tirage était en cours et, le 22 avril, que l'ouvrage était prêt à être distribué. Dès le début du mois de juin, la distribution commença par les soins de l'imprimerie Demontrond.

M. M. François, d'autre part, faisait connaître, le 21 janvier, qu'il avait repris l'examen du *Journal de Pierre de Paschal*, dont, à la suite de P. Champion, il avait accepté de préparer l'édition. La correction des placards, fort délicate, et la mise au point se poursuivirent dans les premiers mois de l'année. Au mois d'octobre, les épreuves ont été renvoyées à l'imprimeur Daupeley, avec le bon à tirer. Le 16 décembre,

M. M. François pouvait annoncer que l'ouvrage était pratiquement prêt. Le Conseil admettait alors un tirage à 800 exemplaires, sur lesquels figurera la mention « legs Pierre Champion ».

Le Conseil décidait, d'autre part, le 18 mars, de préparer un *Annuaire-Bulletin* très réduit, portant sur les années 1948-1949, et dont la rédaction, susceptible d'être terminée vers la fin de l'année, fut par lui confiée à M. François, aidé de M. Mahieu. Les éléments furent recueillis dans les mois qui suivirent. Lors de la séance du 23 novembre, le manuscrit venait d'être envoyé à l'imprimeur Daupeley. Le Conseil, le 16 décembre, prenait la décision de distribuer cet *Annuaire-Bulletin* en même temps que le *Journal de Pierre de Paschal.*

La publication du premier volume des *Lettres de Henri III* se heurte à de nombreuses difficultés. Il est décidé, le 21 janvier, de présenter la publication des textes complets et des analyses en une unique suite chronologique. Le travail, déjà préparé, est soigneusement revu dans ce sens par M. François, qui prépare une introduction générale. Le principe est adopté, le 23 novembre, de composer une table par volume. Une maquette, conçue selon les nouvelles données, est envoyée, le 16 décembre, à l'imprimeur Daupeley.

Le Conseil, décidant d'envisager à nouveau la publication interrompue des *Grandes Chroniques de France*, prie, le 22 avril, le trésorier de procéder, à cet égard, à une demande de subvention près de la Recherche scientifique. Le tome *X* était d'ailleurs, depuis 1942, mis en page. Il manquait, par contre, les fonds nécessaires au tirage et à la publication. Le Conseil, le 23 décembre, sur présentation des épreuves mises en pages, décide de faire passer la publication de ce tome *X* et dernier, en priorité après les publications en cours d'édition. Il examine, en outre, le même jour, le manuscrit du tome XIII des *Chroniques* de Froissart, préparé par L. et A. Mirot, et dont la publication sera envisagée après celle du tome X des *Grandes Chroniques.* Une question dès lors se pose : celle de la publication intégrale du sommaire précédant le volume. Le manuscrit est remis entre les mains de M. Brunel, commissaire responsable, aux fins d'examen, le Conseil se remettant aux conclusions que lui apportera M. Brunel.

La vie financière

M. Lyon, trésorier, a demandé et obtenu, cette année 1950, une subvention de la Recherche scientifique, destinée aux futures publications. Mais il eut essentiellement à traiter, au cours de l'année, de la vente de la maison d'Aulnay, léguée par Pierre Champion à la Société de l'Histoire de France, vente difficile, en raison de l'état des lieux, de l'éloignement de Paris, sans communications aisées, de l'habitation injustifiée d'une partie de la maison par des occupants sans titres. M. Lyon sut mener à bien les nombreuses démarches tant près des acquéreurs éventuels que près des notaire et avoué. Plusieurs informations furent, en outre, effectuées, tant par M. François que par MM. Védrunes et Houbert, au nom de la Société. Le 23 novembre, M. Lyon pouvait annoncer au Conseil que la maison d'Aulnay avait été vendue, le jeudi 12 octobre, au prix de 1,800,000 francs. Cette vente a entraîné le départ de la gardienne, à laquelle M. Lyon a versé l'indemnité prévue de 200,000 francs. La question se pose à présent du placement de l'argent acquis ainsi par la Société : la question est, le 16 décembre, mise à l'étude.

Divers

A l'occasion du IX^e^ Congrès international des Sciences historiques, la Société de l'Histoire de France a donné, le 17 septembre, au palais de Rohan (Archives nationales), une très brillante réception, à laquelle assistèrent la plupart des délégués, qui s'intéressèrent vivement aux publications de la Société, dont, pour la circonstance, une liste, mise à jour et classée par périodes historiques, avait été, sur une heureuse proposition de M. Samaran, spécialement tirée. Cette liste fut largement diffusée dans les semaines suivantes.

Le samedi 21 octobre, les membres de la Société visitaient, aux Archives nationales, l'exposition internationale des Sceaux et Blasons, organisée à l'occasion du Congrès international des Archives ; M. Charles Braibant, directeur des Archives de France et membre du Conseil, accueillit les membres de la Société, qui parcoururent, ensuite, sous la direction de M. Mahieu, les différentes salles.

Dans un tout autre ordre d'idées, le Conseil se préoccupe toujours de la diffusion à l'étranger du renom et des publications de la Société. Il est entré en rapports très particulièrement, avec une Société créée aux États-Unis et qui se dispose à promouvoir en ce pays les recherches d'histoire de France. Il s'efforce aussi de développer au maximum la propagande vers les États de l'Amérique du Sud.

Assemblée générale du 20 mai 1950

Président : M. François Charles-Roux.

Présents : MM. Bailhache, Barbey, Benoît-Guyod, de Boislisle, Bourgin, Brunel, Burnand, Caillet, Carolus-Barré, Cartelle, Chandon de Briailles, Charles-Roux, Clarke, de Contades, de Cossé-Brissac, Delcer de Puymège, Desmars, Dumesnil, Duparc, Fawtier, de Felice, Fleury, François, Glénisson, Jardillier, Lacombe, Laulan, Lyon, Mahieu, Marchand, Marichal, Martin-Chabot, Mazeran, Michel-Dansac, Michel de Pierredon, Mollat, Monicat, Montet, Muret, Noël, Outrey, Perrat, Pinon, Mme Polony, MM. Pouthas, Pozzi, Ritter, Samaran, Tessier, Védrunes, Vernet, Viollet-le-Duc.

Excusés : MM. Artonne, de Billy, Bonnassieux, Celier, Dunan, Lemoisne, Sterlin.

L'Assemblée entend lecture :

1° Du discours de M. le Président (voir p. 7).

2° Du rapport de M. Samaran, secrétaire, sur les travaux et les publications de la Société pendant l'année 1949-1950 (voir p. 18).

3° Du rapport des censeurs, Mlle Vielliard et M. Monicat, sur les comptes des recettes et dépenses pendant l'exercice 1949-1950 (voir p. 23).

Les conclusions de ce rapport, approuvant la gestion et les comptes de M. Lyon, trésorier, sont mises aux voix et adoptées.

Élections. — Sont réélus membres du Conseil pour siéger jusqu'en 1954 : MM. Braibant, François, Grand, Levil-

LAIN, LYON, MADELIN, MAROT, MEURGEY, SAMARAN, DE VAUX DE FOLETIER.

Sont réélus censeurs : Mlle VIELLIARD et M. MONICAT.

M. Ch. Samaran, directeur honoraire des Archives de France, membre de l'Institut et secrétaire de la Société, fait une lecture intitulée : *Henri IV et Charlotte de Montmorency, princesse de Condé (1608-1609), d'après des documents en partie nouveaux* (voir ci-dessous, p. 53).

La séance est levée à dix-huit heures quarante-cinq.

Discours de M. Fr. Charles-Roux, président de la Société de l'Histoire de France, pendant l'exercice 1949-1950

Mesdames, Messieurs,

L'un des rôles de la diplomatie est de conclure des alliances et de les utiliser. En m'appelant à présider, cette année, notre Société de l'Histoire de France, le Conseil d'administration a sans doute voulu me récompenser d'avoir contracté, pour mon compte personnel, la traditionnelle alliance de la diplomatie et de l'histoire, et de l'avoir pratiquée avec persévérance. Appelé par le Conseil d'administration à l'honneur de présider, cette année, notre Société de l'Histoire de France, je le remercie d'un choix qui me vaut le privilège de vous adresser aujourd'hui l'allocution d'usage.

Elle doit commencer par évoquer devant vous la mémoire des sociétaires que nous avons eu la tristesse de perdre pendant l'année. La liste en est toujours trop longue, même quand elle est courte, ce qui est cette fois le cas. Trois noms la composent : Henri Fromageot, Albert Depréaux, Hubert de Pourtalès.

Henri Fromageot a tenu une grande place dans la carrière diplomatique, l'on peut même dire une grande place dans le monde international, tant fut large la part qu'il a prise aux affaires extérieures de la France. Sa formation intellectuelle et professionnelle l'avait plutôt destiné au Palais de Justice qu'au Quai d'Orsay. Mais il se révéla de bonne heure un avocat peu conformiste. Car, à peine inscrit au barreau de Paris, il sollicita et obtint du ministère du Commerce une mission dans le Pacifique et en Extrême-Orient, qui le mît à même d'étudier les conditions du grand commerce international dans cette partie du monde. Ainsi marquait-il son souci d'associer constamment la pratique à la doctrine. A son retour, tout en restant inscrit au barreau, il se spécialisa dans le droit international public et privé, acquérant, dans cette discipline, une réputation qui le désigna bientôt pour participer à des commissions d'arbitrage international, comme celles qui eurent à statuer sur le différend anglo-vénézuélien de 1903 et sur l'incident anglo-russe du Doggerbank en 1905, et pour siéger dans des conférences internationales, à

Londres en 1908, à Bruxelles en 1910. Le ministère des Affaires étrangères se l'attacha en 1913, comme adjoint au célèbre jurisconsulte Louis Renault, à qui il succéda en 1918. Survint alors l'armistice, puis la conférence de la Paix, au cours de laquelle le rôle qui lui incomba fut de première importance. Ce rôle le classa dans le peloton de tête de la nombreuse cohorte des experts. La délégation française à la conférence de la Paix mit à forte contribution ses lumières et sa science. Il y eut peu de commissions ou de sous-commissions où l'on put ne pas avoir recours à ses services. Son autorité s'en trouva fortement affirmée. Elle le fit appeler encore dans les nombreuses conférences qui se succédèrent pendant la période que nous appelions alors l'après-guerre. Enfin, en 1929, il fut nommé juge à la Cour permanente de Justice internationale de La Haye, fonction qui confère ce que l'on peut appeler le bâton de maréchal des jurisconsultes. Il la remplit quelques années, avant de se retirer à Versailles, où il a fini ses jours dans une retraite silencieuse et modeste. Il a laissé un souvenir durable au Quai d'Orsay, à Genève, dans maint ministère étranger, et il a exercé une notable influence sur nombre de négociations et d'actes internationaux.

Albert Depréaux appartenait à une famille lorraine de Metz, qui était venue se fixer à Orléans après 1870. Sans doute est-ce de son origine messine qu'il tint sa prédilection pour les souvenirs militaires français, dont l'évocation a fait l'unité de ses travaux historiques. De bonne heure, il est attiré par le passé de l'armée française, qu'une société, appelée « la Sabretache », se donne alors pour mission d'étudier et de faire revivre. Il y adhère dès 1896, en devient membre du comité en 1910, vice-président en 1945 ; dans l'intervalle, en 1930, ses collègues lui ont confié le soin de diriger le *Carnet de la Sabretache*, publication spécialisée, où paraissent des études à la fois instructives et attrayantes. Toute occasion de remonter dans le passé militaire de la France éveille son intérêt. Il appartient à la société dite « Le Souvenir français » et assiste, en cette qualité, à l'inauguration, en présence de Nicolas II, du monument élevé à Borodino, en commémoration de la bataille de 1812. Plus tard, en 1930, lors de l'exposition coloniale de Vincennes, il dirige la section rétrospective de l'histoire militaire de nos colonies et fait exécuter

les mannequins, vêtus d'uniformes anciens, qui sont encore exposés au Musée de la France d'outre-mer. Le Musée de l'Armée, aux Invalides, a plus d'une fois recours à sa compétence. Ses ouvrages ont tous pour sujet des aspects de la vie militaire d'autrefois : ainsi, « les uniformes des troupes coloniales et de la marine » ; « les affiches de recrutement, du XVIII^e siècle à nos jours » ; « les gardes d'honneur d'Alsace et de Lorraine » ; « les coutumes militaires de France au XVIII^e siècle ». Ses livres sont caractérisés par la scrupuleuse conscience des recherches, l'élégance du style, le soin attentif des illustrations et l'impeccable présentation de l'ensemble. Grâce à son œuvre, à son activité dans le champ d'investigations où il s'est tenu, Albert Depréaux demeurera le type de ces spécialistes qui ont contribué, pendant la première moitié de ce siècle, à faire connaître l'histoire de l'armée française, sous son aspect anecdotique et pittoresque. Fonctionnaire de la fondation Thiers depuis 1920, c'est-à-dire pendant une trentaine d'années, il y avait acquis des sympathies et une estime, dont, au moment de sa mort, M. Paul Mazon s'est fait l'interprète en termes émouvants.

Le comte Hubert de Pourtalès était le fils de cette célèbre comtesse Mélanie de Pourtalès qui, par sa beauté, sa distinction et son esprit, brilla d'un vif éclat à la cour de Napoléon III et de l'impératrice Eugénie, vit passer dans son hôtel de la rue Tronchet, à Paris, et dans son château de la Robertsau, près de Strasbourg, les personnalités les plus remarquables du monde et de la politique, et survécut longtemps, entourée d'admiration et d'estime, au régime impérial dont elle avait été l'une des parures. C'est évidemment dans le milieu où il avait grandi et vécu que son fils, Hubert de Pourtalès, avait pris le goût de l'histoire. Il avait adhéré à notre Société il y a quarante-sept ans, en 1903, ayant pour parrains le baron de Schickler, son beau-père, dont le nom rappelle une fameuse écurie de courses, souvent victorieuse à Auteuil, et Arthur de Boislisle, l'éminent éditeur et commentateur des mémoires de Saint-Simon. La diversité de ces deux noms, Schickler et Boislisle, atteste un contact inattendu entre le turf et l'histoire, le sport hippique et l'érudition, contact qui se perpétua dans la personne même du comte Hubert de Pourtalès, officier de dragons jusqu'en 1890, éleveur de chevaux de pur sang, membre du Jockey-

Club et du cercle de Dauville, en même temps que de notre Société de l'Histoire de France, du Comité de la Société biblique, d'une association pour le maintien de la Faculté de théologie de Paris, du Conseil presbytéral de l'Oratoire du Louvre. Pendant cinquante-neuf ans maire de la bourgade normande où il avait son haras, il a rendu de grands services à la population sous l'occupation ennemie et sous les bombardements précurseurs de la libération.

Puisqu'il est d'usage que le président de votre assemblée générale vous entretienne d'un des sujets historiques dont il s'occupe, permettez-moi de vous donner un aperçu d'une correspondance diplomatique, qui m'a été communiquée récemment en originaux autographes.

Du 18 avril au 9 octobre 1840, Thiers, président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, adressa onze lettres particulières à Cochelet, consul général de France à Alexandrie.

Le poste consulaire d'Alexandrie était alors redevable d'une importance et d'une activité diplomatiques exceptionnelles à la grave crise internationale qui mettait en jeu l'intégrité de l'Empire ottoman ou celle de l'État égypto-arabe que Méhémet-Ali s'était taillé par ses conquêtes. Les grandes puissances européennes étaient profondément divisées sur la manière d'arbitrer le conflit oriental, sur le dosage des parts à faire à chacun des deux adversaires, la France étant beaucoup plus libérale en faveur du vice-roi d'Égypte, que ne l'étaient l'Angleterre, la Russie, l'Autriche et la Prusse.

Arrivé au pouvoir le 1er mars 1840, Thiers expose sa politique à Cochelet le 18 avril.

Il ne met pas en doute que les quatre puissances, mal disposées envers Méhémet-Ali, ne finissent par se coaliser contre lui, à moins, bien entendu, qu'elles ne l'amènent à composition sans cela. Son parti est pris, de prime abord, de ne pas faire participer la France à leur coalition probable. Il ne méconnaît pas l'obligation où elles seront, une fois leur honneur engagé, d'atteindre leur but, c'est-à-dire de mettre Méhémet-Ali à la raison. Il ne désespère pas encore de retarder, voire même d'empêcher, leur indésirable traité à quatre sans la France ; mais il n'est pas du tout sûr d'y réussir ; il présume même qu'il n'y réussira pas. Il discerne bien certaines faiblesses, dans la situation militaire de Méhémet-Ali ;

mais il en aperçoit beaucoup moins qu'elle n'en comporte et il se trompe du tout au tout en se figurant les Égyptiens plus redoutables dans la défensive que dans l'offensive, plus forts s'ils attendent leurs ennemis sur leurs positions de Syrie et d'Égypte, que s'ils franchissent le Taurus et pénètrent en Anatolie.

C'est sur ces données que Thiers établit sa politique. Il exclut que la France fasse la guerre pour la cause de Méhémet-Ali, c'est-à-dire la fasse en Orient. Il exclut aussi, à ce moment-là, que la France risque, pour cette même cause, de faire éclater une guerre générale en Europe ; mais il préfère laisser croire ou supposer le contraire. Il s'efforcera d'arracher à Palmerston, animateur du groupe des quatre, le sacrifice d'une partie de ses prétentions pour les Turcs. Simultanément, il fera opérer un grignotage sur les prétentions de Méhémet-Ali pour lui-même, afin de les réduire à des proportions qui puissent être admises à Londres. Enfin, il fera demander à Méhémet-Ali de se confier à la France, de s'en remettre à elle.

Ce plan est vicié par une illusion. Thiers croit possible d'obtenir de l'Angleterre, en faveur de Méhémet-Ali, beaucoup plus de concessions qu'elle n'est disposée à en faire. De fait, aucune des solutions territoriales qu'il suggère à Cochelet dans ses lettres n'est susceptible d'être acceptée à Londres, parce que toutes conservent à Méhémet-Ali la totalité de la Syrie, en plus de l'Égypte, tandis que les Anglais ne veulent plus de lui en Syrie.

Il était fatal qu'un système entaché d'un pareil défaut réservât des déceptions. Sans rester complètement stériles, les deux grignotages entrepris simultanément, à Alexandrie par Cochelet, sur les ambitions égyptiennes, à Londres par Guizot, sur l'intransigeance britannique, laissent subsister un énorme écart entre le minimum de Méhémet-Ali et le maximum de Palmerston. Les Anglais profitent des semaines employées à ce marchandage pour fomenter et soudoyer une insurrection en Syrie, un soulèvement du Liban. Contrarié, mais non démonté, par cette grave complication, Thiers fait conseiller par Cochelet à Méhémet-Ali d'en finir le plus tôt possible avec la malencontreuse rébellion, de préférence en l'apaisant, au besoin en l'étouffant, et annonce à Alexandrie le rappel — il dit même la destitution — du consul de France

à Beyrouth, coupable d'avoir pris une attitude sympathique aux Libanais.

Mais voici qu'apparaît une chance sur laquelle on ne comptait plus ; celle d'un accord direct entre les adversaires orientaux, entre le sultan de Turquie et le vice-roi d'Égypte. L'initiative en a été prise par Méhémet-Ali. Thiers s'en réjouit, en félicite Cochelet, le charge d'en féliciter le vice-roi, mais cependant fait conseiller à celui-ci de se dépêcher et, pour arriver plus vite à bon port, de jeter le plus de lest possible. Car Thiers comprend alors parfaitement que le temps presse. Aussi, pour impressionner davantage Méhémet-Ali, lui fait-il dire par Cochelet tout ce qui peut le mieux l'alarmer : que la France ne risquera pas un soldat en Égypte ni en Syrie ; qu'elle n'enverra jamais de troupes plus loin que l'Algérie ; qu'il n'est même pas dit qu'elle ne se joigne pas à une coalition contre lui, si les conditions des coalisés ne sont pas trop sévères.

Son intention réelle est pourtant de n'y associer la France en aucun cas. Car il s'imagine que l'éventuelle coalition ira, faute de moyens, au-devant d'un échec. Recourrait-elle à des mesures énergiques, il se représente alors le tableau d'une vaste bagarre orientale, d'une sorte de mêlée, qui amènera les Russes à Constantinople, les Anglais à Alexandrie, culbutera deux empires, le turc et l'égyptien, bouleversera tout l'Orient et, renversant l'équilibre des forces en Europe même, pourra conduire la France à passer le Rhin et à franchir les Alpes, pour le rétablir à son profit.

Son calcul de probabilités n'a omis qu'une possibilité : c'est que la tentative d'accord direct, entre Alexandrie et Constantinople, ne précipite la conclusion de la coalition redoutée, entre Londres, Pétersbourg, Vienne et Berlin. Or, c'est là ce qui arrive. Craignant que l'arbitrage du conflit turco-égyptien ne leur échappe, les quatre puissances signent le fatal traité du 15 juillet 1840, à l'exclusion de la France. Terriblement aggravée de ce fait, la crise internationale fait souhaiter à Thiers un contact resserré avec Méhémet-Ali. Sans rien retirer à Cochelet de sa confiance, sans ralentir sa correspondance particulière avec lui, il décide de lui adjoindre un envoyé personnel, qu'il lui annonce dans les termes suivants :

« Je vous adresse un jeune Français, plein d'esprit, de tact,

de connaissances politiques et militaires, qui pourra vous être fort utile à Alexandrie : c'est le comte Walewski. Je l'ai vu réussir déjà dans plus d'une mission difficile et j'espère que, cette fois encore, il pourra rendre des services. Il est mon ami particulier, il sait à fond notre situation et ma propre pensée. Il vous sera donc d'un grand secours pour une foule de cas où les dépêches sont muettes. J'ai encore un espoir : c'est qu'il parvienne à plaire au vice-roi, à lui inspirer confiance, surtout par une circonstance particulière, qu'il ne vous dira pas, mais que vous pourrez dire pour lui. Il est fils de la comtesse Walewska et de Napoléon, qui l'avait adopté et doté. Ces détails, qui auraient peu d'influence en Europe, peuvent en avoir beaucoup dans des pays où l'imagination domine. Cependant, ce n'est là qu'un accessoire, l'essentiel consistant dans les remarquables qualités du sujet. »

Cette présentation de Walewski à Cochelet et, par son entremise, à Méhémet-Ali, est caractéristique des tendances d'esprit de Thiers à cette époque de sa carrière. Il espère mettre dans son jeu l'imagination orientale de Méhémet-Ali, en lui dépêchant le fils naturel de Napoléon. Son espoir, qui est amusant, prouve qu'il y avait peut-être plus d'imagination sous son gibus de bourgeois français que sous le turban du vice-roi d'Égypte.

Mais laissons là un détail que Thiers a lui-même appelé un accessoire, et passons à l'esquisse du système qu'il développe à Cochelet. Son système repose sur un certain nombre de postulats, que voici. Méhémet-Ali est un homme inflexible, dont toutes les affirmations d'intransigeance sont à prendre au pied de la lettre et à qui les concessions devront donc être arrachées à grand'peine. Méhémet-Ali est un homme impétueux, qui brûle d'aller de l'avant, de foncer sur l'Anatolie, et devra donc être constamment mis en garde contre sa propre imprudence. A l'exception de la flotte britannique, les quatre puissances coalisées contre lui ne disposent pas de moyens militaires préparés d'avance pour venir à bout de sa résistance. Ils recourront donc à un blocus maritime, qui restera inopérant. Faible dans l'offensive, fort dans la défensive, Méhémet-Ali sera invulnérable, à condition de se pelotonner comme un hérisson. Il donnera tant de fil à retordre à ses adversaires, que la France aura le temps de mener à bien

des préparatifs militaires massifs, qui intimideront les contractants du traité conclu sans elle.

Ces postulats fourmillent d'erreurs : psychologiques sur le caractère de Méhémet-Ali ; militaires sur les moyens défensifs des Égyptiens ; politiques sur la réaction des puissances européennes aux armements de la France.

Ce n'en est pas moins sur ces bases qu'est édifié le plan de Thiers. Le but en est de faire avorter les projets coercitifs des quatre puissances contre Méhémet-Ali. Les moyens à mettre en œuvre, pour atteindre ce but, seront d'ordre stratégique et diplomatique. Le vice-roi devra, d'abord, ne pas faire passer le Taurus à ses troupes, parce que le passage du Taurus, c'est la guerre générale, et la guerre générale, c'est la ruine inéluctable de Méhémet-Ali. Donc pas d'offensive, pas d'irruption en Anatolie, au moins tant que le signal n'en sera pas venu de Paris ; défense stricte en Syrie et en Égypte ; deux concentrations de troupes égyptiennes, l'une au pied du Taurus ou sur le haut Euphrate, pour parer à une invasion par le nord, l'autre au cœur de la Syrie, entre Beyrouth et Damas, pour faire face à un débarquement ; travaux de défense et de fortification dans les ports, notamment à Alexandrie ; action énergique pour écraser l'insurrection du Liban, qui durait toujours, sauf à pacifier ensuite la montagne par de larges libertés octroyées sous la garantie de la France. Voilà pour la stratégie. Quant à la diplomatie, Méhémet-Ali devra renvoyer à la France le règlement territorial du conflit et, pour rendre possible le succès de bons offices français à Londres, munir Thiers de concessions substantielles, c'est-à-dire se contenter de l'Égypte à titre héréditaire et de la Syrie en viager. Les coalisés seront trop heureux de souscrire à ces conditions, parce que l'exécution de leurs projets coercitifs les aura déçus et que les préparatifs militaires de la France les feront réfléchir. Le dernier mot sera ainsi à la France, qu'une victoire diplomatique vengera de l'affront subi le 15 juillet.

Tout, dans ce plan, dépendait d'une condition fondamentale : c'est que l'événement justifiât la confiance de Thiers dans les moyens défensifs de Méhémet-Ali et dans la durée de sa résistance.

Méhémet-Ali est déjà moins confiant que Thiers dans l'efficacité de sa défensive. « Vous m'immobilisez au pied du

Taurus, lui fait-il dire ; vous m'empêchez de prévenir l'attaque de mes ennemis et, quand elle se sera produite, vous m'abandonnerez. » Thiers se défend de cette arrière-pensée : « J'avoue, écrit-il, à Cochelet, que j'ai été très sensible à ce reproche anticipé et que j'ai réfléchi deux jours entiers, avant de vous répondre. Je crois qu'il y a beaucoup de choses permises dans l'intérêt de son pays ; cependant, l'égoïsme national n'est pas permis jusqu'au point d'engager un gouvernement ami dans une voie périlleuse, pour l'y abandonner ensuite. Méhémet-Ali, d'ailleurs, a quelque chose d'héroïque, qui rend, à son égard, la déloyauté encore plus odieuse. » Thiers prouve ensuite, une fois de plus, que le passage du Taurus serait fatal à Méhémet-Ali et conclut ainsi : « Méhémet-Ali serait Français, serait le chef d'une colonie française restée en Égypte, que je ne lui donnerais pas un autre conseil. » Ces lignes sont belles et vous font constater que, si la politique de Thiers en 1840 a les défauts de la jeunesse — l'excès d'imagination et l'imprudence — elle en a aussi les qualités — la délicatesse et la fraîcheur des sentiments.

Mais Cochelet et Walewski avaient entrepris de rectifier quelques-uns des jugements de Thiers. Méhémet-Ali, lui ont-ils écrit, n'est pas la barre de fer qu'il a supposé ; pas davantage le risque-tout qu'il s'est imaginé ; c'est un joueur de grosses parties, mais qui ne les joue jusqu'au bout que lorsqu'elles sont bonnes ; il a plus de traits communs avec Talleyrand qu'avec Napoléon ; ses capacités de résistance contre une coalition européenne ne sont pas celles que Thiers lui attribue. Et ainsi de suite. Alors, le 17 septembre 1840, Thiers prend sa plume, pour écrire à Cochelet la plus curieuse des lettres personnelles de cette série. En voici le début :

« Je vous écris, indépendamment de ma dépêche ostensible, une lettre particulière. Celle-ci est pour vous seul, pour vous seul je le répète. Je remets ce qu'elle contient à votre honneur et je vous prie de ne le jamais dire. Je souhaite même, malgré mon amitié pour le comte Walewski, que vous ne lui communiquiez pas ce que je vous mande ici. Voici donc ma plus secrète pensée, qui, du reste, est toute pour le pays, comme toutes celles qui naissent et naîtront dans mon esprit. L'Égypte héréditaire et la Syrie viagère étaient tout ce que je souhaitais pour Méhémet-Ali. Mais je ne désire pas

qu'on obtienne du vice-roi de plus grands sacrifices. Au delà, il n'y a pas justice, il n'y a pas raison, il n'y a pas honneur pour la France. Or, je vais vous avouer ma crainte secrète. Il me semble que le vice-roi est ébranlé ; il me semble qu'il prend la fuite. Or, je ne voudrais à aucun prix qu'il acceptât les conditions du traité du 15 juillet purement et simplement, sans avoir obtenu quelque concession. L'on dirait que la France, après avoir résisté à ce traité, l'a fait accepter sous main et qu'elle a tenu une double conduite, menaçante ostensiblement, faible et accommodante secrètement. Il faut nous sauver de ce déshonneur. D'ailleurs, je crois qu'il y aurait, dans l'abandon de la Syrie, un dommage matériel et moral pour la France : matériel, car les Anglais en deviendraient les maîtres ; moral, car la France, aux yeux du monde, passerait pour vaincue. Or, pour ma part, il n'y a rien que je ne préfère à l'amoindrissement matériel ou moral du pays. Le vice-roi devrait-il tout mettre en confusion, que je l'aimerais mieux, plutôt que de le voir commettre une lâcheté, dont nous passerions pour les complices. »

Je vous fais grâce de toute la suite de cette lettre, qui est longue, pour ne vous en citer encore qu'une des dernières lignes, où Thiers répète : « Je dis une partie, une partie seulement de ceci à M. Walewski, mais je vous demande à tout jamais le secret sur cette communication confidentielle. »

Je ne crois pas qu'aucun agent des affaires étrangères ait jamais reçu de son ministre une lettre comparable à celle-là. L'originalité n'en consiste pas dans la confiance faite par le signataire à la discipline et à la discrétion du destinataire : cela, Dieu merci, n'est pas rare. Mais ce qui est véritablement original, c'est la nature de la crainte exprimée par Thiers. Car cette crainte est que Méhémet-Ali ne soit devenu moins méhémétaliste que son protecteur, moins exigeant pour lui-même que Thiers ne l'était pour lui. Pareil paradoxe n'est jamais à l'éloge d'une politique.

Celle de Thiers contribua beaucoup à faire conserver l'Égypte à Méhémet-Ali, en y acquérant l'hérédité du pouvoir. Mais elle avait failli mettre la France en guerre avec quatre grandes puissances, pour faire conserver à Méhémet-Ali la Syrie, qu'il perdit et à laquelle il eut le bon sens de renoncer.

Thiers, dans cette aventure, avait frôlé le destin cruel d'un

Émile Ollivier. Seule le lui avait épargné la décision de Louis-Philippe, l'écartant du pouvoir.

Nous avons tendance à nous représenter Thiers sous les traits moraux où nous l'ont dépeint nos pères, qui l'ont connu : clairvoyant, perspicace, comme il le fut sous le Second Empire, au Corps législatif, de 1863 à 1870 ; réaliste, pondéré jusqu'à la résignation, comme il le fut en 1870-1871 ; expérimenté, efficace, comme il le fut de 1871 à 1873. Mais c'est oublier qu'il avait été jeune ! et c'est jeune, avec ses quarante-trois ans, qu'il nous apparaît dans sa correspondance particulière avec Cochelet. Qui sait si ce n'est pas un retour sur lui-même, si ce n'est pas le souvenir de ses dangereuses audaces de 1840, qui l'ont rendu si prudent trente ans plus tard ?

Rapport de M. Ch. Samaran, secrétaire, sur les travaux de la Société pendant l'année 1949-1950

S'il est vrai que, selon le mot du poète, *l'ennui naquit un jour de l'uniformité*, je crains fort que mes éternelles variations sur les temps difficiles ne finissent par vous être à charge. Et pourtant, il m'est impossible de ne pas vous répéter chaque année que la Société de l'Histoire de France a de plus en plus de peine à remplir sa fonction, qui est de faire connaître des sources inédites de notre histoire ou de donner des éditions meilleures des sources historiques déjà connues. Nous savons bien que la plupart des groupements analogues au nôtre connaissent les mêmes difficultés. C'est une excuse valable, mais c'est aussi une maigre consolation.

Existe-t-il des remèdes, ou tout au moins des palliatifs, à ce fâcheux état de choses? Nous en avons déjà essayé plusieurs : réduire le nombre et l'étendue de nos publications? C'est fait, hélas, depuis plusieurs années et vous avez, je le reconnais, tout lieu de vous en plaindre. Pas d'*Annuaire-Bulletin* depuis celui qui porte le double millésime 1946-1947 ! Encore vous apportait-il, avec une liste abrégée, mais complète, de nos membres, un copieux mémoire d'histoire institutionnelle, celui de M. Roland Mousnier. Que sera le suivant, celui que nous ne pourrons vous donner que l'année prochaine, tout au plus à la fin de celle-ci, et qui portera peut-être sur trois années (1948, 1949 et 1950), je ne puis vous le dire. Par insuffisance de moyens financiers, nous n'avons pu encore l'envoyer à l'impression et si, comme nous le craignons, nous n'y pouvons joindre ni liste des membres ni travaux d'histoire, quelle déception pour vous, quelle défaite pour votre bureau et pour votre secrétaire ! Espérons que nous ne serons pas obligés d'en venir là !

Tout au moins, un volume de *Mémoires* est-il à la veille de vous être distribué. C'est le tome IV du *Paris pendant la Terreur* de M. Pierre Caron. Je puis vous en montrer un exemplaire, que voici, et vous dire aussi que les envois n'en ont été retardés que parce que hier encore notre trésorier, contraint aux économies presque sordides, cherchait les

moyens les moins dispendieux de faire venir le stock de la maison Jacques et Demontrond de Besançon qui imprime nos volumes de la série moderne et contemporaine et que je vous demande, en passant, de remercier avec moi pour toutes les facilités de paiement et autres bons offices dont elle nous fait libéralement profiter. Ce tome IV de la précieuse série révolutionnaire, inaugurée il y a longtemps déjà par notre ancien président, n'est, du reste, pas le dernier de ceux qu'il prépare pour nous. Mais, comme sont maintenant épuisés les fonds provenant du 150e anniversaire de la Révolution française qui ont servi pour les premiers, il va falloir chercher de nouvelles ressources.

Nous avions aussi compté sur les fonds assez importants qui devaient nous venir de la succession Champion pour faire vivre d'une vie plus active la série qui doit porter le nom du généreux donateur. Là aussi nous avons éprouvé de sérieux mécomptes, dont les principaux sont, d'une part, que la réalisation de la dite succession s'est avérée beaucoup plus compliquée et beaucoup moins avantageuse que nous ne l'avions cru tout d'abord, de l'autre que nous avons dû reconnaître la nécessité de mettre d'abord en état d'être imprimés les manuscrits que notre confrère avait, dans son testament, désignés à notre attention d'une façon amicalement impérative. De là vient que, si le *Journal* de Pierre de Paschal est actuellement sous presse, le premier volume de la *Correspondance de Henri III* est encore en train de subir quelques apprêts indispensables. N'importe ! Nous avons là plus que l'espoir de deux volumes importants et qui nous feront honneur.

Puisque nous n'avons plus les moyens, comme autrefois, de donner chaque année à nos membres une pâture historique abondante et variée, nous avons tenté de les amener à nous de plus en plus nombreux par l'appât de causeries d'histoire ou de conférences-visites. Mais comment lutter contre les sollicitations de toute sorte dont sont l'objet à Paris les rares personnes qui disposent encore de loisirs pour s'instruire par les yeux ou par les oreilles? Nous ne renonçons pas, bien entendu, à ce moyen de nous retrouver de loin en loin dans une salle de conférences, un musée, une exposition historique, mais ce sera dorénavant à titre exceptionnel, l'expérience n'ayant pas obtenu le succès que nous escomp-

tions. Du moins restera-t-il un souvenir tangible et durable de cet effort que nous avons poursuivi en 1948 pendant une année entière : ce sera le résumé que l'un de nous est en train de préparer pour nous des conclusions auxquelles étaient arrivées, chacun dans son domaine, les conférenciers que nous avions chargé de débrouiller les causes proches ou lointaines de nos révolutions. Permettez-moi de remercier en votre nom M. Roland Mousnier, professeur à la Faculté des lettres de Strasbourg, qui a bien voulu accepter de remplir cette tâche et qui s'en acquittera brillamment.

Si l'argent manque pour imprimer autant que nous le voudrions, même pour continuer cette magnifique édition de Froissart ou cette non moins belle édition des Mémoires du cardinal de Richelieu que la Société avait entreprises en des temps plus favorables, la cause n'en est pas uniquement — il faut le reconnaître — l'augmentation massive et continue des prix de l'impression, des corrections, du papier et des frais de poste. Il y a aussi, et c'est peut-être plus grave, la multiplicité véritablement excessive des revues d'histoire. Voilà aussi un marché qui devrait être assaini, mais comment, dans un pays libre, désigner les victimes au couteau du sacrificateur? et comment espérer qu'elles se présenteront d'elles-mêmes à l'autel, le front ceint de bandelettes? Une solution tout au moins provisoire s'offre à l'esprit et elle commence à entrer dans les mœurs : la mise en commun, par plusieurs sociétés, de leurs ressources pour la publication d'ouvrages qu'aucune d'elles, prise à part, ne pourrait envisager. Nous sommes prêts à étudier en Conseil d'administration les solutions pratiques qui pourraient nous être suggérées dans ce sens.

Mais au fait, Mesdames et Messieurs, ne désespérons pas de voir des jours meilleurs pour des activités désintéressées comme les nôtres. L'essentiel, en somme, n'est-il pas de garder dans ce pays le goût de notre histoire? Or, nous pouvons à cet égard noter des symptômes encourageants.

En France d'abord. Ceux d'entre nous qui, par l'intermédiaire de la Radio, ont l'occasion de parler histoire à des auditoires, sans homogénéité sans doute, mais non sans âme, n'ignorent pas que des personnes de condition très modeste, mais qui ont le désir de s'élever, leur savent gré de leur communiquer brièvement, mais honnêtement, la substance de

gros livres qu'elles n'auraient pas le loisir de lire, même si elles avaient les moyens de les acquérir. Quant à ce qu'on peut bien appeler les élites du pays dans le domaine de l'histoire proprement dite et dans celui des sciences auxiliaires de l'histoire, elles vont se retrouver cette année à Paris même dans deux grands congrès jumelés où elles confronteront leurs méthodes et organiseront leur propagande.

Autre symptôme encourageant pour nous, à l'étranger celui-là : la création récente aux États-Unis d'une Société d'Histoire de France, avec laquelle nous nous mettons en rapport en ce moment même et que nous voulons considérer déjà un peu comme une filiale de la nôtre.

Reste, pour nous donner plus de moyens de nous montrer les plus dignes possible de notre passé, à renforcer et à rajeunir nos cadres, j'entends les cadres permanents de notre bureau, sur lesquels tout entiers ou presque reposent la vie courante et l'avenir de la Société.

Vous êtes déjà entré dans cette voie en adjoignant un trésorier-adjoint, M. René Michel-Dansac, à notre trésorier, M. Ernest Lyon, de qui, d'ailleurs, Dieu merci, les forces et le dévouement sont toujours au même niveau, le plus élevé que l'on puisse imaginer.

A moi-même, qui souhaitais, en raison d'obligations qui croissent et se multiplient paradoxalement avec les années, me faire aider dans une tâche qui exigerait beaucoup plus d'heures que je ne puis lui en réserver, vous avez bien voulu donner, sans avoir l'air d'être trop surpris par mes exigences, deux secrétaires-adjoints, l'un en pied, M. Michel François, l'autre bénévole, M. Bernard Mahieu. Jusqu'ici, toute la besogne est retombée sur M. Bernard Mahieu, dont la jeune activité ne s'est jamais trouvée en défaut, mais qui, donnant déjà ses soins à une autre société historique, ne pouvait nous réserver toutes ses pensées et tous ses efforts. Aujourd'hui, j'ai le plaisir de vous annoncer que voici de nouveau parmi nous M. Michel François, des services de qui je m'étais privé volontairement et, je puis le dire, par devoir patriotique, pour permettre à l'autorité militaire d'utiliser ses capacités à la tête d'un grand service dans la zone française d'occupation en Allemagne. Le voici qui nous revient, riche d'une expérience administrative et humaine dont il ne demande, je crois, qu'à faire profiter son vieux maître et, du

même coup, la Société elle-même. Collaborateur de Pierre Champion et dépositaire de ses intentions, il sera mieux placé qu'aucun de nous pour surveiller les éditions dont nous avons été chargés par notre regretté confrère. Je n'ai, à son sujet, qu'un vœu à formuler, dont je sais d'avance qu'il sera entendu, c'est que mon successeur et ami Charles Braibant, directeur des Archives de France, et d'ailleurs membre de notre Conseil d'administration, qui a confié à M. Michel François des fonctions importantes et absorbantes, veuille bien considérer que travailler pour notre Société c'est travailler aussi pour la plus grande gloire des Archives et, par contre-coup, pour celle de notre pays.

En tout état de cause, une impulsion nouvelle va être donnée à nos travaux, et je ne doute pas qu'avec l'aide efficace des deux présidents qui vont se succéder à votre tête, j'ai nommé MM. Georges Bourgin et Robert Fawtier, de qui la vie tout entière s'identifie à la cause de l'histoire, au fur et à mesure aussi que les conditions économiques prendront un tour plus favorable, notre vieille Société, qu'il serait, je crois, coupable de laisser mourir de sa belle mort, connaîtra un véritable renouveau.

Rapport de MM. les Censeurs sur l'état des finances de la Société au 31 décembre 1949

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte de la situation financière de la Société au 31 décembre 1949.

Recettes.

I. *Recettes ordinaires.*

Cotisations de l'année 1949 :		
112 cotisations à 400 francs.	44.800 fr.	
19 cotisations à 650 francs.	12.350	
Cotisations arriérées françaises	1.700	
Cotisations arriérées étrangères.	810	
Vente de volumes.	11.192	
Subvention du Centre national de la Recherche scientifique	200.000	
Intérêts des fonds placés.	2.990	

II. *Remboursement de titres amortis.*

3 obligations de Chemin de fer et 1 obligation de Rente.	1.935	

III. *Divers.*

Dons anonymes.	4.700	
Intérêts de titres dernièrement liquidés de la succession Guébin.	8.724	
IV. *Reliquat de l'exercice 1948.*	23.941	61
Total.	313.142 fr.	61

Dépenses.

Frais d'impression des publications de la Société :		
1° à M. Daupeley, imprimeur à Nogent-le-Rotrou	171.683 fr.	

Report.	171.683 fr.
2° à MM. Jacques et Demontrond, imprimeurs à Besançon.	52.000
Frais de distribution à M. Daupeley. . . .	21.899
Achat de papier par les soins de M. Daupeley	25.000
Fonds à remployer	1.935
Dépenses d'administration (bureau, correspondance)	3.722
Total.	276.239 fr.

Balance.

Recettes.	313.142 fr. 61
Dépenses	276.239
Excédent de recettes. . . .	36.903 fr. 61

Certifié exact et conforme aux écritures du Trésorier.

Les Censeurs,

Jeanne VIELLIARD. Jacques MONICAT.

L'année 1949 s'est achevée, pour la Société de l'Histoire de France, dans les conditions les plus favorables. Nos comptes se soldent par un excédent de recettes qui dépasse nos prévisions de plusieurs dizaines de milliers de francs. Nous devons évidemment ce résultat (en y joignant le produit de nombreuses libéralités anonymes, les intérêts de quelques titres tout dernièrement liquidés de la succession Guébin et le reliquat très important de l'exercice 1948) à la décision que vous avez bien voulu prendre, l'an dernier, de doubler le montant de la cotisation ; nous le devons surtout à l'appui indispensable, mais si bienveillant, que nous prête régulièrement et si fidèlement le Centre national de la Recherche scientifique. Ses dernières subventions nous ont permis de payer intégralement toutes les impressions terminées à la Maison Daupeley, de donner de nouveaux acomptes à la Maison Jacques et Demontrond, d'acheter à un prix avantageux le papier qui doit servir à la continuation de la table des *Grandes Chroniques de France*, depuis si longtemps en chantier, et d'assurer la vie courante de notre association, devenue si coûteuse et si difficile. Cette année verra la publication du

tome IV de *Paris sous la Terreur*, dû à notre ancien président M. Caron, et dont un volume vient de nous être adressé, comme spécimen. Il coûtera très cher : 350.000 francs. Toujours bienveillants, les éditeurs de Besançon nous consentiront de nouveaux paiements par acomptes : on peut tout de même préciser qu'avec les fonds restant de la libéralité du Comité du Centenaire de la Révolution française de 1789 et une nouvelle subvention qui, nous l'espérons du moins, est sur le point de nous être accordée dans le mois présent, nous pourrons payer 200.000 francs. Les frais de distribution seront également très élevés : les dépenses d'administration doublées, quoique réduites, comme vous pouvez le penser, aux besoins absolument nécessaires.

Un mot maintenant des biens provenant de la succession Champion. La liquidation, difficile et compliquée, se poursuit très lentement et, comme on l'a laissé entendre, nous apportera un supplément assez important. Les intérêts des fonds placés nous permettent d'assurer le paiement des frais afférents aux volumes de notre regretté Président, rémunération des correcteurs, épreuves, etc. Enfin, comme vous nous y avez autorisé dans votre Assemblée générale de l'an dernier, la maison d'Aulnay, que nous ne pouvons d'ailleurs conserver d'après la loi de 1901, va être mise en adjudication à la fin du mois prochain par les soins de Me Oudin, avoué près le Tribunal civil de la Seine, 20, rue de l'Aude, qui pense que la vente se présente maintenant au bon moment. Souhaitons qu'il en soit ainsi. Une déception est possible. Mais, puisque nous ne pouvons faire autrement, nous devons nous résigner à l'issue qui en résultera, quelle qu'elle soit.

Ainsi éclairé et justifié, voici le projet de budget pour l'exercice 1950 que nous vous prions d'adopter.

Projet de budget pour l'exercice 1950.

Recettes.

Cotisations	80.000 fr.	
Vente de volumes	15.000	
Subventions	120.000	
Intérêts des fonds placés	2.500	
Reliquat de l'exercice 1949	36.903	61
Total	254.403 fr.	61

Dépenses.

Impressions	200.000 fr.
Frais de distribution	30.000
Fonds à placer	1.935
Dépenses diverses	10.000
Total.	241.935 fr.

Excédent de recettes : 12.468 fr. 61.

LA VIE DE LA SOCIÉTÉ

1951

Les séances du Conseil

Les séances ordinaires du Conseil de la Société de l'Histoire de France se sont tenues aux dates des 20 janvier, 2 mars, 21 avril, 16 juin, 20 novembre, 22 décembre 1951. L'assistance était sensiblement la même qu'au cours de l'année précédente ; des membres de la Société se sont joints parfois aux membres du Conseil. Les séances ont été présidées, jusqu'au 16 juin, par M. G. Bourgin (suppléé le 2 mars par M. R. Fawtier), puis, depuis le 20 novembre, par M. R. Fawtier.

Le 16 juin, il a été procédé à l'élection du nouveau bureau pour l'année 1951-1952. Le nouveau président est M. Robert Fawtier, premier vice-président sortant. M. P.-A. Lemoisne devient premier vice-président, et M. J. Desmars est élu second vice-président. Le même jour, MM. Samaran, François, Lyon et Michel-Dansac étaient confirmés dans leurs fonctions respectives de secrétaire, secrétaire-adjoint, trésorier et trésorier-adjoint. M. Mahieu demeure adjoint à MM. Samaran et François. Le même jour ont été réélus les membres des Comités de publication (MM. Brunel, Caron, Dupont-Ferrier, de Lacombe, Levillain et Pouthas) et des fonds (MM. Celier, Marot, Tessier, de Pange).

Lors de l'assemblée générale du 19 mai ont été réélus les membres du Conseil dont le mandat venait à expiration en 1951 : MM. de Boislisle, Caron, Chandon de Briailles, Fawtier, de Lacombe, Marchand, Mirot, de Montesquiou, Pouthas, Ritter. Ont été également réélus les censeurs sortants.

Les publications de la Société

Le *Journal de Pierre de Paschal*, entièrement prêt dès le 20 janvier, fut distribué dès lors aux membres du Conseil. Mais, par mesure d'économie, sa distribution générale se fit à tous les membres de la Société, au lendemain de l'assemblée générale du 19 mai, en même temps que l'*Annuaire-Bulletin 1948-1949*.

Les épreuves de cet *Annuaire-Bulletin* furent corrigées au mois de janvier. Réduit dans son volume, il comprend les procès-verbaux *in extenso* des assemblées générales, avec les discours des présidents, les lectures, les rapports des secrétaires et des censeurs ; les procès-verbaux des séances ordinaires sont condensés en une rubrique intitulée « Vie de la Société ». Dans l'*Annuaire-Bulletin* figureront, en outre, un article de M. Lemoine, archiviste en chef de Seine-et-Oise, sur le *Fonds du Tremblay aux Archives départementales de Seine-et-Oise*, et un rapport de M. Roland Mousnier sur le cycle des conférences organisées par la Société en 1948. Le bon à tirer fut donné à la fin du mois de mars. L'*Annuaire-Bulletin* put être présenté à l'assemblée générale du 19 mai et distribué aussitôt après.

Les épreuves mises en pages du tome X des *Grandes Chroniques* ont été renvoyées le 2 mars chez l'imprimeur Daupeley. Il a été décidé par le Conseil, à cette date, que l'ouvrage sera le premier à paraître, dans le cycle de publications de l'année 1951, soit au début de 1952.

En ce qui concerne le tome XIII des *Chroniques* de Froissart, M. Brunel apporte, le 20 janvier, les conclusions de l'examen qu'il a fait du manuscrit de L. et A. Mirot. Le texte peut être publié tel qu'il se présente ; la publication intégrale apparaît d'ailleurs à M. Brunel comme un juste hommage rendu à la mémoire de Léon Mirot. Cependant, à partir du tome XIV on pourrait envisager des allégements. Le Conseil décide d'envoyer en communication à l'imprimeur Daupeley le manuscrit, pour obtenir de lui un devis, pouvant servir de base à une demande de subvention à la Recherche scientifique. Ce devis, dont les conclusions furent communiquées par le Trésorier à la réunion du 2 mars, s'éleva à 409,000 francs. M. Lyon a demandé pour la publication une subvention de 350,000 francs.

Le tome Ier des *Lettres de Henri III*, pendant toute l'année, continua à être l'objet des minutieuses revisions de M. François. Tâche fort lourde. M. François fit accepter par le Conseil, lors de la séance du 22 décembre, le principe du choix d'un collaborateur assidu à ce travail, pour lequel il s'efforcerait d'obtenir une allocation directe de la Recherche scientifique.

Aux mois de novembre et décembre, M. François, aidé de M. Mahieu, a commencé la mise au point de l'*Annuaire-Bulletin 1950-1951*, que le Conseil désirerait publier dans le courant de l'année 1952.

M. Charles Samaran, le 2 mars, rappelle au Conseil l'intérêt de la publication, au plus tôt, des *Annales de Saint-Bertin*, dont la publication fut préparée par Félix Grat, avec une grande introduction de M. L. Levillain. S'intéressant vivement à cette publication, le Conseil décide de l'inscrire en priorité après les publications immédiatement envisagées.

La vie financière

Le trésorier, M. Lyon, au cours de cette année, a vu heureusement d'assez bonnes rentrées de cotisations. Le 20 novembre, il faisait savoir au Conseil que la Société était en gros à la tête de 1,000,000 de francs et les acquéreurs de la maison d'Aulnay sont loin d'avoir versé la totalité de leur dû. Ce sera chose faite, pense le trésorier, le 31 janvier 1952, au plus tard.

Le *Journal de Pierre de Paschal* aura coûté 192,775 francs, que M. Lyon a immédiatement versés. Il a réglé, en outre, les comptes de l'imprimeur Demontrond pour le tome IV de *Paris pendant la Terreur*, et de Daupeley pour l'*Annuaire-Bulletin* de 1948-1949.

Les fonds provenant de la vente de la maison d'Aulnay ont été, par les soins du trésorier, convertis en bons du Trésor.

A la fin de l'année, le trésorier fut saisi d'une proposition d'un libraire américain d'un achat en totalité des stocks de la Société. Cette proposition fut l'objet d'une discussion dès le 22 décembre, mais, étant donné l'importance de la question, elle fut alors soumise à l'étude et renvoyée à la séance de janvier 1952.

M. Lyon, d'autre part, a, au cours de cette année, fait près de la Recherche scientifique la demande annuelle de subvention, que la Recherche a d'ailleurs bien voulu accorder.

Divers

Les deux présidents successifs, MM. Bourgin et Fawtier, ont tenu la Société au courant de l'actualité dans l'ordre de la recherche historique : thèses, travaux universitaires, travaux des sociétés savantes, informations variées. Le Conseil a été mis au courant de la création aux Archives nationales d'un Centre d'information chargé précisément de recueillir tous les renseignements possibles sur les recherches en cours sur l'ensemble du territoire national.

M. Robert Burnand, le 21 avril, a fait, sous l'égide de la Société, à l'École des chartes, une conférence intitulée : *Les salons sous le Second Empire.*

Le 27 octobre, les membres de la Société visitèrent, sous la direction de M. de la Monneraye, l'exposition des Grands Créateurs de Paris, au musée Carnavalet et, le 18 novembre, aux Archives nationales, sous la direction de M. Mahieu, l'exposition « Cinquante ans d'Archives ».

Ajoutons que la Société, dont la correspondance avec les pays étrangers ne cesse de s'accroître, continue à entretenir et à développer ses rapports avec les sociétés historiques françaises et étrangères.

Assemblée générale du 19 mai 1951, à 16 h. 30

Président : M. Georges Bourgin.

Étaient présents : MM. Artonne, Bailhache, de Beauvillé, Brunel, Cartelle, Celier, Charles-Roux, Dulong, Duparc, de Failly, Fawtier, de Félice, François, Giard, Hastier, Jardillier, Leclerc, Lemoisne, Lyon, Mahieu, Martin-Chabot, Michel de Pierredon, Mirot, Monicat, Montet, Mousnier, de Pange, Périer de Féral, Philippot, Pozzi, Ritter, Samaran, de Vaux de Foletier, Védrunes, Vernet, Vidalenc, Mlle Vielliard.

Excusés : MM. Antoine, de Boislisle, le général Bonnassieux, Braibant, Bucaille, Chaulin, Mme la comtesse Costa de Beauregard, MM. Desmars, Gasquet, le duc de Gramont, Lambert, Adrien de Lens, Victor Loup, Manceron, Marot, Maugras, de Montesquiou-Fezensac, Riché, Rondeau, le général Serrigny, Soulange-Bodin, Sterlin, Tessier.

L'Assemblée entend la lecture :

1° Du discours de M. le Président (voir p. 32).

2° Du rapport de M. Charles Samaran, secrétaire, sur les travaux et publications de la Société pendant l'année 1950-1951 (voir p. 42).

3° Du rapport des censeurs, Mlle Vielliard et M. Monicat, sur les comptes des recettes et dépenses pendant l'exercice 1950-1951 (voir p. 50).

Les conclusions de ce rapport approuvant la gestion et les comptes de M. Ernest Lyon, trésorier de la Société, sont mises aux voix par M. le Président et adoptées par l'Assemblée.

Il est procédé ensuite aux élections de dix membres du Conseil pour siéger jusqu'en 1955. Sont réélus : MM. de Boislisle, Caron, Chandon de Briailles, Fawtier, de Lacombe, Marchand, Mirot, de Montesquiou, Pouthas et Ritter.

Sont réélus censeurs : Mlle Vielliard, M. Monicat.

M. Élie Debidour fait une lecture intitulée : *La proclamation de la République à l'Hôtel-de-Ville de Paris en 1848*[1].

La séance est levée à dix-huit heures quarante-cinq.

1. Le texte de cette lecture, que l'auteur n'a pu remettre à temps pour l'impression, figurera dans le prochain *Annuaire-Bulletin*.

Discours de M. Georges Bourgin, président de la Société de l'Histoire de France, pendant l'exercice 1950-1951

Mesdames, Messieurs,

Je ne sais pas exactement à quel moment dans l'histoire des sacrements et des rites la confession publique a cessé d'être en usage. Exprimait-elle avec plus de sincérité que la confession privée les sentiments du pécheur, soucieux d'avouer de grosses fautes et d'être frappé par une peine qui eût en quelque sorte la sanction des fidèles? N'avait-elle point l'inconvénient d'exagérer l'importance des péchés et celle de la pénitence, et d'aboutir, par un biais fâcheux, à susciter chez le pécheur un orgueil condamnable? C'est cependant comme un pécheur, mais sincère et humble, que je viens déclarer devant les fidèles de la pieuse église dont vous êtes les membres les hésitations d'un historien que les circonstances et le jeu d'un subtil alternat ont promu à la présidence de la Société de l'Histoire de France.

Oui, Mesdames et Messieurs, plus d'une fois j'ai senti autour de moi le vol inquiétant du démon négateur que Paul Valéry nourrissait. Oui, au terme d'une existence, pourtant tout entière vouée à l'histoire, je me suis très cruellement demandé si je ne m'étais pas trompé de m'être donné à elle. Au regard des disciplines qui tendent à panser les vieilles plaies de l'humanité et à préparer, tant bien que mal, son bonheur, l'histoire, qui donne des exemples de tout, est bien incapable de dessiner les plans d'une société habitable et même d'ouvrir les routes qui mèneraient à celle-ci. Reconnaissons que l'histoire n'est pas une morale en action, et comme le disait tout récemment un excellent savant belge, M. Halkin, elle n'est qu'une bibliothèque, avec ses bons et ses mauvais livres, elle est un arsenal aussi pour toutes les propagandes, et Napoléon, qui était pétri d'histoire romaine, est le créateur d'une épopée qui n'en a peut-être été que plus sanglante.

Ce n'est point qu'elle ne cherche à s'entourer de toutes les garanties possibles. Elle est la résultante d'opérations infiniment nombreuses et délicates, qui vont de la collecte des

documents à la critique externe et interne de ceux-ci, et qui supposent l'utilisation de la linguistique, de la sociologie politique ou religieuse, de l'économie politique, de la psychologie la plus délicate, y compris le noir chapitre de la psychiatrie, sans compter, pour l'interprétation d'une époque ou de certains des hommes d'une époque, la connaissance de toutes les formes de la sensibilité et toutes les affirmations des systèmes de pensée.

A la lumière de ces disciplines de plus en plus exactes, l'histoire arrive tant bien que mal à dégager des témoignages, à les comparer, à les classer, à les instituer dans des rapports acceptables de causalité, à présenter enfin des hypothèses. Et je sais bien la précarité de celles-ci, qu'elles s'inspirent d'une métaphysique spiritualiste comme celle de Bossuet, ou qu'elles se réfèrent à un mécanisme matérialiste, comme celui de Karl Marx. La forme de notre esprit est telle que nous avons besoin de ranger tous les faits que l'histoire découvre dans un cadre qui satisfasse nos besoins intellectuels.

Et puis serait-il acquis que l'histoire est inutile et conjecturale qu'en faveur de cette discipline militent le nombre même et la valeur des hommes qui s'y sont adonnés. C'est un problème de foi, en quelque sorte, qui se pose à son sujet. Peut-on ne pas croire à l'histoire, quand tant d'historiens ont cru et croient en elle?

A ce point, Mesdames et Messieurs, il convient que j'énumère ceux des membres de la Société de l'Histoire de France qui nous ont quittés l'année qui s'achève avec ma présidence, et chez lesquels nous avons la certitude qu'ils ont entrevu, par leur adhésion même à notre corps, la justification de l'histoire et la nécessité d'en favoriser l'expression.

Nos pertes ont été légères par le nombre, lourdes par la qualité de ceux qui ne sont plus. Dans l'ordre de leurs inscriptions à notre Société, les disparus de l'année ont été d'abord M. le comte de Fels, décédé il y a peu de semaines, dans sa quatre-vingt-treizième année. Né en 1858 à Marseille, le comte de Fels avait été secrétaire d'un des grands ambassadeurs de la Troisième République, Paul Cambon, et exercé les fonctions d'attaché d'ambassade à Rome, à Madrid, à Tunis. Il avait écrit un grand nombre d'ouvrages de politique, d'esthétique et d'histoire, et son *Essai de politique*

expérimentale eut naguère un grand succès. Il collabora au *Journal des Débats*, mort avant lui, et dirigea cette grande revue qu'est la *Revue de Paris*. Il laisse une splendide famille ornée des plus grands noms de France et Mme de la Rochefoucauld a repris de ses mains défaillantes le flambeau qu'il avait porté si longtemps.

M. Paul Courteault était entré à la Société en juin 1934. Il était le frère aîné de notre ancien secrétaire Henri Courteault et partageait avec celui-ci la finesse de la race gasconne et des qualités d'esprit qui l'avaient conduit à l'École normale supérieure et, en dernier lieu, à la Faculté des lettres de Bordeaux. Sa thèse sur *Blaise de Monluc historien* et son livre sur Geoffroy de Malvyn, magistrat et humaniste bordelais à la fin du XVIe siècle, l'avaient mis, dès 1907, en vedette ; c'est à l'œuvre de Monluc et à l'existence de Bordeaux qu'il avait consacré ensuite ses loisirs. Son enseignement spirituel était fort goûté dans la capitale du Sud-Ouest et les gens du Nord, dont je suis, avaient plaisir à le suivre, comme un guide averti et disert, dans les rues de Bordeaux et le passé de la Gascogne.

C'est le 30 juin 1943 que M. Viollet-le-Duc était devenu des nôtres. Il était le petit-fils du grand architecte, du grand restaurateur, il conservait dans son appartement une riche collection héritée de son ancêtre, et tenait à honneur d'en montrer les éléments essentiels aux connaisseurs érudits. Il avait collaboré aux travaux de la Société des Amis de Notre-Dame de Paris et avait consenti à prêter à l'exposition des « Grandes Heures de Notre-Dame » des pièces de sa riche collection. Mme Viollet-le-Duc a accepté de succéder à son mari parmi les membres de la Société.

Pertes lourdes, mais peu nombreuses, qui vérifient la loi de la démographie française symbolisée par cette pyramide des âges, progressivement abaissée et écrasée et qui illustre le macrobisme à certains égards inquiétant de l'ère présente.

Je rends en tout cas hommage à ces disparus qui, en soutenant les efforts de notre Société, ont collaboré à faire mieux connaître l'histoire de notre pays.

De cette collaboration, il est des formes variées, car il en est une à laquelle j'attache une importance essentielle : c'est la mise à la disposition des historiens des sources privées : archives des grandes familles, papiers des hauts fonctionnaires

de l'État, documents conservés par les humbles, tous expriment, à des degrés divers, l'âme nationale et fournissent des renseignements sur des événements déterminés et des tendances collectives. Il y a longtemps que, personnellement, je fais campagne pour la conservation et l'utilisation des sources privées. Et je voudrais, à ce sujet, vous rappeler comment les Archives nationales ont pu s'enrichir d'un fonds familial d'un intérêt certain pour la connaissance de la fin du XVIIIe siècle et des débuts du XIXe siècle.

Mon ami Lucien Herr m'avait naguère mis en relation avec Mme de Lacretelle, et je fus moi-même chargé par celle-ci de préparer ses fils au baccalauréat. Vous savez tous ce que sont devenus ceux-ci, mais je compte bien peu dans leur réussite. Le salon de Mme de Lacretelle offrait pour l'homme jeune que j'étais un grand intérêt, et plus encore peut-être les papiers que la maîtresse de maison mettait sous mes yeux : toute une admirable documentation lamartinienne me fit connaître l'intimité du poète de Saint-Point. Mme de Lacretelle me mit aussi en relation avec ses deux grandes amies, Mme Ménard-Dorian et Mme Lockroy. C'est un grand salon politique que présidait la première, et son nom suffit pour que j'évoque le souvenir d'un grand nombre d'hommes d'État de la Troisième République qui fréquentaient l'hôtel de la rue de la Faisanderie. Hélas ! A la mort de Mme Ménard-Dorian, tous ses papiers furent brûlés, et c'est un de mes bons amis qui procéda à cet autodafé.

Mme Lockroy avait été la femme de Charles Hugo : devenue veuve, elle épousa en 1875 Édouard Lockroy. C'était une femme charmante, une mère et une grand'mère admirable. Son second mari, qui avait été l'un des adversaires du Second Empire, l'un des ministres de la Troisième République, achevait une vie émouvante par des vicissitudes singulières, de l'expédition des Mille à l'amnistie des Communards. Allongé dans un lit qu'enveloppait la fumée d'un éternel cigare, ne cessant de raconter ses souvenirs sur les hommes qu'il avait connus, sur les événements qu'il avait vus, il décida un jour de me donner ses papiers de famille. Ce sont ces papiers que, sauf un tout petit lot, transmis à l'Institut Marx-Engels de Moscou et qu'il y a des chances que je ne consulte plus jamais, j'ai à mon tour donnés aux Archives nationales.

C'est dans ce fonds Lockroy que figurent les lettres de la femme de Jullien de la Drôme, qu'il a publiées en partie en 1881, et qui nous renseignent si pleinement sur la psychologie d'une femme de la Révolution. Ces lettres ont été écrites, à partir de 1785, à Romans, dans le Dauphiné, puis à Paris, pour son mari et pour son fils, et on y voit comment Mme Jullien passe de la conception monarchique à l'idéal jacobin. Je dis idéal, car, pour elle, la république est le moyen de réaliser la vertu : elle est robespierriste, vous le voyez, avant la lettre, et ce sont des conseils de stricte morale qu'elle prodigue à son fils. Patriote, elle se préoccupe cependant des destinées de l'espèce humaine, et, s'adressant au jeune Jullien, elle lui dit :

« Je ne vous ai donné que la vie, et vous me donnez la gloire et le bonheur d'avoir fait un homme de bien, un tendre ami de l'humanité, un défenseur du faible et du malheureux, le bienfaiteur de tous ses semblables. »

Cette Romaine a deux fils. L'un d'eux est Marc-Antoine Jullien de Paris, qui, à lui seul, vaudrait une biographie complète. Qu'on en juge par ces quelques jalons. Né en 1775, Jullien de Paris est élève diplomate en 1792, et il est envoyé à Londres, où, bien entendu, il est en rapport avec les radicaux britanniques, et d'abord avec Lord Stanhope et le docteur Priestley. Revenu en France, il entre dans l'administration militaire, âgé de dix-sept ans, comme aide-commissaire des guerres près l'armée des Pyrénées.

Et voici la notice qu'il faisait parvenir sur sa carrière à Bonaparte, au début du Consulat :

« Le Citoyen M. A. Jullien, au retour d'un voyage à Londres, où il avait eu des relations intimes et une correspondance avec le célèbre Mylord Stanhope et le docteur Priestley, fut employé en 1792 en qualité de Commissaire des Guerres à l'armée des Pyrénées, où il obtint les témoignages les plus honorables, consignés surtout dans des lettres au général Lacuée, chef de l'état-major, depuis le représentant du peuple.

« La levée extraordinaire du contingent pour les trois cent mille hommes dans les hautes et basses Pyrénées, et la formation d'une Légion des Montagnes furent confiées au Citoyen Jullien, qui, dans ces opérations, obtint l'amour et l'estime des habitants. Il ne fit ses levées que par la magie de

l'enthousiasme en utilisant l'influence des Curés des villages et le pouvoir de la religion, et en associant les mots de Dieu et de Patrie.

« Le succès qu'avait eu le Citoyen Jullien en fournissant à la République le double du nombre d'hommes, qu'elle avait demandé dans l'arrondissement où il était, fixa sur lui les yeux du Gouvernement et le Comité de Salut Public, qui se formait à peine, l'appelle à Paris, d'où, sur la proposition d'Hérault Sechelles, il fut envoyé comme délégué extraordinaire dans les départements maritimes du Nord, de l'Ouest et du Midi, pour observer et échauffer l'esprit public, activer l'administration, surveiller les autorités constituées et transmettre au gouvernement l'état de situation des différents pays qu'il devait parcourir. Dans le cours de sa mission, qui dura neuf mois, le Citoyen Jullien ne s'occupa qu'à établir sur les différents points où il se trouvait l'union et la paix et à faire aimer la République. Aucun acte arbitraire ne put lui être reproché. Il fut détaché à l'armée de l'Ouest, et eut part à la délivrance de Granville, et, au lieu d'accepter le grade d'adjudant-général qui lui fut offert, ne voulant point d'une place alors trop prodiguée, quoiqu'elle convînt mieux à ses goûts, à son caractère actif et ardent et à sa vie plus militaire qu'administrative, il conserva son simple grade de commissaire des guerres sans jamais profiter des circonstances pour s'élever.

« La mission du citoyen Jullien, consacrée par des témoignages touchants et irrécusables, fut surtout remarquable par les lettres vigoureuses qu'il écrivit au gouvernement pour faire rappeler Carrier, en se prononçant avec énergie contre les mesures de terreur et de sang. Carrier fut rappelé, et la ville de Nantes en a marqué sa reconnaissance au Citoyen Jullien, dans le temps même où il était dans les cachots et sous le poids des accusations les plus calonnieuses.

« Jullien fut appelé par la Convention nationale à la place de membre de la Commission exécutive de l'Instruction publique, qui succéda pour cette branche au ministère de l'Intérieur, et sa mission fut interrompue.

« Mais, au bout de quinze jours, par l'effet d'incidents trop longs à développer, le Citoyen Jullien fut enlevé à son nouveau poste et envoyé à Bordeaux, d'abord sans mission, puis

revêtu de pouvoirs assez étendus que lui fit adresser Barère. Ces pouvoirs laissaient néanmoins dans une entière indépendance du Citoyen Jullien la Commission militaire créée par Jullien et confirmée par le Comité de Salut public.

« La mission du Citoyen Jullien à Bordeaux est remarquable en ce qu'il écrivit plusieurs fois au Gouvernement pour faire casser ou changer cette Commission militaire et pour faire rapporter le décret du six août, qui avait mis hors la loi comme fédéralistes beaucoup de citoyens de la Gironde. Il sauva même, en s'exposant, plusieurs de ces derniers.

« Des preuves positives établissent ces vérités, qui furent obscurcies par un système combiné et soutenu de calomnies et par des passions particulières. Le citoyen Jullien, après avoir été poursuivi comme modéré et *révolutionnaire à l'eau douce*, fut accusé par les mêmes hommes comme terroriste et passa quinze mois en prison sans pouvoir être jugé.

« L'arrêté de mise en liberté qui suivit le 13 vendémiaire porte *qu'il n'existe aucune pièce contre lui.*

« La captivité du citoyen Jullien n'avait point aigri son caractère et il coopéra de bonne foi à l'établissement de la Constitution de l'an trois, espérant qu'elle donnerait la stabilité à la République. Il fit alors un journal et fut employé comme chef du bureau des lois, par le ministre de la Police, Merlin, et désigné pour entrer dans la carrière diplomatique qui convenait à ses études et à ses goûts.

« Quoiqu'il eût combattu par un écrit sage et républicain les folies qui allaient compromettre beaucoup de patriotes, par la manie du gouvernement de *généraliser* au lieu d'isoler, le Citoyen Jullien n'échappa point à la proscription ; mais il se tint caché à la campagne, puis eut la levée de son mandat d'arrêt, passa en Italie, fut chargé à Venise, au moment de son départ pour Trieste, de la conduite d'un demi-million, qu'il sauva seul, par sa présence d'esprit et son courage, des mains des Autrichiens, par lesquels il avait été fait prisonnier. De retour à Milan, il établit, d'après les intentions du général Bonaparte, et rédigea le courrier de l'armée d'Italie.

« Il revint à Paris à la paix, vécut retiré, eut des ordres pour se rendre en Égypte avec l'expédition, et fut réemployé dans ses fonctions de Commissaire des Guerres, place qu'il avait eue par hasard et non par choix ; mais qu'il avait aimée si l'administration militaire n'eût été trop avilie.

« Le citoyen Jullien, revenu d'Égypte avec une permission

du général en chef, débarqua à Livourne, fut employé par le général Championnet à l'armée de Naples et entra comme secrétaire général dans l'organisation du nouveau gouvernement napolitain, où les proclamations, actes et arrêtés auxquels il concourut mirent dans un plus grand jour son caractère de modération et ses principes et obtinrent ce résultat que le royaume de Naples devint république, sans une seule arrestation politique, ni une seule mesure arbitraire, mais par la réunion et le concours de toutes les classes de citoyens et de toutes les volontés : fait bien honorable au général Championnet.

« Cependant l'arrêté qui frappa ce général fut étendu un mois après au Citoyen Jullien, qui vint à Gênes au quartier général, d'où, ne pouvant obtenir d'être jugé, puisqu'il n'y avait aucune pièce, il se rendit à Grenoble et enfin à Paris. Le Ministre Bernadotte fit terminer son affaire et prononcer sa réintégration définitive et lui accorda un congé de trois mois, vu l'extrême affaiblissement de sa santé.

« Le citoyen Jullien, qui a consacré cet intervalle à des travaux sur l'administration militaire et l'éducation nationale, voudrait passer le reste de l'hiver à Paris au sein de sa famille et être employé dans son grade soit aux bureaux de la guerre, soit auprès de quelque autre administration, pour se reposer des longues fatigues de sa vie et prévenir les suites d'une maladie de poitrine dont il est attaqué. »

Cette notice dit la vérité. Mais elle ne rappelle pas les détails de son existence immédiatement après le 9 thermidor qui frappa son principal protecteur, Robespierre. Elle ne souligne pas sa collaboration au journal de Bonaparte, *Courrier de l'armée d'Italie*, ni la part qu'il prit à la publication de l'*Orateur plébéien*. Et plus tard après le Consulat, il faut dire que Jullien fut suspect à l'administration impériale : le prince Eugène, qui le recevait sympathiquement à Milan d'abord, puis cessa bientôt de lui être favorable. A la fin de 1813, il fut arrêté sur les ordres de l'Empereur, sous prétexte d'avoir écrit un mémoire contre le système impérial. Il ne fut mis en liberté qu'après la chute de l'Empire. Le libéral que Jullien de Paris n'a cessé d'être fonda l'*Indépendant*, qui deviendra le *Constitutionnel*. Il s'intéressa de très près à la pégagogie ; il écrivit un *Manuel électoral* sous le gouvernement des Bourbons restaurés et s'appliqua à composer des opuscules « pour le meilleur emploi du temps ».

C'est que Jullien de Paris, qui mourra le 4 novembre 1848, et qui, par suite, a vu trois révolutions, a pris au XVIIIe siècle les éléments fondamentaux de sa philosophie. Ces éléments, il les a appliqués tout au cours d'une vie singulièrement mouvementée, où il semble avoir toujours agi selon sa conscience, ordonnée par la raison. Jullien de Paris est tellement un encyclopédiste que, en pleine Restauration, avec l'aide de savants, d'artistes, de littérateurs groupés sous son nom, il met sur pied une *Revue encyclopédique* ou *Journal central de la Civilisation*, mensuelle à partir de 1819. Contemporain de Saint-Simon, un autre penseur animé de l'esprit de l'Encyclopédie, il fonda une Société française de l'union des nations, embryon d'organismes internationaux nés plus tard, amorça l'organisation d'un Bureau international d'Éducation, participa aux congrès de savants italiens qui préparèrent l'unification de 1861.

Vous me pardonnerez, Mesdames et Messieurs, de m'être si longuement étendu sur Marc-Antoine Jullien de Paris. C'est que, en rappelant la vie de ce républicain conscient, de ce philosophe sans défaut, j'ai cru pouvoir en parler pour pouvoir parer indirectement à la carence des pouvoirs publics en ce qui touche la célébration souhaitée du bicentenaire de l'*Encyclopédie*. En dehors d'une remarquable commémoration dont mon ami Charles Braibant eut l'initiative aux Archives nationales au mois de décembre dernier, rien n'a encore été organisé pour célébrer une œuvre dont le premier volume devait paraître le 1er juillet 1751. Oh ! je sais quels reproches on a pu formuler contre le XVIIIe siècle, quelles fautes et quels désastres en parsèment l'histoire. Mais c'est aussi le siècle des grands écrivains, Montesquieu, Voltaire, J.-J. Rousseau, des audacieux sociologues comme Mably ou Babeuf, c'est le siècle aussi de cette œuvre d'équipe que fut l'*Encyclopédie*, où un homme de lettres un peu débraillé comme Diderot et un mathématicien d'origine irrégulière comme d'Alembert ont groupé des penseurs et des techniciens de toutes les disciplines pour faire le point des connaissances scientifiques et déterminer le sens de l'évolution future. Cette œuvre française, et cependant internationale par son inspiration, où le cartésianisme avait son prolongement et son épanouissement, a pu être considérée comme une machine de guerre imaginée contre l'Église. C'est une erreur, et l'Église présentait alors assez de faiblesses, dans

son organisation et dans son personnel, pour qu'il ne fût pas nécessaire d'organiser contre elle une attaque de grand style. Tout de même, l'*Encyclopédie*, en entreprenant une sorte de croisade de la raison, semblait se dresser contre le dogmatisme religieux. Mais elle paraissait singulièrement originale en donnant une place aux « arts et métiers », c'est-à-dire aux tâches des artisans et des ouvriers de la terre et des ateliers et, par là, annonçait aux ordres privilégiés la promotion d'un troisième et même d'un quatrième ordre.

Cette œuvre, contre laquelle l'autorité monarchique essaya ses inutiles foudres, a eu une influence considérable dans l'Europe, et l'on dira même dans le monde du XVIII^e^ siècle. Son influence se vérifie dans tous les pays qui, sous l'action des « despotes éclairés », opèrent des réformes multiples, dans les colonies anglaises d'Amérique prêtes à tenter la première révolution du temps, dans les colonies espagnoles du Nouveau-Monde, qui ne seront libérées qu'au siècle suivant, mais particulièrement en France. Les Constituants ont été, en effet, des lecteurs de l'*Encyclopédie* et ils ont été des prosélytes de la raison encyclopédique, et leurs continuateurs de la Législative et de la Convention, Bonaparte lui-même, en dépit de sa défiance à l'égard des « idéologues », ont élargi et appliqué un programme surgi en pleine monarchie absolue.

Notre Société, Mesdames et Messieurs, se devait de rappeler la naissance et l'action de l'*Encyclopédie*, œuvre française de valeur universelle, digne de notre pays et digne de notre admiration[1].

1. Depuis que ces lignes ont été écrites, la Faculté des lettres de Paris a célébré l'*Encyclopédie* au moyen d'une série de conférences variées (la première le 3 mars), et j'indique l'excellente anthologie établie par M. Albert Soboul, *Textes choisis de l'Encyclopédie.* « Les classiques du peuple. » Paris, les Éditions sociales, 1952, in-16. La Bibliothèque nationale a également présenté de juin à octobre 1951 une très importante exposition consacrée à *Diderot et l'Encyclopédie.*

Rapport de M. Charles Samaran, secrétaire, sur les travaux de la Société pendant l'année 1950-1951

Par delà cette assemblée brillante, mais restreinte, qui lui fait l'honneur de l'écouter chaque année, votre secrétaire a l'ambition de s'adresser à tous les fervents des études historiques pour sonner de son mieux leur rassemblement autour de notre Société. Mais cet appel serait plus efficace si les comptes rendus de nos assemblées générales étaient publiés plus rapidement et à intervalles suffisamment rapprochés. Hélas, nous sommes à cet égard loin de compte, puisque le dernier *Annuaire-Bulletin* que vous avez reçu ou allez recevoir, s'il est daté de 1950, porte, comme d'ailleurs le précédent, sur deux années entières, cette fois 1948 et 1949. Du moins, ce petit volume de quelque cent pages paraîtra-t-il, si je ne m'abuse, de lecture instructive autant qu'agréable. On y verra, en effet, quelle haute tenue les présidents de ces deux exercices ont su donner à leurs discours de fin d'année, non seulement en faisant l'éloge de nos disparus, mais en profitant de leur occasion qui leur était offerte, l'un de rapler l'œuvre de la Monarchie de Juillet dans le développement des études supérieures en France, l'autre de marquer la place de l'histoire dans les préoccupations du monde actuel. Certes, nous n'attendions pas moins du président Pouthas — il ne pouvait oublier qu'il est l'historien de Guizot, fondateur de notre Société, et du président Caron, archiviste et bibliographe éminent, à qui la Direction des Archives de France, et celle de la *Bibliographie internationale des Sciences historiques* ont permis d'acquérir une expérience et une autorité irremplaçables. Que tous deux veuillent bien recevoir par ma bouche les remerciements du Conseil pour les services qu'ils nous ont rendus et l'honneur qu'ils nous ont fait.

Remercions aussi de grand cœur les auteurs de deux « lectures » d'assemblées générales, dont le texte se trouve dans cet *Annuaire-Bulletin* : celle de M. Jean Vidalenc, qui a fait revivre pour nous le déroulement de la journée (décisive) du 28 juillet 1830, celle de M. Georges Benoît-Guyod, qui, cher-

chant, au moyen d'une documentation en grande partie nouvelle, les fondements historiques des romans nationaux d'Erckmann-Chatrian, nous a montré quels tableaux solidement documentés représentent *Madame Thérèse*, l'*Histoire d'un paysan* ou l'*Histoire d'un conscrit de 1813*.

Nous n'avons plus guère les moyens de donner à ce qui était jadis la deuxième partie de notre *Bulletin*, celle des Mémoires originaux, le développement qu'elle mériterait et que, n'était la question d'argent, il nous serait facile de lui donner. Du moins, M. Henri Lemoine, archiviste en chef de Seine-et-Oise, mérite-t-il notre gratitude pour le bref aperçu qu'il nous a permis d'imprimer à cette place d'un fonds d'archives privées de son dépôt : celui de la famille parlementaire Leclerc du Tremblay. Les documents historiques et diplomatiques que ce fonds renferme ne sont pas dénués d'intérêt. Dommage seulement que semblent s'être perdus ceux qui concernaient certaines personnalités de premier plan appartenant à cette famille ou à elle apparentées : Jacques Coyctier, le célèbre médecin de Louis XI, dont la femme était une Leclerc et le plus célèbre de ces Leclerc, encore qu'il ne soit guère connu sous son véritable nom : le Père Joseph, l'Éminence grise du cardinal de Richelieu.

Quant aux deux volumes que nous avons fait établir pour vous, l'un a été distribué à tous les membres de la Société, l'autre aux membres du Conseil seulement, en attendant la suite, qui est imminente. Tous deux ont trait à des périodes de notre histoire que nous ne voudrions pas revivre, mais dont nous ne saurions nous désintéresser, car elles sont pleines d'enseignements : d'une part, les débuts des guerres de Religion ; de l'autre, les plus mauvaises journées de la Terreur.

C'est un Gascon, ou un demi-Gascon, quelque peu avantageux, comme on dit que le sont parfois ses compatriotes, mais bon humaniste, ami du grand Ronsard et historiographe de France par surcroît, qui s'est chargé de tenir à notre intention un véritable diaire des événements, surtout parisiens, de 1562 : 1562, année du massacre de Wassy, de la bataille de Dreux, année en un mot qui marque le commencement de ces guerres fratricides qui devaient déchirer si longtemps la France, jusqu'à ce qu'un autre Gascon, acteur celui-là et non plus spectateur, vînt y mettre fin. Ce *Journal* de Pierre

de Paschal, de ce « docte Paschal, honneur de la Garonne » — ainsi l'a qualifié Du Bellay — avait été déjà publié, il est vrai, mais sans nom d'auteur et surtout sans qu'ait pu être utilisé, comme il l'a été pour vous, le manuscrit autographe. Vous lirez avec plaisir, je crois, ces pages toutes chaudes encore des événements tragiques dont elles sont l'écho spontané, vivant commentaire du fameux *Discours sur les misères de ce temps* que Ronsard écrivait au même moment, comme n'a pas manqué de le rappeler notre éditeur Pierre Champion. Remercions donc d'abord le vieil auteur, dont nous n'avions certes pas à nous préoccuper de faire passer le nom à la postérité, puisque deux grands poètes, ses contemporains, s'en étaient déjà chargés, mais qui, à la place de ces notes prises sur le vif, aurait pu avoir l'idée d'écrire en un latin sentant l'huile quelque pesant et illisible in-folio. Que notre gratitude aille ensuite à notre regretté ami et bienfaiteur, à qui nous devons, avec les moyens financiers qui nous ont permis d'imprimer le livre, une Introduction qui est peut-être l'une de ses meilleures pages, et n'oublions pas, enfin, notre secrétaire-adjoint, M. Michel François, qui a assuré l'établissement du texte et fait profiter l'annotation historique de sa grande connaissance des hommes et des choses du XVI^e^ siècle.

C'est également à une lecture passionnante, mais plutôt triste, que nous a conviés notre ancien président M. Pierre Caron, en nous donnant, éclairés par l'annotation la plus attentive, le quatrième volume de ses rapports d'observateurs politiques chargés de tâter le pouls de Paris pendant la Terreur. Nous sommes en février 1794 (pluviôse-ventôse an II). L'année verra l'apogée de la puissance de Robespierre, mais aussi son tragique effondrement ; elle verra aussi les noyades de Nantes et les pires horreurs de la guerre de Vendée, épine douloureuse aux pieds de la République, mais ses débuts — l'impartiale histoire doit le reconnaître — sont tout illuminés par l'une des mesures les plus humaines qu'ait prises la Convention : le décret sur l'affranchissement des hommes de couleur dans les colonies françaises. Telle est la trame sur laquelle, en ces semaines plus que mouvementées, brodent à l'envi les conversations des citoyens dans les rues, les jardins, les cafés, les théâtres, les assemblées populaires, les temples de la Raison qui ont alors remplacé partout les églises ; conversations que nos inspecteurs patentés de l'es-

prit public s'efforcent de surprendre pour les rapporter à leurs chefs, tout en cherchant à étouffer dans l'œuf des complots, réels ou imaginaires, et à stigmatiser et dénoncer les mauvais citoyens, aristocrates et autres ennemis du peuple. Donner la chasse aux ci-devant gens soit disant comme il faut, mais non comme ils devraient être — le mot est de l'un de nos observateurs — qui répandent les mauvaises nouvelles, battent sournoisement en brèche la République, ridiculisent les décrets de la Convention et cherchent à affamer le peuple, suggérer les mesures propres à combattre la vie chère et le marché noir, à revigorer les assignats dont le discrédit est de plus en plus profond, charger enfin de tous les péchés d'Israël les prêtres, « ces fainéants qui boivent encore le sang le plus pur du peuple et l'endorment par des orémus », tel est, si l'on peut dire, le climat parisien de ce cinquième mois de l'an II, placé à la fois sous le signe de l'obsidionisme et sous celui de l'anticléricalisme. De ce climat, les rapports publiés en ce tome IV de notre *Paris pendant la Terreur* offrent une image elle aussi prise sur le vif, comme les notes de Pierre de Paschal, incomplète cependant, car nos hommes n'avaient mission ni de visiter les Français, alors nombreux, qui croupissaient dans les prisons, ni d'escorter ceux, nombreux aussi, que l'on conduisait par pleines charrettes à la mort pour leur apprendre à vivre.

Deux volumes devraient nous permettre d'achever cette belle publication, véritable tranche de vie politique et sociale, comme on eût pu la caractériser au temps du réalisme. Mais voici que sont épuisés les fonds du 150e anniversaire de la Révolution française, et que l'angoissante question d'argent se pose à nous. Où ne se pose-t-elle pas? A l'Institut, où nous devons mettre en sommeil des collections entières, que dis-je? où nous avons dû récemment refuser, et pour comble à l'un de nos collègues, un manuscrit prêt pour l'impression ; à la Société de l'École des chartes, qui a dû abandonner la série des *Mémoires et documents* où ses meilleurs élèves trouvaient jadis un débouché normal pour leurs ouvrages d'érudition ; à la Sorbonne, où se multiplient les thèses manuscrites qui sont de ce fait, il faut avoir le courage de le dire, comme si elles n'étaient pas.

Chez nous, la question est à l'ordre du jour, en premier lieu pour notre série ordinaire qu'alimentent seulement vos

cotisations, de plus en plus réticentes, et la subvention annuelle, forcément insuffisante, de la Recherche scientifique : *Grandes Chroniques de France*, dont la fin est pourtant sous presse ; nous rendrons ainsi un hommage posthume et qui n'aura que trop tardé au plus diligent de nos éditeurs, Jules Viard ; *Chroniques* de Froissart, pour la suite desquelles nous mettons tout notre espoir en un certain plan quinquennal, entouré jusqu'ici à notre gré d'un peu trop de mystère ; *Annales de Saint-Bertin*, dette d'honneur contractée il y a longtemps à l'égard du fondateur de l'Institut d'histoire des Textes, mort glorieux de la dernière guerre, Félix Grat ; *Paris pendant la Terreur*, naturellement, et, naturellement aussi, *Mémoires* du cardinal de Richelieu, dont l'abandon par l'Académie française pourrait passer pour le comble de l'ingratitude si nous n'en connaissions pas les raisons, qui sont uniquement d'ordre financier.

Et ne croyez pas qu'elle ne se pose pas, cette question d'argent, même pour notre série extraordinaire, celle que nous devons à la généreuse initiative de Pierre Champion et dont il avait cru, dans sa candeur de savant et d'artiste, que sa fortune nous mettrait en mesure d'achever aisément les éditions de textes qu'il avait annoncées lui-même ou qu'il souhaitait nous voir entreprendre après lui. Sans doute, le *Journal* de Pierre de Paschal a été payé sur ces fonds ; sans doute, la vente, aujourd'hui réalisée, de la maison d'Aulnay et la liquidation, encore en suspens, du reste, de la succession nous permettront-elles de commencer la publication des *Lettres de Henri III*, dont le manuscrit du premier volume sera prêt incessamment grâce au travail, difficile, je le sais, de M. Dethan, aidé de nos deux commissaires responsables, MM. Celier et François. Mais, à notre époque de monnaie fondante, ne nous trouverons-nous pas à quia avant la fin de cette grande entreprise?

Il s'agit donc de savoir comment nous devons nous comporter en présence d'une situation de plus en plus angoissante, non seulement pour les travaux des historiens, mais pour la plupart des valeurs spirituelles auxquelles nous voulons rester attachés?

Essayer d'accroître notre rayonnement par des conférences et des promenades-visites entourées de la plus grande publicité? Nous l'avons fait, et le résumé par M. Mousnier

des causeries sur les causes et les techniques des révolutions auxquelles nous vous avons conviés en 1948 et en 1949 le rappellera aux lecteurs de notre *Annuaire-Bulletin*. Nous le faisons, cette année encore, en nous associant à la commémoration dite du Bimillénaire de Paris et au souvenir du 2 décembre. Vous avez entendu, le mois dernier, M. Robert Burnand évoquer avec infiniment de talent et d'esprit les salons de la Monarchie de Juillet où s'était maintenue et développée la mystique napoléonienne. Vous allez entendre, dans quelques instants, M. Debidour renouveler un point mal connu de l'Histoire de France. Il y aura, au cours des prochains mois, d'autres manifestations de ce genre dont vous me permettrez de vous réserver la surprise. Mais vous savez combien il est difficile de grouper, même autour de conférenciers éminents, un public que tant d'autres occasions sollicitent et qui est tout naturellement porté à choisir parmi elles celles qui doivent être sans conséquence pour son portemonnaie.

Faire mieux connaître la Société de l'Histoire de France et obtenir des abonnements dans des pays comme l'Amérique latine par exemple, où la culture française semble le plus en honneur? Nous l'avons tenté aussi par l'intermédiaire de la Direction générale des Relations culturelles et aussi par nous-mêmes en faisant imprimer la liste de nos publications, accompagnée d'une petite notice sur la Société et d'un bulletin d'adhésion, et en la diffusant largement à l'occasion de la réception, fort brillante, nous pouvons bien le dire, que, grâce à M. Charles Braibant, nous avons pu donner l'été dernier, à l'Hôtel de Rohan, aux historiens et aux archivistes venus à Paris de tous les coins du monde. Qu'en avons-nous retiré en dépit des éloquents appels de notre président et de notre vice-président? Votre cher trésorier vous le dira mieux que personne : beaucoup de gloire, mais pas ou peu d'argent. Nous reviendrons d'ailleurs à la charge.

Économiser le plus possible sur nos frais généraux? et, par exemple, sur les frais d'envoi de nos publications qui grèvent de plus en plus un budget dont le volume ne s'accroît pas en proportion des dépenses auxquelles il doit faire face? Sur ce point aussi, nous avons agi et je veux remercier tout spécialement M. Julien Cain, directeur des Bibliothèques de France, qui, à ma requête, a bien voulu admettre la Société

de l'Histoire de France au bénéfice de l'envoi gratuit de ses publications aux bibliothèques provinciales et étrangères par le canal du Service des bibliothèques et de celui des Échanges internationaux.

Bénéfice appréciable certes, mais qui atténuera seulement, et dans une faible mesure, le décalage qui s'accuse et qui s'accusera de plus en plus entre nos besoins et nos moyens. Qu'est-ce donc qui grève au maximum les organismes de publication comme le nôtre? Sans aucun doute la composition typographique. C'est de ce côté, me semble-t-il, qu'il faut regarder hardiment, pour entrer, le moment venu, dans une voie nouvelle. Oh ! le problème n'est pas d'hier. Dès la fin du XVIII^e siècle, Benjamin Franklin, tout imprimeur qu'il fût, et d'autres en même temps que lui ou peu après, s'efforçaient de supprimer la composition typographique et de donner aux auteurs un moyen pratique de fabriquer eux-mêmes, et pour ainsi dire au courant de la plume, les matrices qui leur permettaient de diffuser leurs travaux aux moindres frais. Ces essais n'ont pas abouti, mais le problème n'a pas cessé de préoccuper les inventeurs et, depuis quelques années, nous assistons à toute une floraison de procédés plus ou moins différenciés que des marques, américaines surtout, mais aussi anglaises, françaises, tchécoslovaques, s'efforcent de mettre au point avec, comme but essentiel, celui de permettre des tirages corrects et rapides à plusieurs millions d'exemplaires : Rosaprint, Multilith, Parisolith, Ormatic I. B. M., Varytyper, Bradma, Adressograph, ces désignations plus ou moins barbares ont peut-être déjà frappé vos oreilles, et je pense que notre *Annuaire-Bulletin* pourrait bientôt être tributaire de l'un de ces procédés ; mais ce qu'il faut retenir pour le moment, c'est que, si l'économie réalisée par l'une ou l'autre de ces ingénieuses machines s'avère parfois très appréciable, surtout quand on peut disposer de l'une d'elles sans bourse délier, aucune d'elles ne paraît encore en mesure de réaliser les conditions minima exigées par des éditions savantes comme les nôtres : ou les corrections sont par trop lentes et difficiles, ou l'insertion de phrases ou de mots en caractères autres que les caractères latins s'avère presque impossible, ou les apparats critiques et les notes ne peuvent pas prendre place au bas des pages, ou les tirages manquent de la netteté désirable.

N'importe ! On a en ce moment même l'impression de vivre dans une de ces périodes de bouillonnement au cours desquelles les grandes inventions se préparent. Sachons donc attendre quelque temps encore le nouveau Gutenberg qui, réalisant la synthèse de tous les progrès de détail déjà obtenus et y ajoutant le coup de pouce du génie, ouvrira des chemins jusqu'ici inconnus à la diffusion des travaux de l'esprit. Ce jour-là sera un beau jour aussi pour la Société de l'Histoire de France.

Rapport de MM. les Censeurs sur l'état des finances de la Société au 31 décembre 1950

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte de la situation financière de la Société au 31 décembre 1950.

Recettes.

I. *Recettes ordinaires.*

Cotisations de l'année 1950 à 400 francs. . . .	30.400 fr.
Cotisations partielles et arriérées.	7.950
Vente de volumes	15.628
Subvention du Centre national de la Recherche scientifique.	150.000
Intérêts des fonds placés	6.922
II. *Remboursement de titres amortis.*	
Oblications de Chemins de fer et bons de la Libération	55.170
III. *Dons et reliquat de la succession Guébin.*	2.000
IV. *Reliquat de l'exercice 1949.*	36.903
Total.	304.973 fr.

Dépenses.

Frais d'impression du tome IV de *Paris pendant la Terreur*, publié par Pierre Caron, payés à MM. Jacques et Demontrond, imprimeurs à Besançon, en trois versements.	17.000 fr. 60.000 150.000
Dépenses d'administration, frais de poste, convocations aux séances de l'Assemblée générale et du Conseil	17.226
Frais de garde, timbre et commissions dus au Crédit foncier de France	1.603
Gratifications.	2.000
Total	247.829 fr.

Balance.

Recettes	304.973 fr.
Dépenses	247.829
Excédent	57.144 fr.

Solde créditeur.

Chèques postaux	25.901 fr.
Crédit foncier	20.422
Caisse	10.821
Total	57.144 fr.

Projet de budget pour l'année 1951.

Contrairement à ce que pouvaient nous faire craindre les multiples difficultés de l'heure présente, l'année 1950 se termine pour les finances de la Société dans les conditions les plus favorables. Elle a pu distribuer, après paiement intégral, le tome IV de *Paris pendant la Terreur*, surtout grâce à la très importante subvention qu'une fois de plus, et nous ne saurions trop vivement l'en remercier, a bien voulu lui accorder le Centre national de la Recherche scientifique. De plus, d'ici quelques semaines, nos sociétaires recevront le premier des ouvrages que notre regretté président Pierre Champion nous a laissé et le soin et les moyens de publier après sa mort, ainsi que l'*Annuaire-Bulletin* des années 1948-1949.

Et, malgré ces dépenses, l'excédent des recettes reste assez imposant. On ne doit point se dissimuler, toutefois, qu'il est dû à deux circonstances exceptionnellement avantageuses, l'importance du reliquat de l'exercice précédent et le remboursement de fonds venus à échéance pendant l'année 1950. Une partie en sera remployée, l'autre a déjà été consacrée au paiement par échelons d'ouvrages en cours d'impression à la maison Daupeley et des frais d'expédition dus à MM. Jacques et Demontrond.

Espérons que, en dépit des frais de papier, de composition, de correction, d'expédition, qui seront très probablement doublés, la Société pourra mener à bonne fin la publication

des *Grandes Chroniques* et du *Froissart*, commencés depuis de si longues années. Et nous nous efforcerons d'aboutir sans modifier nos conditions d'abonnement. Toutefois, si le prix de revient et les dépenses annexes se révélaient par trop considérables, nous nous verrions obligés, toujours à regret, mais contraints et forcés, à vous demander une augmentation du prix de la cotisation. C'est ce qu'un avenir prochain nous permettra de décider.

Voici le projet de budget que nous vous prions de vouloir bien approuver :

RECETTES.

Cotisations	40.000 fr.
Vente de volumes	20.000
Intérêts des fonds placés	3.000
Subvention	200.000
Reliquat de l'exercice 1950	57.144
Total	320.144 fr.

DÉPENSES.

Impression	150.000 fr.
Frais de distribution	40.000
Papier	90.000
Fonds à placer	15.000
Dépenses d'administration et autres frais	20.000
Total	315.000 fr.

Balance.

Recettes	320.144 fr.
Dépenses	315.000
Excédent	5.144 fr.

HENRI IV

ET

CHARLOTTE DE MONTMORENCY

PRINCESSE DE CONDÉ

(DÉCEMBRE 1608-DÉCEMBRE 1609)

D'APRÈS DES DOCUMENTS EN PARTIE NOUVEAUX

Un épisode assez extraordinaire de notre histoire nous montre un Henri IV sur le retour s'éprenant d'une passion violente, peut-être partagée malgré les différences d'âge, pour une toute jeune fille, presque une enfant, dont l'éclatante et fraîche beauté illuminait alors les sombres appartements du vieux Louvre. Drame de famille et scandale de cour dont l'héroïne fut Charlotte de Montmorency, dernière fille du connétable de France ! Pendant des mois, il défraya la chronique et risqua même de provoquer des complications internationales le jour où le jeune mari de la belle, neveu du roi et premier prince du sang, Henri de Bourbon, prince de Condé, se refusant obstinément à jouer les maris complaisants au bénéfice du roi son oncle, se mit en tête de soustraire sa femme aux assiduités de ce dernier en l'emmenant par surprise hors du royaume, et, circonstance aggravante, chez nos pires ennemis, les Impériaux.

L'aventure est bien connue de cette union sans amour[1]

1. C'est ce qui ressort de tous les témoignages, même de ceux qui émanent des serviteurs les plus dévoués de Condé, par exemple de son secrétaire Claude-Énoch Virey (voir plusieurs passages de son *Enlèvement innocent*, éd. Eug. Halphen, 1859, p. 38 :

« Mariage où l'Amour ni sa féconde mère
N'ont esclairé le lit de leur torche nopcière »).

Quant à la princesse, il semble bien qu'à Bruxelles tout au moins non seulement elle ne montrait aucune affection pour son mari (fra la principessa e Condé non passava alcuna affettione), mais encore que tous deux

imposée à un adolescent par un tout-puissant rival à des fins peu édifiantes. Les mémorialistes et anecdotiers du temps, un Bassompierre[1], qui y joua un rôle personnel, un Pierre Lenet[2], un Fontenay-Mareuil[3], un Pierre de L'Estoile[4], un Tallemant des Réaux[5], lui ont consacré de longues pages. De même, les agents diplomatiques alors en service à la cour de France ou dans certains pays voisins n'ont pas manqué d'en informer leurs gouvernements dès qu'ils n'ont plus été retenus par un sentiment de discrétion bien compréhensible. Parmi eux, un Guido Bentivoglio, nonce en Flandre et futur cardinal, et un Pierre Pecquius, ambassadeur de l'archiduc Albert à Paris, sont les plus abondants et les mieux informés[6]. Les historiens, enfin, n'ont pas tardé à prendre la plume. De Vittorio Siri, l'auteur presque contemporain et remarquablement renseigné des Mémoires secrets (*Memorie recondite*)[7] à M. le vicomte de Noailles[8], en passant par le duc d'Aumale[9], Paul Henrard[10], Hano-

se détestaient (alcune volte segni d'aborrimento). Il est vrai qu'à cette époque Charlotte déclarait à qui voulait l'entendre que le mariage n'avait pas été consommé (Vittorio Siri, *Memorie recondite*, II, 1677, p. 96, 223).

1. *Journal de ma vie*, édition conforme au manuscrit original, publiée pour la Société de l'Histoire de France par le marquis de Chantérac. Paris, 1870-1877, in-8°, t. I.

2. Pierre Lenet, *Mémoires*. Paris, 1938, gr. in-8° (Nouvelle Collection de Mémoires pour servir à l'histoire de France [3e série]), t. II.

3. François du Val, marquis de Fontenay-Mareuil, au t. L (1826) de la *Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France*, de Petitot.

4. *Mémoires-journaux*, éd. Brunet, Champollion, etc. Paris, librairie des Bibliophiles, 1875-1896, in-8°. t. IX et X.

5. *Historiettes, Mémoires pour servir à l'histoire du XVIIe siècle*, publiés avec des notes par Monmerqué et Paulin Paris. Paris, 3e éd., 1854-1860, 9 vol. in-8°. L'historiette de Madame la Princesse est au t. I, p. 169-186. Voir aussi l'édition Mongrédien en huit volumes. Paris, in-8°, 1932-1934.

6. Guido Bentivoglio, *Relatione della fuga di Francia di Henrico di Borbone, principe di Condé,... e di quello che ne seguì fino al suo ritorno a Parigi*. L'ouvrage a été traduit en français par le P. Gaffardy, 1642, in-4°, dans *Relations du cardinal Bentivoglio...*, p. 493 et suiv.

7. *Memorie recondite dall' anno 1601 sino al 1640*, vol. II. Ronco, 1677, in-4°.

8. *La mère du Grand Condé*. Paris, 1924, in-8°. Le livre de M. A. Meyrac : *Le dernier amour d'Henri IV. Charlotte de Montmorency, princesse de Condé*. Paris, 1928, n'est pas fondé sur des recherches originales.

9. *Histoire des princes de Condé aux XVIe et XVIIe siècles*, t. II, 1864, in-8°.

10. *Henri IV et la princesse de Condé*, 1609-1610. Précis historique suivi de la correspondance diplomatique de Pecquius [ambassadeur de l'archi-

taux[1], Nouaillac[2] et beaucoup d'autres, sans oublier les biographes de Henri IV[3], nombreux sont ceux qui en ont écrit de première ou de seconde main. Jusqu'à l'histoire romancée[4] qui s'en est emparée et s'est efforcée de la populariser.

Pour piquante que soit cette affaire, où se mêlent jusqu'à s'enchevêtrer les jeux de l'amour et ceux de la politique, nous n'aurions pas songé à la remettre sur le tapis si n'avaient été récemment retrouvés dans des archives de famille quelques documents mystérieux qui, s'ils s'y rapportent, comme il est possible, l'éclairent d'un jour nouveau.

* * *

Il s'agit de quatre lettres[5] écrites en un langage convenu dont la clef ou les clefs nous échappent, mais qui, pour beaucoup de bonnes raisons, peuvent être tenues pour un débris, miraculeusement conservé, de la correspondance amoureuse qui semble bien s'être établie entre le royal soupirant et sa Dulcinée (comme il l'appelle)[6], flattée et troublée d'un tel hommage plutôt que véritablement éprise du barbon qui le lui rendait.

Ces quatre lettres, dont trois sont datées du 8 juin d'une année inconnue, nous ont été aimablement communiquées par M. de La Raudière, propriétaire du château de Villebon, en Eure-et-Loir[7], où nous en avons ensuite nous-même col-

duc Albert] et d'autres documents inédits. Bruxelles, 1870, in-8° (Soc. de l'hist. de Belgique, publication n° 33). La correspondance publiée va du 29 novembre 1609 au 9 janvier 1611.

1. G. Hanotaux, *Études historiques sur le XVI^e^ et le XVII^e^ siècle en France*. Paris, 1886, in-16.

2. Joseph Nouaillac, *Villeroy, secrétaire d'État et ministre de Charles IX, Henri III et Henri IV*. Paris, 1909, in-8°.

3. Parmi lesquels il suffira de citer le dernier, Pierre de Vaissière, *Henri IV*. Paris, 1928, in-16.

4. Gourdon de Genouillac, *Le dernier amour de Henri IV* [roman]. S. d., in-16. Je n'ai pu en prendre connaissance, car, d'une part, l'exemplaire de la Bibliothèque nationale a disparu et, d'autre part, il est inconnu aux sept autres bibliothèques publiques de Paris où j'ai demandé à le consulter.

5. Voir le texte ci-après, n^os^ XXXV à XXXVIII.

6. Si certaines lettres de Villebon sont de lui, voir plus loin, lettre XXXV, note 2.

7. Eure-et-Loir, arr. de Nogent-le-Rotrou, cant. de La Loupe. Dans

lationné les transcriptions. Ce ne sont pas des originaux, mais des copies exécutées par une seule personne dans la première moitié du XVII^e siècle, ainsi que paraissent en faire foi non seulement l'écriture, mais les filigranes au huchet (sorte de corne de chasse) avec ou sans initiales[1].

Ces copies, très soignées, ne sont cependant pas irréprochables. La place de certains mots, jugés illisibles dans les originaux, a été laissée en blanc, alors que certains autres ont été surchargés par une main ancienne. Il semble, en tout cas, que le transcripteur ait voulu faire des copies figurées des lettres originales qu'il avait sous les yeux, car il a reproduit le dessin des « fermesses[2] » qui devaient figurer dans certaines parties du texte, et aussi celui des monogrammes[3] par quoi ces missives se terminaient selon l'usage du temps.

Aucune indication, bien entendu, sur la personnalité des deux correspondants. Des mentions contemporaines des copies, telles que *copie de lettre* ou *copie de lettre du 8 juin*, ne nous apprennent rien. Sur l'une d'elles, cependant, une main du XVII^e siècle a écrit, de manière cursive, une indication qui pourrait être fort utile si l'on arrivait à la déchiffrer correctement et à identifier la personne visée : *Pour la mar* (maréchale? marquise?) de *Palleri*, ou quelque chose d'approchant.

Nombreux sont les personnages dont il est question dans ces lettres, mais tous, hommes et femmes, y sont désignés sous des appellations de fantaisie, noms communs ou noms propres, tantôt sous leur forme complète : *l'esprit*, *l'astre*,

un beau volume intitulé *Le château de Villebon*, publié à Paris en 1914, Ph. Feugère des Forts a fait l'historique de cette belle demeure et de ses propriétaires successifs. Il a donné aussi des renseignements circonstanciés sur la consistance des archives de famille qui y sont conservées et sur les pertes qu'elles ont subies.

1. Voir des filigranes au huchet de types très voisins dans des papiers ayant servi pour des documents de la même époque : Bibl. nat., fr. 16125, fol. 182 ; 3609, fol. 9 ; 3650, fol. 13, 15, 50 ; 3794, fol. 2. Le recueil de Paquet, ne dépassant pas le début du XVII^e siècle, ne peut être en l'espèce d'une grande utilité. Il convient de noter d'ailleurs, avec cet auteur, que le huchet a été l'un des éléments les plus utilisés dans les filigranes.

2. On sait que les fermesses (sortes d'S tranchés obliquement dans le sens de la hauteur) ont été souvent considérées comme emblèmes de fidélité (P. Champion, *Henri III, roi de Pologne, 1574-1575*, p. 220, n. 3).

3. Ces monogrammes ressemblent d'ailleurs à celui que Charlotte employait dans ses lettres habituelles et qui était essentiellement formé de deux C affrontés affectant la forme d'un X.

nostre concierge, *Daniel*, *la déesse*, *la fée*, *Dulcinée*, *la moutonne*, *le* « *mudillo* » (c'est-à-dire le petit muet), la « *sabia* » (c'est-à-dire la sage), le *traditor* (le traître), etc., tantôt sous des formes abrégées, l'initiale seule étant parfois retenue : *Cel*, *Fy* ou *la Fy*, *Her*, *Io*, *Lamb*, *lid*, *ly*, *linda*, *So*, *tanc*, *per*, *p. d. p.*, *l. m.* ou *le m*, etc.

Comment, à supposer que ce soit là farine du moulin du Vert-Galant et de sa dernière conquête, retrouver sous ces masques les visages de tels ou tels personnages de la cour du roi Henri qui ont été ou qui ont pu être mêlés à l'aventure de Charlotte de Montmorency, d'autant que les mêmes appellations ou abréviations ont pu désigner, suivant les lettres, des personnes différentes? On peut, néanmoins, conjecturer, sans imprudence semble-t-il, qu'il y a là une amante persécutée que des méchants veulent détruire (*Dulcinée*) ; que *Cel*, qui se meurt de douleur d'être reléguée, c'est elle encore ; que *la Fy*, qui sera soulagée si ce que le ciel promet se réalise, qui supplie que l'on brûle ses lettres aussitôt lues, c'est elle toujours ; que le *Per* et le *So*, c'est l'amant heureux, mais dont l'amour se heurte à trop d'obstacles, que le *m.*, à qui il est question de confier la garde de *Cel*, c'est peut-être le mari jaloux, que la *déesse* enfin désigne l'épouse légitime de l'amant, résignée à partager le cœur de celui-ci plutôt que de le perdre.

Trois des lettres, nous l'avons dit, sont datées du 8 juin. Si c'était le 8 juin de l'année 1609, il faut convenir que cela tomberait à merveille, ainsi qu'on le verra par les correspondances que nous avons réunies ci-après : jours décisifs, en effet, où Condé, poussé à bout, rompt ouvertement en visière avec Henri IV et surveille de plus en plus étroitement la jeune princesse, devenue sa femme depuis quelques semaines seulement.

Il y a, en tout cas, des raisons décisives pour que ces lettres aient été écrites après 1605 et même après 1607. 1605, en effet, c'est la date à laquelle paraît à Madrid la première partie (traduite en français quelques années plus tard, mais on lisait l'espagnol à la cour de France) du *Don Quijote* de Cervantès[1]. Il ne pouvait donc être question de Dulcinée auparavant. Et 1607, c'est l'année où Honoré d'Urfé publie

1. La première partie de *Don Quijote* avait paru à Madrid en 1605. Elle ne fut traduite en français que quelques années plus tard.

l'*Astrée*[1], cette *Astrée* aussitôt à la mode que Henri IV se fait lire quand un accès de goutte l'oblige à garder le lit[2], cette *Astrée* où il est bien tentant de retrouver, dans les abréviations de nos lettres, des souvenirs des Lycidas (Ly), des Periandre (Per), des Phylis (Fy), des Bellinde (Be), des Lindamor (Linda), qui émaillent les lettres de Villebon, des Céladon (Cel) et surtout dont il est dit, dans le roman fameux : « Aimer et ne l'oser paraître, c'est le supplice de son Céladon », et qui écrit à sa bergère : « Mon astre, mon bel astre », comme dans les lettres de Villebon.

Ces lettres du 8 juin font allusion à deux missives perdues échangées auparavant par les amants : une du 30 mai, l'autre du 13[3]. S'il s'agit de Charlotte de Montmorency et de Henri IV, il faut donc admettre que des relations épistolaires s'étaient établies entre eux avant les noces, célébrées le 17 mai 1609. Il y a bien des indices qu'il en fut ainsi, en effet. On en a l'impression nette quand on lit les nouvelles envoyées le 12 mai par l'envoyé de Toscane à son maître[4]. Impression que confirme la lecture de la *Relation* du nonce Bentivoglio, pour qui Condé n'ignorait point les sentiments du roi pour sa fiancée, mais espérait que le mariage en arrêterait le cours[5].

Qu'il y ait eu, en tout cas, des lettres réellement échangées au cours des mois suivants entre le roi et la princesse, c'est un fait qu'il est difficile de révoquer en doute, car nous avons là-dessus les témoignages formels non seulement des Espagnols que la chose intéressait grandement[6], mais du roi lui-

1. La première partie de L'Astrée, d'Honoré d'Urfé, avait paru à Paris chez Toussaint du Bray en 1607, sous le titre de : « *Les douze livres d'Astrée, où par plusieurs histoires*, etc. » On a, du reste, cru longtemps l'*Astrée* de 1610 seulement, jusqu'au moment où James de Rothschild acquit en 1869 un exemplaire de cette première édition, découvert à Augsbourg, qui a été conservé dans sa bibliothèque avant d'entrer, tout récemment, à la Bibliothèque nationale.

2. Bassompierre, *Journal de ma vie*, éd. Chantérac, I, 214.

3. Voir plus loin, nos XXV et XXXII.

4. Voir plus loin, no XXV, n. 1.

5. Voir lettre XXIV, n. 2. On lit aussi, dans les *Mémoires* de Sully, 1745, III, p. 113, que « le mariage, loin de faire cesser à la cour tous les bruits de galanterie entre le roi et la princesse, les réveilla au contraire plus fortement, comme je m'en etois toujours bien douté », mais cette phrase semble être du cru de l'éditeur, l'abbé de L'Écluse des Loges.

6. Lettre de D. Iñigo de Cardenas, ambassadeur d'Espagne en France,

même et de son confident le poète Malherbe. Celui-ci spécifie que certaines lettres de Charlotte commençaient par : « Mon tout » et « Mon cher chevalier[1] ». Mieux encore : il y avait et il y a toujours au chartrier de Villebon une lettre autographe de Henri IV à un personnage de son entourage qui lui servait d'intermédiaire avec la princesse alors en Flandre, lettre où il est dit : « Preaus, j'escris à mon bel ange ; faites lui tenir ma lettre si vous pouvez[2]. » Et ceci expliquerait peut-être pourquoi ces lettres mystérieuses se trouvent à Villebon.

Qui était, en effet, ce Préaux, que nous voyons servir de messager d'amour à son maître et qui commencera ainsi une belle carrière? Il s'appelait Charles de Laubespine, alors abbé (commendataire) de Préaux en Normandie[3], depuis marquis de Châteauneuf et secrétaire d'État de Louis XIII, dont la famille a possédé assez longtemps le château et la terre de Villebon et y a transporté ses archives[4].

N'oublions pas non plus qu'à l'époque où nous croyons que se placent nos mystérieuses lettres, le château de Villebon appartenait depuis deux ans à un homme mêlé de très près à l'affaire : Sully, qui y mourut d'ailleurs en 1641, sans compter que, par une coïncidence plus singulière encore, Sully céda Villebon pendant plusieurs années (de 1614 à 1620) au couple Condé lui-même. Mais il est assurément peu vraisemblable que le mari ou la femme aient tenu à conserver, même sous forme de copies anonymes, des souvenirs de ce genre d'une lune de miel à laquelle sans doute ils ne songeaient pas, plus tard, sans quelque gêne.

à Philippe III, 27 avril 1610 (*Documentos inéditos* de Navarrete, t. V, 1844, p. 152).

1. *Œuvres* de Malherbe, éd. L. Lalanne, t. III, 1862, p. 183.

2. Berger de Xivrey (*Lettres missives de Henri IV*, VII, 837-838) a publié dès 1858 cette lettre, en la datant approximativement du 20 février 1610. La copie lui en avait été communiquée par Louis Paris, qui avait trouvé à Villebon et publié dans la collection des *Documents inédits* le dossier des lettres de Sébastien de Laubespine, évêque de Limoges. Louis Paris et après lui Berger de Xivrey ont commis une plaisante bévue dans le post-scriptum, souvent cité, de cette lettre de Henri IV. Le roi avait écrit, de sa main : « Je deschois de mes meranquolyes » et non de mes *merangoises*. Avis aux lexicographes.

3. Eure, arr. de Pont-Audemer, abbaye bénédictine. Sur Charles de Laubespine, abbé de Préaux, voir *Gall. christ.*, XI, 1759, col. 841.

4. Voir les détails dans l'ouvrage cité plus haut de Ph. Feugère des Forts sur le château de Villebon.

* * *

Quoi qu'il en soit, c'est pour essayer d'interpréter correctement le contenu de ces lettres et de reconstituer si possible les sentiments de leurs auteurs et de leur entourage, et le détail de leurs allées et venues, que nous nous sommes efforcé de rassembler, surtout dans les correspondances du temps, malheureusement fort éparses, tout ce qui pouvait servir à les éclairer. Et c'est ainsi que, de décembre 1608 à décembre 1609, le lecteur pourra suivre de semaine en semaine, parfois même de jour en jour, dans les textes les plus spontanés, les plus confidentiels parfois (lettres du roi, de ses ministres, des deux héros de l'aventure, de leurs parents et amis), le développement de l'intrigue et les réactions qu'elle a provoquées :

Depuis les fiançailles, vite rompues (par ordre), avec le brillant Bassompierre, jusqu'à l' « enlèvement innocent » de novembre 1609, en passant par le ballet du Louvre, où s'enflamma définitivement le cœur de Henri IV, par le mariage imposé au jeune coquebin Condé, supposé de bonne composition, par les incidents tragi-comiques de la quête amoureuse à Fontainebleau, à Vallery près Pithiviers, à Muret près Soissons, jusqu'aux éclats du roi et à la dérobade forcée de celle qu'il avait juré d'avoir à tout prix, dût-il lui en coûter cinq cent mille livres, on verra se dérouler tous ces événements, en un mouvant tableau où l'intérêt croît au fur et à mesure que l'on avance. L'on y discernera aussi, plus ou moins claires et vives, les réactions variées des grands personnages (un Sully, un Villeroy, un Père Coton) cherchant la ligne de conduite la plus favorable à leurs intérêts, une tante (la duchesse d'Angoulême), un père (le connétable de Montmorency), se sentant tous deux infiniment honorés de cette « grande et digne alliance, la première de France », et décidés à fermer les yeux sur ce qui aurait pu risquer de la compromettre, une mère (la princesse douairière de Condé), complaisante aux amours royales, un oncle et un cousin (l'amiral de Montmorency et le duc de Bouillon), les uns poussant sans vergogne Charlotte dans le lit du roi, les autres favorisant les desseins du monarque tout en faisant mine de s'en défendre, quelques-uns enfin se contentant d'observer et de voir venir.

* * *

Il faudrait maintenant se demander, puisque aussi bien nous avons fait l'effort de rassembler tous les témoignages, quels sentiments animaient réellement Charlotte de Montmorency à l'égard de Henri IV et de Condé. Ce n'est point montrer, semble-t-il, une curiosité déplacée, après avoir reconnu que Charlotte, de son propre aveu, n'avait pas vu d'un si mauvais œil les entreprises galantes de Henri IV, que de chercher des excuses à un sentiment, en apparence assez inexplicable, dans le comportement d'un époux trop jeune peut-être et, partant, trop inexpérimenté.

Or, il paraît incontestable que la jeune fille ne fut pas insensible aux avances royales, si du moins l'on ajoute foi aux stances de Malherbe :

> Et sans faire le vain, mon aventure est telle
> Que de la même ardeur que je brûle pour elle
> Elle brûle pour moi[1],

ou si l'on considère comme autre chose qu'une vantardise la gaillarde réponse du Vert-Galant à Bassompierre, qui se plaignait d'avoir été évincé : « Ventre saint-gris ! n'y aies point hardiment de regret, car, si cela se fust fait, tu eusses esté le plus grand cocu de la France[2]. »

Si les lettres de Villebon sont bien un écho de l'amoureuse aventure, on conviendra que les choses étaient allées un peu loin, tout au moins en paroles. Mais, s'il en était ainsi, la conduite de l'un pourrait expliquer, sinon excuser, le comportement de l'autre? Condé, en effet, n'a pas passé, tout au moins dans sa jeunesse, pour être, comme on dit, très amateur du beau sexe. Henri IV lui-même, au dire d'un chroniqueur du temps, ne l'avait-il pas traité un jour d'un nom qui marquait bien qu'ils étaient d'avis très différents sur ce chapitre[3]? En quoi le roi pouvait s'être laissé prendre aux

1. Malherbe, Stances d'Alcandre [Henri IV] se plaignant de la captivité de sa maîtresse, dans *Œuvres*, éd. L. Lalanne, I, 1862, p. 158-159.

2. C'est L'Estoile (IX, 242) qui rapporte cette anecdote, dont il convient de lui laisser la responsabilité.

3. Tallemant, que l'on n'est pas forcé de croire sur parole, parle (*Historiettes*, I, 49) de « l'aversion que M. le Prince a eu toute sa vie pour les

apparences, d'autres auteurs parlant d'une infirmité qui l'aurait rendu, à cette époque tout au moins, impropre au mariage[1], infirmité à laquelle semblent bien faire allusion les termes de la requête que signèrent en février 1610 le connétable et Mme d'Angoulême pour demander l'annulation du mariage, requête où il est question de « particularités que l'on n'ose commettre à des lettres, et moins encore declarer à qui que ce soit, sinon à ceux à qui l'on estime ne devoir rien celer[2] ». Une chose, en tout cas, pouvait déjà suffire à établir l'incompatibilité d'humeur qui s'était très vite fait jour et qui est attestée même par les tenants les plus décidés du mari[3] entre les deux jeunes gens, je veux parler de l'instabilité foncière de Condé et, comme l'écrivit un jour le roi, de ce tempérament « libertin », au sens du XVIIe siècle, qui le poussait sans cesse aux escapades lointaines[4].

* * *

Mais il est temps de laisser Condé quitter le Gâtinais pour la Picardie[5] et préparer dans le secret le coup de tête qui va le transformer du jour au lendemain en rebelle à son roi et presque en traître à son pays. Un beau jour, ou plutôt une belle nuit, faisant, selon la pittoresque expression de Villeroy, « un trou à la lune[6] », il rassemble quelques serviteurs

femmes » et Pierre de L'Estoile rapporte qu'en septembre 1609 Condé aurait été « malmené du roy jusques à l'avoir appelé bougre, selon le bruit commun de la cour » (Éd. de la librairie des Bibliophiles, t. X, 1881, p. 31).

1. Vittorio Siri, *Memorie recondite*, II, p. 96.

2. Voir le texte de la dite requête dans Bibl. nat., fr. 4744, fol. 186-187, copie du XIVIe siècle.

3. Voir p. 53, n. 1.

4. « Sa M. s'etoit bien apperçue il y a plus de deux ans », lit-on dans des instructions royales à M. de La Boderie, ambassadeur en Angleterre, en date du 28 décembre 1609, « que ledit prince, qui est composé d'un esprit assez volage et inquiet, avoit dessein d'aller voir les pays etrangers et se promener en petite compagnie par le monde », ce que le roi n'avait pas approuvé (*Ambassades de M. de la Boderie en Angleterre*, t. V (1750), p. 26). Cf. Sully, *Mémoires*, éd. L. D. L. D. L., VII (1778), p. 92.

5. C'est le 23 septembre que Condé quitta Vallery, où il trouva que sa femme était trop près du roi, pour le château de Muret, non loin de Soissons.

6. Villeroy au duc de Nemours, 3 décembre 1609. Voir ci-après, no LVIII.

fidèles, fait monter en croupe de l'un d'eux sa femme à qui il s'est bien gardé de dévoiler son dessein et, après une nuit mouvementée passée à chercher sa direction dans des chemins de traverse, franchit la frontière à Landrecies et parvient en Flandre[1]. Il va soi-disant visiter sa sœur, la princesse d'Orange, à Bruxelles ou à Bréda. Il est heureux de se sentir enfin libre, dans un pays où, dit-il, un mari peut mener sa femme comme un médecin sa mule[2]. En réalité, il est le prisonnier politique des archiducs[3], qui tiennent en lui un otage de première grandeur. Un *casus belli* est créé de ce fait entre la France et l'Espagne. Henri IV, furieux, pense sérieusement à lever et à commander en personne une armée pour aller chercher sa belle. Que l'on juge plutôt du degré de tension qui marque, vers mars-avril 1610, les rapports internationaux en lisant les édifiants « propos tenus en la dernière audience donnée par le roi à l'ambassadeur d'Espagne[4] » :

L'ambassadeur.

Sire, je suis icy de la part du roy d'Espagne, mon maistre, pour sçavoir de Vostre Majesté pourquoy vous armez une si puissante armée et si c'est contre luy.

1. Les renseignements les plus circonstanciés sont fournis de première main par un serviteur de Condé [René de Cumont], le sr de Fiefbrun, *Véritable discours de la naissance et vie de M. le Prince de Condé*, publ. par Eug. Halphen, *suivi de lettres inédites de Henri II, prince de Condé*. Paris, 1861, in-8°, et par un autre serviteur du prince, témoin oculaire, C.-E. Virey, dont l'ouvrage en vers portant le titre de *L'Enlèvement innocent* ou *La Retraite clandestine de Mgr le prince de Condé, 1609-1610*, a été publié également par Eug. Halphen. Paris, 1859, in-16.

2. Bibl. nat., fr. 23331, anc. Bouhier 87, fol. 29 v°, lettre de Condé au prieur de Saint-Julien, publiée par Eug. Halphen dans son édition du *Véritable discours* de Fiefbrun, p. 70. Halphen a lu, d'ailleurs, par erreur : « chaque *muletier* mène sa mule » au lieu de : « chaque *médecin* ».

3. C'est-à-dire l'archiduc Albert, sixième fils de Maximilien II et de Marie d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas depuis 1596. Il avait épousé en 1598 Élisabeth-Claire-Eugénie d'Autriche, fille de Philippe II.

4. Bibl. nat., fr. 3651, fol. 61. Nous croyons devoir donner en entier ce texte révélateur, bien que Henrard (*op. cit.*, p. 113) l'ait publié déjà d'après les Papiers d'État et de l'audience des archives de Belgique. On trouvera un compte rendu en espagnol, plus détaillé encore, de cette entrevue dramatique au t. V (Madrid, 1844, in-8°, p. 137 et suiv.) de la *Colleccion de documentos inéditos*, de Navarrete (*Cartas a Felipe III del embajador de España en Francia D. Iñigo de Cardenas sobre la guerra que queria mover Enrique IV*).

Le roi.

Si je luy avois manqué comme il a faict à moy, il auroit occasion de se plaindre.

L'ambassadeur.

Je supplie Vostre Majesté, Sire, de me dire en quoy le roy mon maistre vous a manqué.

Le roi.

Il a entrepris sur mes villes, m'a corrompu le mareschal de Biron et le comte d'Auvergne *et retire maintenant le prince de Condé.*

L'ambassadeur.

Sire, il ne pouvoit refuser la porte à un prince qui c'est jetté entre ses bras, comme Vostre Majesté feroit si un prince estranger la venoit requerir d'une pareille faveur.

Le roi.

Si cela m'arrivoit, je tascherois à faire son accommodement et à le renvoyer en son pays, et de plus vostre maistre n'a jamais voulu prester argent à l'Empereur si ce n'est maintenant qu'il l'a secouru de quatre cent mille escus pour faire la guerre contre mes amis et mes alliez.

L'ambassadeur.

Sire, vous avez acisté, à la veue de tout le monde, les Pays-Bas d'hommes et d'argent et avés retiré en France Anthoine Perez. Je desire savoir si c'est contre le roy mon maistre que vous assemblés une si puissante armée.

Le roi.

J'arme mes espaules et ma teste pour empescher qu'on ne me blesse, et mettray l'espée à la main pour frapper ceux qui me fascheront.

L'ambassadeur.

Que manderai je donc au roy mon maistre?

Le roi.

Vous luy manderés ce qu'il vous plaira.

Pendant qu'à Paris le roi de France piaffe ainsi d'impatience et de colère, menace l'Europe d'une nouvelle guerre

de Troie si son Hélène ne lui est pas rendue[1], et organise même à Bruxelles une tentative d'enlèvement à laquelle la prisonnière prête volontiers la main, le prince de Condé, incapable de tenir en place et mourant de peur, s'obstine à refuser toute transaction, circule de droite et de gauche, et se transporte enfin en Milanais, alors possession espagnole[2].

C'est à Milan, précisément, qu'un jour de mai 1610 la nouvelle vient le surprendre que son oncle et rival a succombé sous le couteau de Ravaillac et peu à peu l'énorme « remuement » s'apaise. Rentré en France en juillet par la Suisse et le Hainaut, Condé est reçu triomphalement à Paris au milieu d'un concours immense du peuple, car « c'est l'ordinaire des hommes de suivre le vent de la fortune[3] ».

Cependant, la princesse Charlotte est encore à Bruxelles, mais, puisque Henri IV est mort, la réconciliation des époux s'impose. Chacun s'y emploie avec zèle et Malherbe, qui a la manche large, ne doute pas que, chacun y mettant du sien, tout ne se passe à merveille. « Ce sont choses de grands, où les petits n'ont que voir », écrit-il à son ami Peiresc ; « ils s'accorderont et nous serons leurs serviteurs[4]. » Ils s'accordèrent, en effet, et les choses reprirent leur cours entre époux assagis dans un ménage qui ne fut pas plus mauvais qu'un autre.

N'est-ce pas, en effet, de cette union, formée dans de si singulières circonstances et qui semblait devoir si mal tourner, que devait naître, quelques années plus tard[5], le futur vainqueur de Lens et de Rocroi? Ce qui n'empêchait d'ailleurs pas, au dire d'un contemporain[6], Charlotte de Montmorency, princesse de Condé, d'avouer plus tard qu'elle ne

1. Le 27 avril 1610, l'ambassadeur d'Espagne en France, don Iñigo de Cardenas, écrivait à son maître Philippe III : « Dicenme la resolución del rey es entrar en Flandes con su ejército adelantándose el con la caballeria y sin poner sitio en ninguna plaza ni hacer ofensa, irse à Bruselas y pedir la Princesa » (*Ibid.*, p. 149).

2. Le récit le plus complet de tous ces événements a été donné de première main par C.-E. Virey, secrétaire de Condé, dans son *Voyage de Mgr le Prince de Condé de Bruxelles à Milan*, publié par Eug. Halphen. Paris, 1881, in-8°.

3. Fiefbrun, *Véritable discours...*, éd. Eug. Halphen, p. 38-39.

4. *Œuvres*, éd. L. Lalanne, III, p. 184.

5. Le 8 septembre 1621, à Paris.

6. Pierre Lenet, *Mémoires*, éd. Champollion-Figeac, dans Michaud et Poujoulat, *Nouvelle collection*, 3e série, t. II, p. 229.

se souvenait pas sans douceur d'avoir inspiré jadis au vainqueur d'Arques et d'Ivry des sentiments plus que tendres.

Charles SAMARAN.

DOCUMENTS

En rassemblant ici sur cette retentissante affaire Condé, mais sans dépasser l'année 1609, une soixantaine de documents — des lettres surtout, dont beaucoup sont inédites[1] — nous nous sommes proposé trois objectifs principaux :

1° Contrôler au moyen de renseignements de première main les dires des auteurs de journaux et de mémoires, dont on est trop porté à se contenter en pareilles occasions.

2° Montrer par un exemple précis ce que l'on peut attendre, pour des études sur l'histoire de France à cette époque, de la richesse exceptionnelle du Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale, principalement en correspondances originales. Ce sont les deux Béthune, Philippe et Hippolyte, qui, dès le XVII^e siècle, ont sauvé de la destruction, dont l'insouciance les menaçait, les archives domestiques de plusieurs grandes familles, Montmorency et Nevers en particulier, rendant ainsi à l'histoire un service analogue à celui que nous devons à Roger de Gaignières pour avoir recueilli les papiers de la maison de Guise.

3° Attirer une fois de plus l'attention sur les documents importants ou simplement curieux que recèlent encore les archives des familles françaises.

I

Vigny, [jeudi] 24 décembre 1608.

L'amiral Charles de Montmorency à son frère Henri, connétable de France.

. . . . . .

Deschamps, mon secretaire en l'admirauté, arriva hier icy de Paris. Il m'a faict entendre que M^r de La Cane luy avoit dict,

1. Nous ne nous sommes pas interdit de republier, quand cela nous a paru nécessaire, des textes ou fragments de textes déjà connus, mais fâcheusement rajeunis ou devenus introuvables.

avec charge expresse de n'en parler qu'a moy seul[1], que le Roy luy avoit commandé d'aller vers vous pour vous parler du mariage de Mlle de Montmorency, ma niepce[2], avec Monsieur de Bassompierre[3], pour lequel Sa Majesté luy dict avoir beaucoup d'affection, jusques a dire qu'elle luy donneroit tousjours la moitié de la recompense d'une des plus belles charges de ce royaume s'il s'en

1. Charles de Montmorency, seigneur de Damville, était le frère cadet du connétable, l'oncle par conséquent de Charlotte. Il résidait ordinairement au château de Vigny (Seine-et-Oise, arr. de Pontoise, cant. de Marines), aujourd'hui disparu, et d'où est datée la présente lettre.

2. Charlotte de Montmorency, fille cadette du connétable et de sa seconde femme Louise de Budos, était née en 1593 et avait, par conséquent, un peu moins ou un peu plus de quinze ans à la fin de 1608. Elle était, depuis près de dix ans, orpheline de mère, Louise de Budos étant morte en 1599.

C'était, si l'on en croit Pierre de l'Estoile (*Mémoires-journaux*, IX, 1881, p. 279), « la plus belle dame non de la cour seulement, mais de la France ». D'après Tallemant (*Historiettes*, I, 170), « on ne pouvoit rien voir de plus beau ni de plus enjoué », au point qu'on l'avait surnommée Aurore. Blonde et blanche, taille riche, front haut, bouche petite, telle la représentent le même Tallemant et Michel Baudier dans son *Histoire du maréchal de Toiras* (1666, I, p. 6). En tête de son ouvrage, le vicomte de Noailles a reproduit une peinture de Chantilly qui la représente à mi-corps et où elle apparaît fort jeune encore, comme d'ailleurs dans la gouache qu'avait recueillie Roger de Gaignières et que M. P.-M. Bondois a reproduite dans son *Bassompierre*. On peut voir d'elle plusieurs portraits gravés au Cabinet des Estampes (série N 2) ; un seul, mais très banal, date de la jeunesse du modèle. Il existe à Versailles une copie, par de Creuse, d'un portrait peint par Ducayer en 1633, au Musée de l'Ermitage un dessin au crayon, à Chantilly enfin, outre le portrait reproduit par le vicomte de Noailles, une autre peinture à l'huile, attribuée à Jacques Stella, peinte vers 1643 et entrée à Chantilly avec la collection Poncins-Biencourt. (Renseignements obligeamment communiqués par Mlle Jallu, du Musée de Versailles, et M. Henraux, conservateur de Chantilly.) C'est en vain que j'ai cherché le portrait que d'après Tallemant (I, 172, n. 1) Charlotte aurait fait peindre en 1609 à l'insu de son mari par Ferdinand Elle, de Malines, et que Bassompierre se serait chargé de remettre à Henri IV, roulé et enduit de beurre frais. Même insuccès (infiniment plus regrettable) pour celui que Rubens aurait exécuté à Bruxelles en 1610 d'après V. Siri (*Memorie recondite*, II, 1677, p. 117).

3. François de Bassompierre, le futur maréchal de France. Il y avait eu récemment projet de mariage entre Bassompierre et la sœur de la marquise de Verneuil, alors favorite de Henri IV (*Lettres missives de Henri IV*, éd. Berger de Xivrey, VII, 603-604), mais finalement, à ce qu'il raconte lui-même dans ses *Mémoires* (éd. Chantérac pour la Société de l'Histoire de France, I, 190, 196, 202-211) auxquels nous renvoyons pour toute cette affaire, le connétable eut sur lui des vues qui se précisèrent en octobre 1608 et qui aboutirent à de véritables fiançailles, vite rompues, comme on va le voir.

pouvoit presenter quelqu'une. Vostre prudence y pourveoira, vous sçavez tres bien comme il se fault conduire en telles affaires. Seulement je vous diray que cela merite bien d'estre traicté bouche à bouche, et non par personnes interposées, ausquelles bien souvent il ne se faut pas trop asseurer.

. . . . . .

(Bibl. nat., fr. 3550, anc. Béthune 9039, fol. 31, original.)

II

Paris, [lundi] 28 décembre 1608.

Diane de France, duchesse d'Angoulême[1], *au connétable.*

Monsieur mon frere, j'ay receu vostre lettre et entendu par la bouche de Monsieur de Bouillon, vostre nepveu[2], fort particullierement de voz bonnes nouvelles, dont j'ay esté trés aise et que vous soiez resolu a ce qui vous a esté proposé de la part du roy, tant pour vostre particullier que pour ce qui regarde ma niepce vostre fille[3], car j'ay eu l'honneur de veoir Sa Majesté, que j'y trouve fort disposée[4], vous suppliant de tout mon cœur d'y apporter de vostre part tout ce qui sera necessaire, et qu'il ne tienne point a vous qu'un si bon œuvre ne soit bientost parachevé. C'est chose que je desire infiniment pour le bien et honneur qu'en

1. Diane de France, fille légitimée du roi Henri II, avait été en 1557 la femme de François de Montmorency, frère aîné du connétable, mort en 1579. Elle était donc la tante de la jeune Charlotte, à qui elle semble avoir servi de mère peut-être jusqu'à sa mort, en 1619.

2. Henri de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, apparaît dès maintenant comme ayant été la cheville ouvrière de la nouvelle union projetée pour sa cousine Charlotte de Montmorency. Il était le neveu du connétable, étant fils de François de La Tour, mort en 1557, et d'Éléonore de Montmorency, sœur du connétable, père de Charlotte.

3. Déjà donc aux derniers jours de 1608, ainsi que d'ailleurs le note Pierre de L'Estoile, *op. cit.*, IX, 1881, p. 188, ce « si bon œuvre » d'un projet d'alliance entre une Montmorency et un prince du sang de France était amorcé. Ceci contredit l'affirmation de Bassompierre qui, dans ses *Mémoires*, I, 216, 218-219, prétend que c'est seulement après le ballet de la reine du 30 janvier 1609 que Henri IV lui demanda de renoncer à ce mariage. Il faut renvoyer aussi sur tout cela aux *Mémoires-journaux* de Pierre de L'Estoile et aux *Historiettes* de Tallemant des Réaux, sans que l'exactitude parfaite de ces deux auteurs contemporains des événements puisse être absolument garantie.

4. Henri IV avait-il dès lors jeté les yeux sur celle qu'il destinait à son neveu? D'après Bassompierre (*op. cit.*, p. 216), le roi considérait que Condé aimait la chasse plus que les dames et qu'ainsi il aurait les coudées franches pour faire la cour à Charlotte, devenue princesse de Condé.

recepvra maditte niepce et toutte vostre maison... A Paris, ce XXVIII[e] Decembre 1608.

DIANE, L[ÉGITIMÉE] DE FRANCE.

(Bibl. nat., fr. 3608, anc. Béthune 9097, fol. 34, autogr. ; publ. dans la *Revue rétrospective*, t. I, 1833, p. 285-286.)

III

Paris, [mardi] 29 décembre [1608].

Le duc de Bouillon au connétable.

Monsieur, vous scaurés par le s[r] du Tillet[1] ce quy a esté avisay an l'assamblée qui fut faite samedy[2] chais mons[r] le president de Villers[3] et quelle la volonté du roy et de tous ceus quy vous aiment pour le mariage de M[lle] de Montmorency, estimant tous que c'est ung grand avantage pour vostre maison, quy me fet vous suplier de reculer (?) toutes difficultés suivant les avis qu'on vous an donne. Mons[r] l'Admiral se joignant, ainsy que je croy qu'il fera, vous paracheverés cest afaire sans grande diminussion du bien de la maison. Le Roy me ressolut hier de vous anvoyer querir, cella avec bienseanse : Mons[r] le Prince[4] parachevera cella. La

1. Nicolas Girard, sieur du Tillet, secrétaire du connétable. Il possédait à Paris, rue de Braque, des maisons qui jouxtaient l'hôtel de son maître (Léon Mirot, *L'hôtel et les collections du connétable de Montmorency*, 1920, p. 20).

2. Donc le 24 décembre, veille de Noël.

3. Sans doute Antoine Séguier de Villiers, président au Parlement et ambassadeur à Venise. Eugène Halphen a publié de 1885 à 1887 les lettres que lui adressa Henri IV. Voir en tête du volume consacré aux lettres de 1599 (Paris, 1885, in-8°) une courte notice sur ce personnage.

4. Henri de Bourbon, prince de Condé, neveu du roi et premier prince du sang, avait été l'héritier de la couronne jusqu'à la naissance, en 1601, du dauphin Louis, le futur Louis XIII. En cette fin de 1608, il avait un peu plus de vingt ans, étant né posthume le 1[er] septembre 1588 à Saint-Jean-d'Angély dans des circonstances qui avaient fait soupçonner sa mère, Charlotte-Catherine de La Trémoïlle, d'avoir empoisonné son père, Louis de Bourbon, l'un des chefs des Huguenots. D'après le nonce Bentivoglio (dans V. Siri, *Mem. recond.*, II, 1677, p. 93), le jeune Condé était alors petit, maigre, blond, « la faccia assai sporta in fuori, all'uso, per quanto dicevasi, della casa di Borbone ». D'après son serviteur et biographe, René de Cumont, sieur de Fiefbrun (*Discours véritable*, p. 22), Condé avait fait de très bonnes études à Saint-Germain et à Saint-Maur jusqu'à l'âge de quinze ans où il vint à Paris pour « joindre Mars avec Minerve », autrement dit pour s'adonner aux exercices du corps. Sous la direction d'un excellent humaniste, Nicolas Lefebvre, qui fut aussi le maître de Louis XIII, il avait appris le latin, l'italien et même l'espagnol. De caractère impétueux

Roine est desmourée tres contante de vous et ne doutes qu'il n'antrera nulle mauvese impression dans son esprit de vostre afection. J'espere que mon voyage[1] ne sera que de vint jours. Je vous suplie d'estre antierement assuré de mon afection a vostre servisse... vostre, etc.

HENRY DE LA TOUR.

A Paris, ce 29e decbre.

(Bibl. nat., Fr. 3596, anc. Béthune 9085, fol. 63, autogr.)

IV

Chantilly, [jeudi] 31 décembre 1608.

Le connétable au duc de Bouillon.

Mons. mon neveu, j'ai prié le s. Dutillet Girard de vous faire entendre ce qui a reussi du voyage qu'il a fait vers moy, qui espere, moyennant l'aide de Dieu, que la bonne œuvre pour laquelle vous vous estes employé[2] arrivera à sa perfection, à quoy je contribueray tout ce qu'il se pourra pour le contentement de Sa Majesté, le bien et avancement de notre maison, de laquelle je vous tiens comme le fils ainé...

(Bibl. nat., nouv. acq. fr. 4533, anc. 9044[11], fol. 235, copie XVIIe-XVIIIe siècle.)

(d' « attione vivace », dira Siri, *op. cit.*), Condé montra très jeune des velléités d'indépendance, de libertinage, comme on disait alors, sur lesquelles nous aurons l'occasion de citer des témoignages concordants (par exemple, lettre no XVII), mais qui ne nuisaient pas à ses qualités foncières. Mme de Motteville lui rendra ce témoignage qu'il eût mérité d'être roi par sa souplesse d'idées, sa science du monde et des affaires. Il existe divers portraits de Henri de Bourbon, prince de Condé. L'un d'eux, conservé à Chantilly, le représente jeune et en buste ; il a été reproduit par le vicomte de Noailles (*op. cit.*) et par R. La Bruyère (*Henri IV, Charlotte de La Trémoïlle et son page*, 1932, in-4o). Une miniature, également à Chantilly, le montre aussi très jeune. Enfin, un grand portrait de lui orne la galerie du Logis. Il a été donné au Musée vers 1930 par les Amis du Vieux-Marly.

1. Vraisemblablement un voyage à Sedan, place au sujet de laquelle un accord était intervenu deux ans auparavant entre le roi et le duc de Bouillon. Le 27 février 1609, Villeroy, dans une lettre à M. de la Boderie, ambassadeur en Angleterre, parle de « M. de Bouillon, fraîchement retourné de Sedan » (La Boderie, *Ambassades en Angleterre*, t. IV, 1750, p. 253).

2. Sans aucun doute, le projet de mariage Condé-Montmorency, la présente lettre étant certainement la réponse du connétable à celle que le duc de Bouillon lui avait adressée deux jours auparavant (lettre III).

V

Paris, ce soir de la Chandeleur, [lundi] 2 février 1609.

Malherbe[1] *à Peiresc*[2].

... Je ne vous mande rien du balet de la Royne[3], pour ce que je me connoys fort peu aux descriptions de telles choses ; et, sans le commandement que la royne me fit de le voir, je ne fusse pas sorty de mon logis. Tant y a que je suys extrêmement aise de l'avoir veu, pour ce que le desespoir de voir jamais rien de si beau ne de si magnifique me degoustera de me travailler plus en semblables ocasions... Je vous viens de dire que la reine m'avoit commandé de voir son balet ; à cette heure même, Leurs Majestés m'ont envoyé querir pour m'en demander mon advis : vous pouvez penser que je n'ai pas fait le froid à le louer, comme certainement cela a fait perdre l'envie de faire des balets, et y en avoit tout plein de couvéz qui n'esclorront point. Le roy m'a entretenu de quelque autre galanterie dependante du balet[4], qui etoit la vraye ocasion pourquoy il m'a envoyé querir exprès par un garçon de la chambre, et le balet n'a servy que de pretexte...

(Bibl. nat., fr. 9535, fol. 64 et v°, autogr. ; publ. avec orthographe rajeunie dans Malherbe, *Œuvres*, éd. Lalanne, III, 1862, p. 81-82.)

1. Le poète-courtisan, qui vivait à la cour, où il jouait à l'occasion le rôle de confident auprès de Henri IV.

2. Nicolas Fabri de Peiresc, le célèbre antiquaire, qui vivait ordinairement en Provence, mais qui s'intéressait vivement à tout ce qui se passait à la cour.

3. C'est le 31 janvier, au Louvre, qu'avait été donné ce ballet dit de la Reine, où Marie de Médicis incarnait la Beauté et ses suivantes les Nymphes, mais les répétitions en avaient commencé quelques semaines auparavant. Plusieurs mémorialistes du temps, Jean Héroard, I, 330, Pierre de L'Estoile, IX, 214-215, Bassompierre, I, 217, Tallemant des Réaux, III, 12, ont donné des détails sur ce ballet, dont certains vers furent publiés au cours de l'année par Toussaint du Bray (Bibl. nat., Réserve Yf 1832) et dont les airs étaient, semble-t-il, de divers musiciens suivant la cour, Pierre Guédron, Antoine Boesset et Chevalier. Cf. H. Prunières, *Le ballet de cour*, 1914, p. 228.

4. Allusion très probable au début de l'amourette royale. Voir, au t. III, p. 149 et suiv., des *Œuvres* de Malherbe, éd. L. Lalanne, plusieurs pièces en l'honneur d'Alcandre (Henri IV) et d'Oranthe (Charlotte), certains paraissant avoir été composés pour le ballet du 31 janvier.

VI

Pézenas, [mardi] 10 février 1609.

Le duc de Ventadour[1] *au connétable.*

Monsieur, voz deux lectres du VIIIe et XVIe du moys passé m'ont esté seulement rendues le IIII du present, vous renvoyant tres humblement des bonnes nouvelles dont il vous plaist me faire part, desquelles j'ay rendu aussy tost participant voz principaulx serviteurs de vostre gouvernement qui en loueront Dieu avecq moy, qui n'ay qu'à souhaiter qu'il vous face la grace de vous veoir grand pere aussy bien par le moyen de ce mariage[2] comme je le desire par celluy de monsieur vostre filz[3], ainsy que vous l'aurés recogneu par ma despeche que le sr Ranchin vous aura rendue que je feis sur les premiers advis qui me furent donnés de la Cour que le roy nous avoit fait faire l'ouverture du mariage de Monsieur le Prince avecq Madamoiselle vostre fille, par laquelle je vous en ay à l'advance felicitté et tesmoigné le grand honneur et contantement qui vous reste de vous estre de nouveau acquis une sy grande et digne alliance, la premiere de la France et à laquelle Leurs Majestés ont porté, (oultre leur consentement) leur propre volonté et commandement pour l'accomplissement de ce bon œuvre, que j'espere qui sera comblé de benedictions du Ciel... J'escrips à Monsieur le duc de Sully le ressentiment et obligation que vous tesmoignés luy avoir par le moyen des bons offices qu'il vous a rendus en ses occurances[4]...

A Pezenas, ce xe febvrier 1609.

VANTADOUR.

(Bibl. nat., fr. 3602, anc. Béthune 9091, fol. 63, orig., sign. autogr.)

1. Anne de Lévis, duc de Ventadour, gendre du connétable, avait épousé en 1593 Marguerite de Montmorency, sœur aînée de Charlotte. Il était le second de son beau-père en Languedoc, dont celui-ci était gouverneur, et il résidait à ce titre à Pézenas.

2. Le mariage de Condé, déjà annoncé officiellement, on le voit, dans la famille. Voir, au même vol., fol. 65, une lettre, très explicite à ce sujet, de la duchesse de Ventadour à Castillon, secrétaire du connétable (Pézenas, 12 février).

3. Il s'agit du mariage, alors tout récent, mais dont nous ne saurions préciser la date, entre Henri de Montmorency, frère cadet de Charlotte, avec Jeanne de Scépeaux de Chemillé, mariage qui fut, d'ailleurs, cassé peu après, comme fait contre le gré du roi.

4. Il semble n'y avoir rien à ce sujet dans les *Économies royales*. Dans

VII

Paris, [mardi] 3 mars 1609.

Henri IV à M. de Breves, son ambassadeur à Rome[1].

Ayant nagueres resolu le mariage de mon nepveu le prince de Condé avec ma cousine la damoiselle de Montmorancy[2], maintenant qu'ilz ont besoin de la benediction et dispense de Sa Saincteté, estans parens du second au tiers et du tiers au quart degré de consanguinité, d'autant que ma cousine la princesse de Condé, mere de mondict nepveu, est fille de feue dame Jehanne de Montmorancy, sœur de mon cousin le duc de Montmorancy, pair et connestable de France, pere de ladicte damoiselle et que feu mon cousin, le prince de Condé, son pere, estoit filz de feue dame Leonor de Roye, cousine germaine dudict duc de Montmorancy, pour estre enfans du frere et de la sœur, j'en escris presentement à Sa Saincteté la lettre que je vous envoye, suivant laquelle vous

les *Mémoires* de Sully, éd. de Londres, 1745, in-4°, III, p. 77, l'éditeur, l'abbé de L'Écluse des Loges, fait dire, au contraire, à Sully qu'il s'opposa de toutes ses forces au mariage.

1. François Savary, marquis de Maulévrier, sieur de Brèves (1560-1628), gentilhomme de la Chambre du roi et son ambassadeur à Constantinople, d'abord, puis à Rome.

2. Les accordailles officielles avaient eu lieu la veille, le lundi 2 mars 1609 (*Journal* de Jean Héroard, éd. Monmerqué, I, p. 385), en présence du roi, de la reine, de Marguerite de Valois et d'un grand nombre de parents et d'amis. Le contrat de mariage, retenu le même jour par Lybault et Haultdessus, notaires au Châtelet de Paris, est aux Archives nationales, K 539, n° 19. Il a été publié en grande partie par le duc d'Aumale (*Histoire des Condé*, II, p. 442-445 ; cf. A. de Boislisle, *Trois princes de Condé à Chantilly*, 1904, p. 13, n. 3 ; vicomte de Noailles, *La mère du Grand Condé*, p. 85). Des copies existent à la Bibliothèque nationale (Fr. 2747, fol. 27 et suiv. ; 17864, fol. 85 et suiv.). Les principales clauses de ce contrat étaient les suivantes : l'amiral de Damville, oncle de Charlotte, donnait à sa nièce les trois quarts de la terre de Saint-Liébault, au bailliage de Troyes, ainsi que la terre et seigneurie d'Auvilliers près de Montdidier. Le connétable, son père, lui donnait 300,000 livres et une pension annuelle de 5,000 livres, moyennant quoi la future épouse renonçait à la succession de Louise de Budos, sa mère, en faveur de Henri de Montmorency, son frère, gouverneur de Languedoc. De son côté, le roi gratifiait le futur époux d'une somme de 100,000 livres, à entrer dans la communauté. Celui-ci, enfin, constituait en douaire à Charlotte le château de Vallery, ou Las, près de Pithiviers, ainsi que le château de Muret, en Soissonnais, celui-ci seulement après la mort de la princesse de Condé, douairière.

Les degrés de consanguinité, pour lesquels une dispense pontificale était nécessaire, ressortent clairement du tableau généalogique placé en appendice.

luy en ferez toute l'instance necessaire pour obtenir la dicte dispense,... vous asseurant que, comme c'est chose que j'ay fort à cœur pour le repos des deux futurs espoux et le contentement qu'en actendent ces deux maisons, oultre la proximité du sang dont ilz m'attouchent, j'en tiendray l'effect à plaisir très grand de Sa Saincteté, et de vous à service très agreable... Escript à Paris, le IIIe jour de mars 1609.

HENRY.

BRULART.

(Bibl. nat., fr. 3651, anc. Béthune 9140, fol. 65, orig ; publ. par Berger de Xivrey, *Lettres missives de Henri IV*, VII, p. 681.)

VIII

Vallery[1], [lundi] 9 mars [1609].

Henri de Bourbon, prince de Condé, au connétable.

Monsieur, j'envoye expressement à Paris pour sçavoir des nouvelles de vostre santé... et pour avoir aussi de celles de Mademoiselle ma belle maistresse[2], à laquelle je vous suplie de vouloir donner permission de recevoir de mon segretaire la lettre que je luy escris. Le beau tems de chasse qu'il fait m'entretiendra encores quelques jours par deça, puis je me rendray aussy près de Sa Magesté, attendant le temps heureux de l'acomplissement de ce que je desire avec passion qui est d'estre tenu à jamais, Monsieur, pour vostre très humble fils et tres affectionné serviteur.

De Valery, ce 9 mars.

HENRY DE BOURBON.

(Bibl. nat., fr. 3610, anc. Béthune 9099, fol. 31, autogr. ; publ. dans la *Revue rétrospective*, t. I, 1833, p. 286-287.)

1. Vallery-sur-l'Orvanne (Yonne, arr. de Sens, cant. de Chéroy) appartenait à Henri de Bourbon, prince de Condé, dont le prochain mariage avec Charlotte de Montmorency fait l'objet de cette lettre. Il tenait cette terre de la veuve du maréchal de Saint-André qui lui-même l'avait acquise en 1555. C'est dans l'église de Vallery que sa sœur Éléonore avait épousé en 1606 le prince d'Orange et que lui-même sera plus tard inhumé en un superbe mausolée dont les cinq statues (l'effigie funéraire et les quatre figures allégoriques) sont de Pierre Sarrazin (Quesvers et Stein, *Inscriptions de l'ancien diocèse de Sens*, III, 559). Sur le château de Vallery au temps du maréchal de Saint-André, voir L. Romier, *Le maréchal de Saint-André*, p. 180, 186-187, 190, 297. On trouvera à cette dernière page une vue cavalière du château et du parc tirée des *Plus excellens bastimens de France*, d'Androuet du Cerceau.

2. Voilà qui permet de supposer qu'à ce moment Condé ignorait encore que le roi cherchait à le supplanter.

IX

Paris, [dimanche] 15 mars 1609.

Le Père Coton à un destinataire inconnu[1].

. . . . . .

... Sa Majesté part mardy pour Chantilly[2], et la reine quatre jours après pour Chartres, qui l'ira trouver à Annet[3], puis derechef icy et à Fontainebleau.

L'affection que sçavez[4] continue, nonobstant laquelle se feront apres Pasques les mariages de M. le Prince et de M. de Vendosme[5].

Tout est rappatrié avec l'homme de l'Arsenac[6], quelques pratiques que l'on ait pu faire.

. . . . . .

(Sully, *Mémoires ou Œconomies royales*, III, 1662, p. 292.)

X

Paris, [mercredi] 1er avril 1609.

Diane de France, duchesse d'Angoulême, au connétable.

Monsieur mon frere, vous sçavez qu'il est temps de donner ordre a faire l'emmeublement de ma niepce vostre fille, qui est si

1. Lettre interceptée par Sully. Le P. Coton est le jésuite bien connu ; il était depuis peu (1608) confesseur du roi.

2. Mardi, c'est-à-dire le 17 mars. Le 23, la présence du roi à Chantilly est signalée (Bibl. nat., fr. 3521, anc. Béthune 9010, fol. 61) et, le 30 mars, Villeroy écrit à La Boderie, ambassadeur en Angleterre : « Le roi a fait un petit voyage à Chantilly, qui a duré de dix à douze jours » (La Boderie, *Ambassades en Angleterre*, IV (1750), p. 283).

3. Anet (Eure-et-Loir, arr. de Dreux) — on écrivait aussi Ennet — le célèbre château qui, des mains de Marie de Luxembourg, duchesse de Mercœur, était passé aux mains du jeune César de Vendôme dont il est question plus bas.

4. L'amour du roi pour Charlotte de Montmorency, fiancée depuis près de deux semaines au prince de Condé. On n'en parlait encore qu'à mots couverts.

5. César, duc de Vendôme, fils naturel de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, né au château de Coucy en juin 1594, légitimé en 1595. On était sur le point de le marier, malgré son jeune âge, à Françoise de Lorraine, fille unique de Philippe-Emmanuel, duc de Mercœur, et de Marie de Luxembourg, duchesse d'Étampes.

6. C'est-à-dire Sully lui-même, qui résidait, comme on sait, à l'Arsenal.

desnuée que touttes les choses luy mancquent et jusques aux chemises[1]...

A Paris, ce 1er avril 1609.

DIANE L[ÉGITIMÉE] DE FRANCE.

(Bibl. nat., fr. 3608, anc. Béthune 9097, fol. 38, autogr.; publ. dans la *Revue rétrospective*, t. I, 1833, p. 287.)

XI

Paris, [lundi] 6 avril [1609].

Henri IV au connétable.

Mon compere[2], la dyspense du pape pour nostre maryage est arryvée[3]... yl me samble qu'yl faut y metre la dernyere main yncontynant apres ces festes[4] sans dyferer davantage... mon nepveu estant prest de son costé d'acomplyr tout ce quy depand de luy, aynsy qu'yl m'a declaré... Ce vie avryl, a Parys.

HENRY.

(Bibl. nat., fr. 3606, anc. Béthune 9095, fol. 1, autogr.; cf. fr. 13667, anc. suppl[t] fr. 1009-2, fol. 181; publ. avec orthographe rajeunie par Berger de Xivrey, *Lettres missives de Henri IV*, VII, p. 692, et dans *Revue rétrospective*, t. I, 1833, p. 288.)

XII

Paris, [mardi] 14 avril 1609.

Diane de France, duchesse d'Angoulême, au connétable.

Monsieur mon frere, j'ay veu la responce que vous m'avez faitte

1. Le détail est piquant et paraît incroyable. Il trouvera pourtant sa confirmation dans une lettre d'Antoine de Roquelaure publiée plus loin sous le n° XVI. Les bons offices de la duchesse d'Angoulême et la libéralité intéressée du roi vinrent fort à propos pallier le dénûment relatif de Charlotte de Montmorency. Le roi, en effet, lui donna 6,000 livres pour ses habits de noces, ainsi que 18,000 livres de pierreries que la duchesse d'Angoulême fut chargée d'acheter chez Missier, orfèvre sur le Pont-au-Change (Sully, *Memoires ou Œconomies royales*, III, 1662, p. 328; cf. ci-après, n° XXI).

2. Henri IV avait été, avec le connétable, le parrain d'un fils né à ce dernier en mai 1595. D'où cette expression.

3. Le bref du pape Paul IV, du 18 mars 1609, portant dispense de mariage pour les futurs époux parents au cinquième degré du côté paternel et du second au tiers du côté maternel, est en original parchemin à la Bibl. nat., fr. 15597, n° 441. Le nonce pontifical en France était alors Roberto Ubaldino, évêque de Montepulciano. C'est le 13 mai seulement qu'il prononça, en qualité de juge délégué, la sentence qui entérinait le bref de dispense (*Ibid.*, n° 443, orig. parch.).

4. C'est-à-dire la fête de Pâques, qui tombait cette année-là le 19 avril.

sur le subject de ce qui est nécessaire pour l'emmeublement de ma niepce vostre fille. Cela vous importe plus qu'à moy qui n'y suis poulcée d'aucune passion que de l'amytié que je vous porte et de l'honneur que j'ay tousjours desiré à tous ceux de vostre maison. Toutteffois, je vous ay bien voullu encor faire ce mot par Mons[r] Delbene[1] pour vous dire que si les choses ne se passent comme elles doibvent vous en aurez plus de honte que moy[2] qui etc.

A Paris, ce XIV[e] avril 1609.

DIANE L[ÉGITIMÉE] DE FRANCE.

(Bibl. nat., fr. 3608, anc. Béthune 9097, fol. 40, autogr. ; publ. dans la *Revue rétrospective*, t. I, 1833, p. 288-289.)

XIII

Paris, [jeudi] 23 avril [1609].

Le prince de Condé au connétable.

Monsieur, j'envoye expressement le s[r] de Chabonne[3] pour vous visiter et vous asseurer de mon bien humble service. Je m'en vay trouver le roy[4] et prendre jour avec Sa Magesté pour le jour de mes nopces et de la iray au devant de madame ma sœur[5]. Cepandant, je prie Dieu etc.

HENRY DE BOURBON.

De Paris, ce 23[e] avril.

(Bibl. nat., fr. 3610, anc. Béthune 9099, fol. 29, autogr.; publ. dans la *Revue rétrospective*, t. I, 1833, p. 289.)

1. Probablement Alexandre d'Elbene, l'un des hommes de confiance de Henri IV, mort en 1613, ou peut-être son fils Alphonse (Berger de Xivrey, *Lettres missives*, I, 235, n. 2).

2. La duchesse d'Angoulême traitait sans ménagements le connétable. Voir sur le même sujet les lettres X et XVI.

3. M. de Chabonne, maître d'hôtel de Condé. C'est lui que nous trouverons à la fin de cette année 1609 portant en croupe la jeune princesse, lorsque son époux lui fera quitter le royaume (Fiefbrun, *Véritable discours de la naissance et vie de Mgr le prince de Condé*, éd. Eug. Halphen. Paris, 1861, p. 33).

4. A Fontainebleau, d'après l'itinéraire et plusieurs témoignages concordants que l'on peut se dispenser de citer.

5. Éléonore de Bouillon, sa sœur aînée, née en 1587 et mariée depuis 1606 à Philippe-Emmanuel de Nassau, prince d'Orange.

XIV

Fontainebleau, vendredi 24 avril [1609].

Le duc de Bouillon au connétable.

... les ayants tous pris et ressus an fort bonne part ansamble les diligences quy ont esté faites pour satisfaire a tout ce [que] g'avais promis pour parachever le mariage de Monsieur le Prince quy est issy d'hyer[1], d'ou il part ce jour d'uy pour s'an aller au devant de Ma^me^ sa sœur[2] et a assuré que tout soudain il se mariera, ce que tous ceus, Monsieur, quy aiment vous et vostre maison desirent. Vostre ressolussion de faire les nosses et a petit bruit[3] est fort aprouvée. Je me randray la et ailleurs ou mon servisse vous sera agreable et utille, ne desirant, etc. Vostre...

Henry de la Tour.

A Fontenebleau, ce vandredy 24^e^ apvril.

(Bibl. nat., fr. 3596, anc. Béthune 9085, fol. 87, autogr.)

XV

Fontainebleau, [vendredi] 24 avril 1609.

Villeroy[4] au connétable.

... Monseigneur le prince arriva icy hier et va aujourd'huy au devant de Madame sa seur qu'il espere rencontrer à Montargis dimanche, de sorte que cela retardera peu l'acomplissement de son mariage. Quant à ce qui depend du Roy, il y a esté pourveu de façon que led. s^r^ prince et les siens en sont demeurez contans[5], tellement que nous verrons bien tost led. mariage consommé à vostre contantement et selon le desir de vosdits serviteurs, ainsi

1. Cf. la lettre suivante (n° XV) où l'arrivée de Condé à Fontainebleau le jeudi 23 est confirmée par Villeroy.
2. Cf. la lettre précédente (n° XIII).
3. On verra plus loin que le mariage se fit, en effet, « à petit bruit ».
4. Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy, était alors secrétaire d'État chargé des Affaires étrangères.
5. On a vu plus haut (n° VII, en note) le résumé des principales clauses du contrat de mariage. Bientôt, Condé se plaindra qu'elles n'aient pas été toutes exécutées et que la pension de 100,000 livres en particulier ait cessé très vite de lui être payée par ordre du roi, se vengeant ainsi de ce que le jeune homme se refusait à accepter son déshonneur.

que vous dira led. s[r] de la Croix[1], M[r] de Bouillon ayant fait pour ce regard les offices nécessaires...

De Fontainebleau, le 24[2] avril 1609.

De Neufville.

(Bibl. nat., fr. 3606, anc. Béthune 9095, fol. 12, autogr.)

XVI

[S. d., avril 1609].

Antoine de Roquelaure[3] au connétable.

Monseygneur

Parce que j'ons cest honeur que vous (*en marge* : me fetz) de m'aymer plus que je ne vaus et que vous prenez en bonne part ce que je vous dys, je vous dyré donc, Monseygneur, puisque c'est le dernyer et heureus coup que vous fayctz en maryant le dernyer de vous enfans, vous ne deves refuser ce quy a esté ordoné par Madame d'Angoleme quy est un peu en colere[4], comme vous pourra dyre M[r] d'Albene. Messyeurs l'Amylayl et de Boulyon ont ac[e]pté madyte dame pour cest amublemant ; yl ne les fault pas dedyre et les pouvres gueus de ma condyssyon donnent tousjours le petyt presant, et vous quy estes le chef des armes de France ne fault pas que vous soyés avare en ceste ocasyon. De plus, Monseygneur, consyderés que c'est pour ma famme[5]. Je croys que pour l'amour de moy vous ferés quelque chosse conme pour vostre tres humble et tres obeysant et tres fydelle servyteur.

Monseygneur, sy le roy ne m'eust envoyé query, je fuce esté porteur de la presante.

Roquelaure.

(Bibl. nat., fr. 3559, anc. Béthune 9048, fol. 72, autogr.)

1. Personnage non identifié avec certitude.
2. Le 4 surcharge un 3.
3. Antoine de Roquelaure, le futur maréchal de France, avait été lieutenant de la compagnie des gens d'armes du roi de Navarre, maître de la garde-robe du roi, lieutenant général en Haute-Auvergne. Il était alors capitaine du château de Fontainebleau et jouissait de la confiance entière de Henri IV. Il eut, entre autres enfants, Gaston-Jean-Baptiste, duc de Roquelaure, célèbre par son esprit, et mourut à Lectoure en 1625, âgé de quatre-vingt-un ans (A. Caquet, *Généalogie de la maison de Roquelaure*, tirée du t. VIII du P. Anselme, revue et augmentée. Paris, 1762).
4. Ainsi qu'on a pu le voir plus haut, lettre XII.
5. La femme de Roquelaure (la première) était Catherine d'Ornézan. Que vient-elle faire ici?

XVII

Avril 1609.

Avis envoyé au roi par un inconnu.

« Le quinziesme avril [1609] le Roy vous [à Sully] envoya un billet qui luy avoit esté mis entre mains concernant Monsieur le Prince de Condé, duquel la teneur ensuit :

Sire,

Monsieur le Prince de Condé est allé coucher, accompagné de son medecin à son retour de Fontainebleau apres les festes de Pâques[1] chez une personne dependante d'Espagne, où il a esté toute la nuit en grande agitation, avec deliberation de s'en aller en Espagne[2], comme il fust peut-estre advenu si son hoste eust osé prendre fondement sur cette estrange resolution. Le lendemain au matin le vint trouver au mesme logis, et luy apporta une bourse de mille doublons ou d'escus, luy disant qu'il luy bailleroit

1. Nous avons déjà noté que Pâques tombait cette année-là le 19 avril. Ce n'est donc pas le 15 que le roi aurait pu remettre ce billet à Sully.

2. Si l'informateur est bien renseigné et si l'« avis » est bien du mois d'avril, le prince de Condé aurait, dès avant son mariage, conçu ce projet de voyage et de séjour plus ou moins prolongé en Espagne. Il est vrai que le jeune homme avait déjà donné des preuves non équivoques de son instabilité d'esprit et de son désir immodéré de voir le monde. Henri IV lui-même lui avait déjà reproché ou lui reprochera ses « échappées » qui lassaient sa patience (Sully, *Mémoires*, VII, 1778, p. 156), son « humeur légère et vagabonde » (Henri IV à M. de Breves, 9 décembre 1609, dans Bibl. nat., fr. 3651, fol. 47 et suiv., passage non publié par Berger de Xivrey, au t. VII des *Lettres missives*), son esprit « assez volage et inquiet » (Instruction à La Boderie, ambassadeur à Londres, dans La Boderie, *Ambassades*, V, 1750, p. 26.)

Il y a même dans le ms. fr. 13665 (anc. suppl[t] fr. 1009-2, fol. 194, copie du XVIII[e] siècle) une lettre de Henri IV à Sully, classée à tort ou à raison parmi les lettres de 1608, non relevée, à ma connaissance, par Berger de Xivrey, et qui semble bien se rapporter aux velléités itinérantes de Condé :

« Mon amy, je lairray la toutes vos honnestes paroles, lesquelles j'ay tousjours creües et les crois encore pour venir aux deux folies de mon nepveu. Je luy avois fait respondre par Monsieur de Villeroy pour le voyage ce que ce porteur vous dira ; pour l'autre, j'en ay ry au commencement, mais, cette action passant la legereté, je m'en suis mis en colere. J'ay fait sur cela la response à Monsieur d'Esguillon [gouverneur de l'Ile-de-France] qu'Arnaut [secrétaire de Sully] vous dira. Si allant à Villebon [preuve que la lettre est postérieure à 1607] vous pouvés passer par icy, cela soulageroit mon esprit. A Dieu, mon amy, c'est vostre bon maistre. *(Signé :)* HENRY. »

par apres le reste. Ledit medecin conduisoit cette trame, et croit-on qu'il avoit aussi inventé ce mariage avec Mademoiselle du Maine[1]. Il pratiquoit tous les jours auparavant très estroitement avec un medecin de Gennes, qui avoit esté au sieur D. Gioanni, lequel est party passé quelques six semaines pour aller trouver le Spinola[2] a La Haye et passer, à ce qu'il disoit, en Angleterre. V. M. se servira tres couvertement de cet advis, s'il luy plaist, sans en specifier aucune des circonstances, si elle desire estre advertie à l'advenir des escapades que cette jeunesse pourroit encore faire, et d'autres choses plus importantes, à la descouverture desquelles on travaille soigneusement pour le grand bien de vostre Majesté, par celuy qui a adverty vostre Majesté le 19 de ce mois par un billet que luy a delivré Monsieur Beringuen[3] à Fontainebleau, de ce prince qui avoit obtenu lettres du roy d'Angleterre vers la Republique. »

(Sully, *Memoires ou Œconomies royales.* Paris, t. III, 1662, p. 324.)

XVIII

Paris, [lundi] 4 mai 1609.

Villeroy au connétable.

Monseigneur, je loue Dieu de vostre meilleure disposition que j'ay sceue par le s[r] de la Croix plus tost que je n'ay faict le mal que vous avez eu. Leurs Majestez sont en bonne santé, combien que la royne ayt pris medecine aujourd'huy, et parlent de retourner mecredy ou jeudy[4] à Fontainebleau, mais ce n'est pas chose qui soit encores bien certaine, comme l'on dict que n'est encores le jour de vostre mariage pour n'avoir esté encores declaré par monseigneur le prince[5], maiz c'est chose qui ne peult tarder.

1. Renée de Lorraine, fille de Charles, duc de Mayenne, et de Henrie de Savoie, marquise de Villars. S'agit-il d'un projet de mariage avec Condé? L'année suivante, en tout cas, c'est d'une union de M[lle] du Maine avec le prince de Joinville qu'il était question (Malherbe, *Œuvres*, III, p. 134).

2. Ambroise Spinola, Italien, né à Gênes en 1569, un des grands capitaines de son temps. Au service du roi d'Espagne Philippe III, il avait été nommé par ce dernier gouverneur général des Pays-Bas.

3. Pierre de Beringhen, premier valet de chambre du roi.

4. Ce détail du retour projeté du roi et de la reine à Fontainebleau, venant de Paris, est confirmé par l'amiral de Montmorency dans la lettre suivante (n° XIX). L'Itinéraire (au t. IX des *Lettres missives*) ne permet pas de suivre les détails des allées et venues du roi entre Paris et Fontainebleau.

5. On voit que le prince de Condé hésitait à sauter le pas, en dépit des

L'on parle aussi d'advancer celuy de mons^r de Vendosme, mais ce sera audict Fontainebleau qu'il ce fera, et si Madame de Mercure est crue, on y fera plus de ceremonies que vous n'en ferez a Chantilly. Et pour moy je voudrois que vous fussiez ja quicte de toutes ces festes par ce que vous y seriez en liberté et pourriez, changeant d'air, venir veoir le roy audit Fontainebleau...

De Paris, ce IIII^e de may 1609.

De Neufville.

(Bibl. nat., fr. 3606, anc. Béthune 9095, fol. 14, autogr.)

XIX

Paris, [mardi] 5 mai 1609.

L'amiral Charles de Montmorency au connétable.

. . . . . .

Le Roy faict estat de partir d'icy mercredy pour retourner à Fontainebleau et la royne aussi[1]. Aussitost qu'il sera party, je desire tant avoir ce contentement de vous veoir que je partiray incontinent pour effectuer ce voiage et vous dire de bouche des particularités que je ne puis confier au papier[2]...

A Paris, ce 5 may 1609.

(Bibl. nat., Fr. 4051, anc. 9037[2], fol. 73, sign. autogr.)

XX

Paris, mardi [5][3] mai 1609.

Le duc de Bouillon au connétable.

Monsieur,

Je ne puis qu'au moindre mal quy vous arive que je ne le ressante ainsy que le doit le plus afectionné de tous ceus qui vous apartiennent. J'ay retenu le s^r de la Croix deus jours pour pou-

pressions qu'exerçaient sur lui le roi et plusieurs membres de sa famille. Cf. ci-dessus, lettre n° XVII, n. 2. Jusque-là, il était, semble-t-il, très enthousiaste (voir lettres VIII, XI, XIII et XIV).

1. Voir la lettre précédente.

2. Est-ce une allusion aux poursuites amoureuses du roi et aux hésitations du prince de Condé à l'égard de son mariage projeté? On ne peut s'empêcher de remarquer que, dès les derniers jours d'avril, L'Estoile avait noté dans son *Journal* : « On fait le roy amoureux de la damoiselle. »

3. Mardi 5 mai et non mardi 12, parce que c'est le mardi 13 que Henri IV est retourné à Fontainebleau et que la phrase : « Je croy que S. M. s'en retournera bientost à Fontainebleau », ne conviendrait pas si la lettre était du 12.

voir par luy vous donner assurance de l'estat de l'afaire du mariage de Mademoyselle de Montmorency quy aura au temps que vous dira ledit La Croix sa perfection avec vostre consantement. Le roy l'a commencé et le roy l'acheve. Je croy que Sa Maté s'an retournera bientost à Fontenebleau[1]. Vous sçaurés comme le sr du Terrail a esté pris sur les terres de Monsieur de Savoie, mené à Genesve, ou il a eu la teste tranchée[2]... priant Dieu, Monsieur, vous donner heureuse et fort longue vie. A Paris, ce mardi à huit heures du soir.

Vostre, etc...

HENRY DE LA TOUR.

Au dos : A Monsieur, Monsieur le duc de Montcy, connble et per de France.

D'une autre main : mai 1609.

(Bibl. nat., fr. 3596, anc. Béthune 9085, fol. 33, autogr.)

XXI.

Paris, [mercredi] 6 mai 1609.

Henri IV à Sully.

Mon amy, je vous fais ce mot pour vous dire que vous ne faciés faulte de faire delivrer incontinent par le tresorier de mon Espargne à celuy qui vous ira trouver de la part de ma sœur la duchesse d'Angoulesme, les six mille livres que j'ay données à ma cousine de Montmorency pour faire ses habits de nopces[3]... Ce vie may, à Paris.

HENRY.

(Bibl. nat., fr. 13665, anc. supplt fr. 1009-2, fol. 210, orig. ; cf. *Lettres missives de Henri IV*, publ. par Berger de Xivrey, VII, p. 702-703 ; d'après Sully, *Mémoires ou Œconomies royales*, éd. originale, III, ch. 32, p. 325 ; cf. Noailles, *op. cit.*, p. 91.)

1. C'est le mercredi 13 mai 1609 au soir que Henri IV et Marie de Médicis arrivèrent à Fontainebleau. Le roi avait couru le cerf dans la forêt en venant de Paris (Bibl. nat., fr. 4023, *Journal manuscrit de Jean Héroard*, fol. 178 vo).

2. Sur Du Terrail, commandant de la Compagnie du Dauphin, « infidèle et perfide », arrêté pour avoir tenté de mettre Genève en l'obéissance du duc de Savoie et décapité à Genève le 19 avril, voir une lettre de Henri IV à Lesdiguières, du 4 mai 1609 (Berger de Xivrey, *Lettres missives*, VII, p. 700-701), et les *Mémoires-journaux* de Pierre de L'Estoile, éd. Brunet, etc., t. IX, 1881, p. 255-256, 258 et 275-276 (3 mai et 26 juin 1609).

3. On a vu plus haut, par une lettre de la duchesse d'Angoulême, le dénuement vestimentaire de Charlotte de Montmorency (lettre no X).

XXII

Paris, [vendredi] 8 mai 1609.

Henri IV au connétable.

Mon compere, j'anvoye le s^r de Sainct Genyès[1], tant pour savoyr de vos nouvelles et m'an raporter que pour bayler a mon cousyn l'admyral, vostre frere, celle que je luy escry, par laquelle je luy mande que cregnant que vostre santé vous ampesche de vous rendre si tost pres de moy que je le desyreroys, et voulant pourvoyr au fet des duels[2] avec son advys et des ofyciers de ma couronne quy sont ycy, je le prye de ce randre demayn a dys heures afyn que avec luy j'avyse du lyeu où je feré l'assamblee et de ceus que j'y apeleré... Ce VIII^e may, à Parys, 1609.

HENRY.

(Bibl. nat., fr. 3583, anc. Béthune 9072, fol. 61, autogr. ; publ. avec orthographe rajeunie par Berger de Xivrey, *Lettres missives*, VII, p. 703-704 ; cf. fr. 13667 (ancien suppl^t fr. 1009-2), fol. 183, copie XVIII^e siècle.)

XXIII

Paris, [mardi] 12 mai 1609.

Camillo Guidi, envoyé de Toscane, au Grand-Duc, son maître.

La cour est venue à Paris pour y passer quatre jours a l'occasion des noces du prince de Condé avec la jeune Charlotte-Marguerite de Montmorency. Mais déjà dix jours sont passés et le mariage ne se célèbre toujours pas. « La cagione è che il re s'è novellamente invaghito di questa sposa e ne va perdito, e dice volerla in tutti i modi, quando gli costasse un mezzo milione. Il principe all'incontro è sospettoso e bestiale e non debbe voler baie. » Traduction : « La raison en est que le roi s'est récemment amouraché

1. Peut-être Élie de Gontaut, sieur de Saint-Geniès ou Armand, lieutenant général pour le roi de Navarre dans ses pays souverains (Berger de Xivrey, *Lettres missives*, I, 138, note).

2. Cette réunion sur le fait des duels ne se tiendra finalement que beaucoup plus tard, le mariage qui se préparait et ses conséquences ayant déterminé chez le connétable et son frère l'amiral, fort ennuyés d'avoir à mettre leurs doigts entre l'arbre et l'écorce, une série de malaises sans doute en partie diplomatiques.

de la jeune femme, qu'il en est absolument fou et qu'il dit la vouloir à tout prix, dût-t'il lui en coûter un demi-million. Mais le prince est méfiant, brutal et ne semble pas vouloir entendre plaisanterie[1]. »

(*Négociations de la France avec la Toscane*, éd. A. Desjardins, V, p. 592, d'après l'Archivio Mediceo de Florence.)

XXIV

S. d. [vers le 12 mai 1609].

Le prince de Condé au connétable.

Monsieur, j'ay prié le s^r^ de Haucourt[2] d'aller vers vous pour sçavoir de vos nouvelles et aussi pour vous avertir de la resolution que j'ay prise avec Sa Majesté touchant mon marige (*sic*)[3]. Il vous dira le temps et le reste...

HENRY DE BOURBON.

Au dos : may 1609.

(Bibl. nat., fr. 3608, anc. Béthune 9097, fol. 75, autogr. ; publ. dans la *Revue rétrospective*, t. I, 1833, p. 289.)

1. C'est là le premier témoignage de l'intérêt amusé avec lequel la représentation étrangère en France suivait le développement de l'affaire. Jusqu'alors, quelques-uns seulement, Malherbe, le P. Coton, en avaient parlé, à petit bruit, dans des lettres particulières (voir ci-dessus, lettres n^os^ V et XIII). C'est en avril seulement que Pierre de L'Estoile note dans son journal intime les rumeurs qui commencent à courir à Paris sur les nouvelles amours du roi (IX, 254).

2. M. de Haucourt était ou avait été sous-gouverneur du prince de Condé (duc d'Aumale, *Histoire de la maison de Condé*, II, p. 252 ; Eug. Halphen, dans l'Introduction (p. XXII) de son édition de Fiefbrun, *Discours véritable*).

3. C'est-à-dire d'accepter l'épouse que lui imposait Henri IV, dans des conditions telles que cette décision supposait de pénibles débats de conscience. Il savait que la jeune fille n'avait pour lui aucun penchant ; il pouvait même craindre que sa jeunesse ne se laissât prendre aux manigances de son royal poursuivant, mais Condé espérait que Henri IV finirait par penser à autre chose et qu'il la ramènerait à lui. Voir, ci-après, lettre XXV, n. 1.

De son côté, la princesse d'Orange, sœur de Condé, mise au courant par son frère de la détermination qu'il s'était résolu à prendre, s'en réjouissait vers le même temps auprès du connétable, à qui elle écrivait, dans une lettre non datée : « J'ey une joye extreme de voir le temps du mariage qui s'aproche » (Bibl. nat., fr. 20503, fol. 38, autogr.).

XXV

[Jeudi] 13 mai 1609.

Charlotte de Montmorency? à Henri IV?

(texte inconnu)[1].

XXVI

Fontainebleau, [samedi] 16 mai 1609.

Villeroy au connétable.

. . . . . .

Je ne suis icy que d'hier au soir, ou leurs Mat^és^ sont en bonne santé et ne parlent que de chasser et passer le temps.

Nous esperons, après les nopces de Mad^elle^ vostre fille[2], que nous aurons le bien de vous veoir en ce lieu, ou Sa Mat^é^ faict estat d'assambler m^rs^ les mareschaulx pour avec vostre advis et le leur pourveoir à ces malheureux duelz[3]... De Fontainebleau, le xvi^e^ de may 1609.

De Neufville.

(Bibl. nat., fr. 3606, anc. Béthune 9095, fol. 16, autogr.)

XXVII

Fontainebleau, [lundi] 18 mai 1609.

Henri IV au connétable.

Mon compere, ma fame anvoye vysyter la mariée et j'anvoye

1. Dans la première des lettres en langage convenu, datée du 8 juin, que nous supposons être de la jeune princesse de Condé (n° XXXV), on lit, dès les premières lignes : « [les lettres sont neantmoins arrivées, par le moien de la fée ; deux sont arrivées ensemble, l'une est sans date et l'autre est du XIII du mois passé », c'est-à-dire de mai. Il y avait alors trois mois que le roi s'était enflammé d'amour pour la jeune fille ; le mariage avec Condé était tout proche, mais plusieurs témoignages contemporains font état de divers bruits de galanterie qui avaient couru déjà. Dans une *Relation* tirée des Mémoires du cardinal Bentivoglio et traduite en français (Bibl. nat., fr. 5818, fol. 9 et suiv.), on lit : « M. le Prince n'ignoroit pas les nouveaux amours du roy, mais il luy sembloit que c'estoit assés pour en arrester le cours que Marguerite [Charlotte] devînt sa femme. »

2. Qui devaient être célébrées le lendemain dimanche, à Chantilly.

3. Quelques jours plus tard, le 22 mai, Villeroy insistait une fois de plus auprès du connétable pour qu'il vînt bientôt à Fontainebleau pour assister à un Conseil que le roi désirait y tenir sur l'affaire des duels, mais peut-être aussi parce que le torchon brûlait déjà dans le jeune ménage.

le conte de Cramayl[1] pour fere pareyl ofyce anvers le maryé. Je luy ay donné charge aussy de vous vysyter sur cete ocasyon, me rejoyr avec vous de la consommasyon dudyt maryage, vous dyre de mes nouvelles et me raporter des vostres, vous assurant, etc... Ce XVIII[e] may, à Fontenebleau.

HENRY.

(Bibl. nat., fr. 3606, anc. Béthune 9095, fol. 4, autogr. ; publ. avec orthographe rajeunie dans la *Revue rétrospective*, t. I, 1833, p. 290 ; puis par Berger de Xivrey, *Lettres missives*, VII, p. 710, et par le vicomte de Noailles, *op. cit.*, p. 90 ; cf. fr. 13667 (anc. suppl[t] fr. 1009-4, fol. 186, copie XVIII[e] siècle).

XXVIII

Fontainebleau, [lundi] 18 mai 1609.

Marie de Médicis au connétable.

Mon cousin, la nouvelle que j'ay receue de l'heureuse consummacion du mariage de mon nepveu le prince de Condé, avec ma niepce vostre fille m'a apporté tant de contentement pour la consolation particulière que je veux croire que vous en recevrez que je n'ay voulu differer davantage de m'en conjouir avec vous et vous tesmoigner comme vous aimant et affectionnant je participe à tous les evenemens et succez qui peuvent arriver pour le bien et avancement de vous et de ceux qui vous appartiennent. J'envoye le s[r] de Villescrin, mon escuier d'escuierye, par dela expres pour rendre cest office de ma part... Escrit à Fontaynebleau le XVIII[e] jour de may 1609.

MARIE.

PHELYPEAUX.

(Bibl. nat., fr. 3606, anc. Béthune 9095, fol. 18, orig.)

XXIX

De lieu inconnu, vers le [20] mai 1609.

Le prince d'Orange au connétable.

Monsieur, je ne vous saurois assez representer le contentement que je participe au vostre par l'accomplissement de l'heureux mariage de Monsieur le Prince avecques Madame vostre fille que par le souhait, que je vous mande par ce gentilhomme, plain de felicitez et benedictions que je prie à Dieu vous donner tout en-

1. Adrien de Monluc, prince de Chabanais, comte de Cramail (ou Carmaing), petit-fils de l'auteur des *Commentaires*.

semble, puisque la necessité de mes affaires me tienent contraint de ne les abandonner sans les perdre et ruiner...

Vostre bien humble et plus affectionné nepveu et serviteur

Le Prince d'Orange.

(Bibl. nat., fr. 3577, anc. Béthune 9066, fol. 46, autogr.)

XXX

De lieu inconnu, [vers le 25 mai 1609].

Le prince de Condé au connétable.

Monsieur, envoyant ce porteur en Picardie[1] pour mes affaires, je luy ay commandé de passer par devers vous pour vous dire de nos nouvelles[2], dont me remettant sur luy je ne vous la feray plus longue...

Henry de Bourbon.

(Bibl. nat., fr. 20503, fol. 65, autogr. En haut et à gauche, on lit, d'une écriture du temps : « may 1609 ».)

XXXI

Paris, [mardi] 26 mai 1609.

Camillo Guidi, envoyé de Toscane, au Grand-Duc.

Le 18 mai, le mariage a eu lieu à Chantilly sans aucune pompe et en l'absence du roi, de la reine et des princes du sang. On dit que Condé était allé trouver le roi et l'avait humblement prié de rompre son mariage[3], « e, chiedendone il re la cagione, rispose : per poter servire ai desideri di S. M. Onde il re, ritiratosi, lo assicurò di se e glie ne dette parola ».

(Résumé et extrait par Canestrini, *Négociations...*, V, p. 564 et 593, d'après l'Archivio Mediceo de Florence, nuova numerazione 4620, già filza 30.)

1. C'est-à-dire au château de Muret, non loin de Soissons (Muret-et-Crouttes, cant. d'Oulchy-le-Château), qui avait été apporté en dot aux Bourbon-Condé par Charlotte-Catherine de La Trémoïlle, dont la mère était Jeanne de Montmorency (A. de Boislisle, *Trois princes de Condé*, p. 9-10). Cf. ci-dessus, lettre VII, n. 2.

2. Pluriel qui semble bien se rapporter à Condé et à sa jeune femme, et non à Condé seul.

3. La mésintelligence régnait donc déjà entre les deux époux. C'était, nous l'avons déjà noté, une union sans amour (Introduction, p. I, note).

Si, d'ailleurs, les lettres mystérieuses que nous publions plus loin sont bien de Henri IV et de Charlotte de Montmorency, une correspondance secrète s'était déjà établie entre eux avant le mariage.

XXXII

De lieu inconnu[1], [samedi] 31 mai [1609].

La princesse de Condé? à Henri IV?

(texte perdu)[2].

XXXIII

Paris, [dimanche] 31 mai 1609.

Diane de France, duchesse d'Angoulême, au connétable.

Monsieur mon frere, s'en retournant ce gentilhomme devers vous, je n'ay voullu mancquer de... vous asseurer du contentement que j'ay eu d'entendre de voz bonnes nouvelles... Quant aux nouveaux mariez, ilz se portent fort bien ainsy que ce gentilhomme vous pourra tesmoigner. Madame la Princesse, vostre bonne fille, me fait ceste faveur de me venir veoir souvent ceans. Monsieur le Prince y est venu ce jourd'huy pour me conjurer d'aller avec eulx à Fontainebeleaue, où ilz desirent estre dans ceste sepmaine[3]. Je les ayme et honore tant tous deux que je ne les puis refuser, pourveu que ma santé me le puisse permettre...

A Paris, ce dernier may 1609.

P. S. Je suis infiniment marrye de quoy ceste mauvaise fiebvre dure tant à mon frere Monsieur l'admiral, mais j'espere que ce beau temps luy ramenera sa santé.

DIANE, L[ÉGITIMÉE] DE FRANCE.

(Bibl. nat., fr. 3608, anc. Béthune 9097, fol. 48, autogr.; cf. Noailles, *op. cit.*, p. 90.)

1. D'après Arthur de Boislisle (*Trois princes de Condé*, p. 13), la résidence ordinaire du jeune prince de Condé était le château de Vallery. On peut penser aussi à Paris, où le couple résidait encore le 31 mai d'après la duchesse d'Angoulême (lettre XXXIII).

2. Une lettre en langage convenu, que nous attribuons avec beaucoup d'hésitation à Henri IV (n° XXXVII), commence, en effet, comme suit : « Ma bonne, j'ay receu vostre lettre ; elle est venue en mes mains fort seurement, j'entends celle du xxx may. »

3. On ne saurait dire avec précision ce qu'il advint de ce projet. On sait seulement par Villeroy que Condé se rendit à Fontainebleau le 5 juin, mais s'en retourna à Paris le même jour (lettre n° XXXIV). Bassompierre, dans ses *Mémoires* (I, 224), assure que peu après le mariage les princesses de Condé (jeune et douairière) partirent pour Fontainebleau et que huit jours plus tard elles étaient à Vallery. Le roi, de son côté, était depuis le 13 mai à Fontainebleau, d'où il rayonnait souvent pour de grandes ran-

XXXIV

Fontainebleau, [samedi] 6 juin 1609.

Villeroy au connétable [à Chantilly].

... Mgr le Prince de Condé vint icy hier[1] et penssions qu'il s'y arresteroit pour estre de la partie[2], mais il s'en retourna a Paris des hier mesmes, de façon qu'il semble qu'il veille s'en exempter... La royne est grosse[3].

(Bibl. nat., fr. 3606, anc. Béthune 9095, fol. 22, autogr.)

Ici devrait se placer, si la date en était acceptable, une lettre fort curieuse de la princesse d'Orange, sœur de Condé, au connétable (Orange, 7 juin 1609). Dans cette lettre autographe signée *Leonor de Bourbon* et conservée sous le nº 10239 du fonds français (fol. 29), la princesse annonce que son frère a quitté Orange depuis deux jours pour s'en retourner à la cour, où le roi le rappelle avec insistance, ne lui accordant le « congé » demandé de se rendre en Italie. Elle ajoute qu'elle est encore toute troublée du déplaisir qu'elle a reçu de l'éloignement de son frère et ne fait aucune allusion à son mariage. Voilà qui est absolument inconciliable avec ce que nous savons des faits et gestes de Condé, marié depuis le 18 mai, en ce début de juin 1609. Villeroy nous dit, en effet (voir sa lettre du 6 juin, ci-dessus, nº XXXIV), que, ce même 5 juin, où Condé aurait dû quitter Orange, il arrivait à Fontainebleau, venant de Paris, où il s'en retournait le jour même. De plus, quelques jours auparavant (31 mai), la duchesse d'Angoulême, dans une lettre également adressée au connétable, nous montre Condé venu ce jour même à Paris pour la conjurer de l'accompagner bientôt, lui et sa femme, à Fontainebleau (voir ci-dessus, lettre XXXII).

données de chasse qui pouvaient l'amener aisément du côté de Vallery, distant de huit ou dix lieues à peine (voir le *Journal de Jean Héroard*, cité plus haut, lettre nº XX, n. 2).

1. Venant, selon toute vraisemblance, de Paris, où il semble avoir passé sa lune de miel.

2. Allusion probable à la réunion depuis quelque temps projetée par le roi pour parer au fait des duels. Voir lettres nºs XXII et XXV.

3. De Henriette-Marie, qui naquit six mois plus tard au Louvre, le 26 novembre 1609, et qui devait épouser en 1625 Charles Ier, roi d'Angleterre, pour mourir en 1669. Bossuet a prononcé son oraison funèbre.

Une erreur a donc dû se produire dans le millésime de la lettre d'Éléonore de Bourbon, datée apparemment et de la manière la plus claire : « D'Orange, ce 7 de jun 1609. » Nous pensons qu'il s'agit de l'année 1607, car, d'une part, dans une lettre datée d'Avignon, 6 mai 1607 (fr. 10239, fol. 27), la princesse fait part au connétable de la satisfaction qu'elle éprouve à avoir depuis un certain temps auprès d'elle son jeune frère Condé, et, d'autre part, dans une lettre au même connétable datée de Fontainebleau, le 28 mai de la même année (fr. 3604, anc. Béthune 9093, fol. 9, original, publié par Berger de Xivrey dans le recueil des *Lettres missives*, VII, 256), Henri IV lui-même demande à son correspondant, lieutenant général en Languedoc, de lui renvoyer le jeune homme, dont il est mécontent parce qu'il a prolongé outre mesure son séjour « par delà » et que, au demeurant, et pour cette raison entre autres, il lui refuse formellement de faire en Italie le voyage projeté.

XXXV

[Lundi] 8 juin [1609][1].

Charlotte de Montmorency, princesse de Condé?, à Henri IV?

L'intelligence qui connoist les pensées de son esprit et les sentimens du cœur de son cœur fera le mesme office que l'esprit a fait en la réception des lettres dont la voye est douteuse, *elles*[2] *sont néantmoins arivées sans dommage, c'est par le moyen de la fée, deux sont arrivées ensemble, l'une est sans date et l'autre est du XIIII du mois passé*, toutes les deux assurent de la santé de ly et

1. Voici la première des quatre lettres mystérieuses qu'ont livrées récemment les archives du château de Villebon et que nous croyons représenter tout ce qui reste de la correspondance amoureuse entretenue pendant quelque temps entre Henri IV et Charlotte de Montmorency (voir notre Introduction).

Essayer d'identifier, d'après les sentiments qui leur sont prêtés, les personnes, certainement de tout rang, qui s'y trouvent désignées sous des appellations ou des sigles imaginés pour dérouter les curieux serait, croyons-nous, un jeu décevant. Il n'est pas impossible, d'ailleurs, que les mêmes personnes soient désignées, pour brouiller mieux encore les cartes, sous des appellations ou des sigles différents, et même l'on ne saurait affirmer que les appellations masculines désignent des hommes et les féminines des femmes.

2. Les passages en *italiques* sont soulignés dans les copies de Villebon.

de la durée des sentimens de l'âme de cel, mais le tesmoignage d'avoir appris la persécution nouvelle de cel y deffaut, ce qui met cel en peine, tant pour douter que ly aye reçeu ses lettres que pour craindre que ly accuse cel d'avoir son eloignement et sa demeure chez tanc fait quelque chose contre ses promesses et contre le dessein qui agist en elle plus que tout de s'approcher tousiours plus de son tout. Les dernières lettres de ly qui sont des derniers iours du mois passé rendent tesmoignage de ce qui est et justifie que rien ne touche l'esprit que de plaire ou servir son intelligence, l'esprit luy a donné des lumières dont il jouist et attend de sçavoir que l'intelligence a donné l'explication vraye aux choses, l'on travaille a l'acommodement de io et des autres et comme lon accuse p. d. p. d'intelligence avec l. M., p d p et lid accusent les autres de chercher un honorable pretexte de se retirer, ce qui est assez vraysemblable. Fy dict que l'on parle et presse extrememement la conjonction de lamb. non avec *dulc*[1] mais la ou per se peut imaginer. Be suspend autant qu'il se peut, parce qu'aymant les astres le plus considéré par elle est le so, per entendra cest enigme et poura l'expliquer a ly s'ils sont ensemble, fy attend le sif de per et par ceste voye recevra les volumes qu'elle attend avec impatience et en envoyera d'autres, je croy que fy a rendu tesmoignage par ses amples lettres de la durée de sa confiance au per et pour moy je ne trouve pas qu'il y ayt rien de si doux dans la vie que la confiance et l'union que je connois en ces deux ames que je croy que lon ne devroit nommer qu'une mesme chose, et c'est un grand malheur que la persecution separe ce que le ciel unist d'une si aymable et veritable union. Fy qui ne se laisse pas trop persuader à l'esperance a des douleurs que nulle chose ne console et, quoy que ses maux puissent avoir du remede par plusieurs voyes, elle en imagine si peu d'effect que rien ne soulage sa peine si ce n'est la generosité et bonté de son ame qui ne sçauroit tromper son attente ny manquer à ses promesses. *Ceste lettre ira par la voye de la fy* de qui j'en ay receu une *de ba*, une autre ira *par les mains de la sabia* affin que, quelque retardement que l'une ou l'autre puisse avoir, l'intelligence aye matiere d'entretenir par ces traits d'une main qui est sienne la pensée de son cœur. Le mogor a escrit à tanc pour abandonner la garde de cel à la furie d. M. c'est sans effect, mais l'infamie du mogor est estrange, et quand le [*un blanc*] y seroit, ce qui n'est pas encore, cela ne conclut rien. *Tanc* a receu cel, mais à la fin le temps et les interest qui acom-

1. Plus loin, et en toutes lettres : *Dulcinée.*

modent les puissans feront que tanc dira à cel qu'elle cherche autre demeure et, quand il ne le feroit pas, il faut que cel aille ailleurs, le io ne luy pouvant donner un rien chez *tanc*, et puisqu'il faut finir la vie dans le bannissement, que ce soit au moins avec ceux qui sont à l'astre. *Si be* estoit libre, je m'imagine que pour l'amour de l'astre elle souffriroit cel en sa demeure et que l'astre l'en requerroit jusques à ce que les influences plus benignes luy donnent le moyen de ravoir sa cel, car sans un extraordinaire changement cela n'arrivera. L. m. a beaucoup de parolles pour dire qu'il veut servir le io, mais les effects en sont rares, le retour du *trahidor aupres du io et la* persecution du cel en sont d'estranges marques, il est vray que le retour de her vaut bien d'estre achetté au pris des autres choses, mais je me trompe si le io peut croire que l'on l'aye considéré en ce point, il y avoit longtemps que *la d de linda* traittoit cest affaire et elle l'avoit dict a *ter* en un temps ou le so et cel s'en moquoient. Comme j'escrivois cecy, j'ay eu advis qu'un homme *du mogor* est venu *a tanc* et qu'entre autres de ses commissions ç'a esté de faire veoir à tanc que l. m. estoit en grande furie, ayant sceu qu'il avait receu cel et mesme l'exhortoit à la livrer à ses ennemis ou du moins à luy oster sa protection, cela, ce me semble, est bien indigne de ce que le moger doit au *co* (ou *so*) et je m'asseure que *her* et le *mogor* ne sont pas d'accord sur ce point, cependant c'est un assez grand sujet pour que *cel* se garde et pour qu'elle suplie l'astre d'escrire a *be* pour la prier qu'elle face que *lamb* qui a contribué aux maux et persecutions de cel la protege si le so n'ayme mieux que cel aille trouver *la deesse*, mais sous la condition d'y estre receüe comme creature de son astre, car autrement, misere pour misere, il n'importe en quel lieu, que si la *deesse* ne reçoit cel pour la garder au so, il faut que *cel meure* en misere, car pour dire la verité, *be* ne pouvant faire cest office, *tanc* s'acommodera et puis cel sera tenue de se retirer, ce sera tousiours avec son courage et sa fermeté pour son so qui je m'asseure sera touché de l'estat ou elle est, c'est pourtant sans faire lascheté ny bassesse. J'ay appris des choses si estranges des malices *dm* que j'en suis en horreur nouvelle, *nous partons aujourdhuy*[1] *et le bruit commun est que l'on va confirmer toutes choses*,

1. « Nous partons aujourd'huy », il faut vraisemblablement sous-entendre : de Paris pour Fontainebleau. Si la lettre est bien de 1609, cette indication semble cadrer avec ce que nous savons ou croyons savoir des déplacements et séjours du couple Condé à cette époque : Paris ou Chantilly après le 18 mai, puis Fontainebleau et Vallery, en attendant le retour à Fontainebleau pour les noces de M. de Vendôme. Le 5 juin, Condé fait

cela n'est pas encore sans difficulté et je m'etonne que filin pour l'interest de Dulcinée estant bien avec l. m. ne fait que de la part du *so* (ou *se*) il y arive quelque retardement, car au moins ils auroient l'espérance de ce que le temps peut produire, nous en voyrons le succes et le so qui[1] ne diray pas que l'on dict que le conseil que le io donnoit de faire semblant de ne se soucier pas de *cel* est une piece que le M. fait joüer pour l'accoustumer à l'oubli, car quoy qu'il connoisse bien ce dessein estre de l'esprit *d. M*, je ne croy pas que *her* y voulust contribuer ny le io cesser de connoistre qu'il est de sa dignité de tesmoigner que les tourmens de *cel* n'estans que pour sa cause il ne peut avoir de satisfaction, la voyant dans le plus rigoureux estat ou l'on mette les vrayment coupables, car il est vray que puisque *l. m.* dict que c'estoit *be* qui faisoit les mauvois traittemens pres du so et que pour ceste raison mesme l'on ne luy pouvoit rendre *her*, il est à croire que n'ayant plus cest obstacle il faut qu'il demeure seul chargé de la persecution de *cel* et que le io à ce tittre peut toujours tesmoigner n'estre pas satisfait *du M*. C'est ainsy que *lm* en a usé lors de l'absence de (*un blanc*) et l. m. a tousjours eu sujet de veoir qu'il ne pouvoit estre bien avec le so pendant cela, que si l'astre en faisoit autant il auroit au moins une raison de ne se hazarder pas à esperer ou requerir du *io* autre chose que ce que son infamie merite, il est vray que *cel* n'est pas digne de tant de soin et plus encore que *cel* ne voudroit pas que le so s'incommodast pour elle qui ne trouve pas un petit advantage ny une mediocre consolation en ses miseres que de penser que ce sont des marques de sa foy et de sa foy et de sa fidélité pour l'astre, car je croy que le io ne doute pas que, si elle avoit voulu, elle ne ne fust en autre terme. L'astre aura la dernière ou pour mieux dire le nouveau genre de persecution ; ce porteur le *poura dire*, *et cel* n'est pas si peu connaissante des choses du monde qu'elle ne voye bien que cest affaire n'aura point de fin, car de se persuader que le temps qui ne finira pas la vie du *M*. soit le remede *de cel*, c'est se tromper. *L. m.* fera tousjours mal à cel, au moins s'il croit que le io y soit aussy indifférent que l'on dict que l. m. s'imagine ou qu'il publie, car pour quelle raison s'il n'a rien a craindre en cela et s'il y satisfait sa vengeance. A ce comte il faut que *cel* demeure releguée jusques à la fin, et l'esperance des miserables qui est que le temps

une apparition à Fontainebleau (lettre n° XXXIV) ; le 10, il y est revenu avec sa femme et sa belle-mère (lettre n° XXXIX), mais il le quitte avec elles pour Vallery après la scène orageuse du 12 (lettre n° XLIV).

1. Ici lacune probable d'un feuillet.

finira leurs maux ne se trouve souvent veritable qu'en ce qu'il finist leur vie, c'est ainsy qu'il en arivera a cel apres un assez long terme d'exil et de peine, l'un et l'autre auront fin de ceste sorte, et si il se trouve des personnes qui disent au io qu'il faut laisser faire le temps en cest affaire, il jugera de quel esprit, et sçaura que celuy de cel est assez clairvoyant pour juger sainement des choses et pour ne se satisfaire que de la bonne volonté de son astre. Cependant, cher et divin astre, je vous conjure veoir ce que j'ay à devenir, lamb ne me peut faire faveur, je n'en attendz ny en desire de luy ; je croy que cel doit veoir *io* (ou *ro*) dans peu de temps, un amy de per qui fait l'entremetteur des p d p et lid vers don co et les autres, est avec lamb, et si cel eust osé, luy auroit parlé de ly, mais, ignorant si ly l'agreeroit, s'est retenue, neantmoins en une necessité des interests de ly je croy que cel passeroit par sus toute considération. Si vous n'avez envoyé, je vous suplie le vouloir faire, mais sur tout que vous disposiez de telle sorte l'esprit de ly que ces caprices ne soient jamais les maistres ; ce sont les amiz et ennemiz de cel et ce peut estre par eux que l'intelligence éloigne l'esprit et que, pensant les affaires de cel sans remede, ly s'aheurte à un (*un blanc*) et en des actions contraires à ses promesses et à ce qui est deu a cel par toutes raisons, si le io estoit en ba, je serois d'advis que per envoyast un memoire des raisons pressantes pour faire que le so parlast un peu haut contre l. m. en faveur de fy, car cela feroit peut estre quelque effect de soulagement, *si ce que le ciel promet arrive, be la soulagera de tous points*, le bruit qui a couru de be et que je croy que vous aurez sçeu a eu pour fin les pernicieuses intentions d. m. contre be, si l'affaire *pouvoit avoir effect, ce seroit un grand œuvre*, j'ay beaucoup de choses à vous mander, mais je les garde par une voye expresse et *attends le sif de per, celuy de fy ira chez per porter à l'homme que l'on dict ce qu'il faut, mais il faut bien advertir cest homme d'estre fidele*, je la suis en ce que i'ay promis sans manquer à nulle des circonstances qui peuvent plaire à ce que i'ayme et suis plus delicate en cela que per ne sçauroit imaginer, c'est beaucoup dire. Je finis ceste lettre, mais mes pensées et mes desirs ne cessent point et le cours de ma vie ne finira pas ce que je suis à ce qui m'est tout. Mandez que vous avez receu cecy, escrivez souvent, j'espère que peu de mois finiront mes maux ou ma mort les finira, mais l'adresse de fy à veoir per luy aura de vive voix fait une harangue en ma faveur, si ce n'est point avec *l. et ly* en jugera la raison et per n'en sera pas désobligée. Adieu, bruslez tout et croyez tout ce que vous devez. Ce 8 juin. Mandez si cecy aura esté receu sans estre

ouvert, car au moins cela asseure ; si per a bien dechiffré ce qui luy a esté mandé par les dernières du mois passé, ce sera une bonne voye pour faire sçavoir toutes choses.

XXXVI

[Lundi] 8 juin 1609.

Charlotte de Montmorency? à Henri IV?

Astre que j'adore, le manquement que cel fait d'escrire à son so aussy souvent qu'elle desire vient de la faute des occasions et pour ne mettre rien au hasard, car pour ne mander au so que ce qu'il sçait de la passion de cel pour l'astre, c'est plustot l'importuner que le servir, et pour les autres choses il faut des messagers expres et bien asseurés. J'en ay envoyé un dont j'attends le retour, et de vos nouvelles, et ne laisseray pas aller celuy cy qui, ayant eu assez de generosité pour ne rien craindre en me visitant, aura assez de fidélité pour vostre service pour vous rendre cecy. *Je laisse à luy mesme de vous dire le lieu ou je suis, ou l'on va*[1], *les occupations publiques, et beaucoup de choses que peu de ceux qui sont en ce lieu osent* escrire, et vous diray, puisque cette voye n'aura point de peril, ce que je sçay de plus particulier, vous conjurant sur tout et par vos bontés de ne rien dire de ce que vous apprenez de moy ny souffrir que *b. m. en sçache* rien, je pense vous avoir mandé comme la passion qu'a *lid* pour l'ennemie de *her* plus que l'interest de *lamb* fait que l'on veut à toute outrance et bien diligemment la conjonction de *lamb* et de la *moutonne*, que l'on veut destruire *Dulcinée* et par ce moyen l'on croit flatter *be* qui a fait sçavoir que la suspension de cest affaire estoit nécessaire, le *io jugera pourquoy et en* faveur de qui, cependant le *cerco* meurt d'impatience et rien ne luy semble difficile pour ce sujet, mais *tanc*, plus consideré, escrit l'indignation du *se* et pour peu que de ceste part l'on fist sçavoir que cest affaire n'agreera pas, cela feroit l'effect, car *je d je* n'en a que peu d'envie, le io sçait bien que cel n'a rien oublié de ce costé la et que jamais elle n'eut besoin d'advis pour servir son astre ; si neantmoins le io a quelque chose à dire, il advertira sa creature de ce qu'il pense. A propos, le bruit qui a couru de *be a eu de si malicieux fondemens* de la part *d m.* qui cherche des prétextes pour luy faire de plus grandz outrages, qu'il ne s'y peut rien adiouster, et si *be* en croit

1. Si nos conjectures sont exactes, le « lieu où je suis » serait Paris et le « lieu où l'on va » Fontainebleau.

ceux qui l'ayme, l'on procurera de la sortir de la tirannie, car ou il va de la vie il faut faire tout ce que la contrainte permet. La trahison est grande auprès de *be*, cela n'est pas imaginable, *tanc* parle assez mal *d'her* ; j'entendz qu'elle l'a deceu, qu'elle a fait d'accord avec *l. m.* il y a plus de huit mois et que lon l'a voulu faire passer pour duppe en cest affaire, voulant qu'il s'obligeast des choses qui se sont faittes et ou il n'a nulle part, le *mudillo* n'en est pas trop bien et *tanc* m'a dit à moy mesme que le *mudillo* avait souvent dict des choses dont il n'avoit point d'ordre et lors que j'ay voulu asseurer que *her* n'estoit point au *m.*, l'on m'a prise pour duppe moy mesme. Je n'allegue pas que l'on dit que c'estoit moi que le io et her trahist cel en certains rencontres, je sçait les sentimens de cel jugera comme son cœur, je croy que *her* continuera à cel ses bonnes volontez, elle en est priée et asseurée que quoy que lon dise à cel de son dessein et mesme de ses actions pour la faire continuer en misere, cel ne croit rien contre la generosité d'une si brave personne ny si contraire à ses promesses le *io* (ou *so*) fera s'il luy plaist sçavoir ce que dict l. m. comme l'astre est avec luy en l'apparence, si du tout l'on ne parle point de cel et si le io ne fait point connoistre demeurer offensé du traittement de cel, ce que l'on veut faire de be l'on craint sa vie, cel envoyera une personne *fidèle retirer les réponses* de cecy, si *Daniel* pouvoit venir, il seroit à desirer que l'astre n'oublie pas d'escrire a *be* pour qu'elle employe ce qu'elle peut vers *lamb* affin que cel ne soit pas abandonnée, j'entends si le so croit que la *déesse* ne puisse ou ne veuille pas la recevoir en la qualité desirée, ou que l'astre comme plusieurs juge que ce soit un plus grand obstacle à cel pour son retour, dans peu vous aurez de mes nouvelles et vous sçaurez ce qui se sera fait en la nouvelle conjonction. Ce que je vous suplie au nom des choses les plus cheres est que l'on ne sçache point ce que je vous escris. L. m. joue d'estranges pièces et fait sçavoir icy tout ce qu'il apprend et en charge ceux qu'il (*un blanc*) le plus, je ne croy pas que her luy voulust dire ce que je vous escris, je vous suplie, cher et divin astre de mon ame et de mon bien, de vouloir avoir soin de brusler tout, de me respondre amplement, il est important, et sur tout d'aymer cel dont les miseres vous preuvent son affection et sont pour elle des marques de ce qu'elle est à son so et à l'astre qu'en toute humilité j'adore de toutes les adorations du cœur, des œuvres et de la pensée, le *et humb n'est* point encore avec *lamb*. Ce 8me Juin, bruslez cecy, mandez que vous l'avez fait et aymez qui vous adore.

XXXVII

Lundi 8 juin 1609.

Henri IV? à Charlotte de Montmorency?

Ma bonne, jay receu vostre lettre ; elle est venue en mes mains fort seurement, j'entends celle du xxx may, la personne à qui vous l'avez donnée en *a eu grand soin* et *est advertie de ma part de ne m'envoyer point ce qui sera de vous* que par voye dont elle puisse respondre. Ajustez à cest' heure avec elle ce qu'elle doit faire lors *que vous n'y serez pas et si vous trouvez bon de luy faire veoir la personne que nous nommons nostre consierge* affin que soit à celle la ou à la vostre elle puisse donner ce qui viendra de moy, vous m'obligerez extremement, il faut pourtant qu'elle soit advertie de donner tousjours tout en main propre affin qu'il n'arive point d'equivoque, *si ly envoye expres, je croy que le messager passera jusques à cel et que la fy sçaura de la femme* qui rend les lettres *de cel* ou est sa demeure. Par ce que le mauvais ayr en fait changer, il se faut garder que le messager de *ly* sçache que nostre *consierge fait* tenir des lettres, car les caprices de loin sont dangereuses. J'ay receu par la mesme voye qu'est venue vostre lettre un paquet *de la fée* ou il y avoit deux billets de ly, l'un desquelz devoit estre envoyé *par la fy*, je ne sçay comme cela s'est fait, cel envoye *a la fy* une lettre pour *ly*, qu'elle est priée d'envoyer seurement et de se souvenir tousjours de parler en sa faveur a ly, je croy qu'enfin *lamb* fera quelque chose, mais ce qui fasche *cel* est la conjonction que l'on propose si promte que je crains en suitte ce qui pourra estre de dommage pour le *so* (ou *io*) *la personne par qui l'homme vous faisoit parler au grand doit n'a plus guère de credit, le cœur et l'esprit de cest homme s'estans pris plus haut*, cel espere revoir la fy, mais meurt des douleurs presentes, sçachez, je vous en conjure, si un paquet que cel a envoyé *par la voye de la fée est allé à ly*, et surtout faittes que l'on puisse sçavoir *ce que ly fait* si c'est sans oublier cel, car contre cela seulement cel n'a point de force, son industrie la tient éloignée *d et*, vous jugerez pour l'amour de quoy. La voye par laquelle j'escris cecy est seure, mais elle ne retourne pas, aymez moy, ma bonne, croyez moy à vous et sçachez que rien ne change en moy en quelque sens que ce soit. Ce 8 Juin. Je me recommande à *nostre consierge* et voudrois luy avoir peu parler trois heures pour *l'interest de ly*, adieu, ma bonne, aymez qui vous ayme.

Je vous suplie que *la fy envoye la lettre de ly le plus* tost qu'il se

poura et seurement ; cela importe ; et me mandez si elle sera allée et si la fy demeurera la, car en ce cas je luy envoyeray tout.

XXXVIII

S. d., [juin 1609].

X... à X...[1].

Je vous suis extremement obligée du soin que vous avez pris de m'envoyer ce que nostre amie vous avait adressé pour moy, je vous en envoye la reponse et vous suplie me mander si vous l'aurez receüe et fait tenir seurement, je voudrois comme vous que la personne que vous aymez fust où je suis, et si j'avois la puissance egalle à la volonté, cest œuvre seroit bien tost accomply. Je vous suplie d'asseurer Mr. desp. de mon tres humble service, et vous conjure que quand vous verrez nostre M. vous luy parliez de moy, il n'y a point de genre de persecution que l'on n'execute contre ce qui est a moy, je suis en seureté, mais non pas en repos, croyez le et me faittes, s'il vous plaist, tousjours sçavoir des nouvelles de nostre amie qui, je croy, continuera à m'aymer, puisque je l'ayme plus que tout ce qui est sur la terre, je vous suplie luy envoyer bien tost ce qui accompagne cecy et sur tout que vous m'aymiez et me croyez autant que vous m'y obligez vostre tres x humble et tres affectionnée servante x x Je vous suplie de me x mander si vous n'avez pas receu un paquet pour envoyer à nostre amie, qui est fort gros, j'en seray en peine jusquès à ce que je sçache que vous l'avez envoyé, mandez moy donc au plustost ce que vous aurez fait, s'il vous plaist.

XXXIX

Paris, jeudi [11 juin[2] 1609].

Le duc de Bouillon au connétable.

Monsieur, l'incertitude an quoy je suis de vostre arivée an ce

1. Le ton de cette lettre diffère sensiblement de celui des trois précédentes. Il semble qu'elle provienne non de l'un des deux amants, mais d'un ou d'une intermédiaire chargés de favoriser l'intrigue.

2. Nous inférons cette date du rapprochement suivant : Bouillon signale dans cette lettre une courte attaque de goutte du roi. Or, dans une lettre du mardi 9 juin, Roquelaure raconte au connétable que le dimanche, c'est-à-dire le 7, Henri IV a eu une crise de goutte qui l'a empêché de toucher les malades (Bibl. nat., fr. 20505, fol. 75).

lieu[1] me fet vous anvoier ce gentilhomme pour l'aprandre, afin de vous assurer avant mon voiage a Sedan, ou le roy m'a permis pour ung mois d'aller[2], de la continuassion de mon servisse.

Je lessay le roy hier[3] an fort bonne santé. Il avoit eu une petite atinte de goutes, mes elle ne luy a duré qu'une nuit. G'y lessay Monsieur le Prince et Mesdames sa mere et famme[4]. Sa Ma^té ut esté bien aise et le seroit, sy vostre santé le permet, tres aise de vous y voir avec toute ceste compagnie pour vous y faire fort bonne chere. J'atandré d'aprandre par le retour de ce gentilhomme vostre arivée, vous ofrant, M^r, etc.

HENRY DE LA TOUR.

A Paris, ce jeudy au soir.

(Bibl. nat., fr. 3596, anc. Béthune 9085, fol. 45, autogr.)

XL

Fontainebleau, [vendredi] 12 juin 1609.

Henri IV au connétable.

Mon compere, j'anvoye ce porteur vers vous pour les resons qu'yl vous dyra, de quoy je vous prye de le crere et que mon nepveu, vostre gendre, fet ycy byen le dyable[5]. Yl est besoyn que vous et moy parlyons à luy ensemble, afyn qu'yl soyt sage, mes je n'atandré pas vostre aryvée pour commancer. Yl est necessere que vous facyés ce que cedyt porteur vous dyra, de quoy je l'ay

1. Le connétable s'était, enfin, décidé à quitter Chantilly pour Paris, puis pour Fontainebleau, où le roi l'appelait. Le 12 juin, il était encore à Écouen (Bibl. nat., fr. 20609, fol. 327) et, le 13, il n'était toujours pas à Fontainebleau, puisque Villeroy lui écrivait ce jour-là de cette ville (voir ci-après, lettre XLII).

2. Le 23 juin, Malherbe écrivait à Peiresc : « M. du Bouillon s'en est allé à Sedan, où il sera un mois ou deux » (*Œuvres*, III, 91).

3. A Fontainebleau.

4. Il n'y avait certainement pas longtemps que Condé et les deux princesses étaient arrivés à Fontainebleau et l'on peut assurer que Condé s'était fait fortement tirer l'oreille avant d'y conduire sa femme. Mais le connétable et la princesse douairière n'hésitaient pas, semble-t-il, à tout mettre en jeu pour favoriser les desseins du roi sur la jeune femme.

5. Il s'agit de la scène et même des scènes pénibles où Henri IV et Condé s'affrontèrent et que le roi, Sully et Condé lui-même ont racontées, chacun à sa façon. Voir les lettres n^os XL, XLI, XLIV, XLV ; Sully, *Mémoires ou Œconomies royales*, III, 1662, p. 348 (dans sa lettre à Condé lui-même).

byen partyculyerement ynstruyt... Ce XII^e juyn, à Fontenebleau.

HENRY.

(Bibl. nat., fr. 3606, anc. Béthune 9095, fol. 6, autogr. ; publ. avec orthographe rajeunie dans la *Revue rétrospective*, t. I, 1833, p. 291 ; puis par Berger de Xivrey, *Lettres missives*, VII, p. 721-722 ; cf. fr. 13667 (anc. suppl^t fr. 1009-2), fol. 184, copie XVIII^e siècle.)

XLI

Fontainebleau, [vendredi] 12 juin 1609.

Henri IV à Sully[1].

Mon amy, Monsieur le Prince est icy qui faict le diable. Vous seriés en colere et auriés honte des choses qu'il dict de moy ; enfin la patience m'eschapera et je me resous de bien parler à luy. Cependant, si on ne luy a point encore payé le quartier d'avril de sa pension, defendés que l'on ne le paye sans parler à vous, et si quelques-uns des siens y vont pour cest effect, vous leur dirés que vous ne pouvés que vous n'en ayés commandement de moy, comme aussy à son pourvoyeur et autres qui vous iront trouver pour estre payez de leurs debtes sur ce que je luy ay donné pour son mariage, et qu'il tient des langages de moy fort estranges. Si l'on ne le retient par ce moyen là, il en faudra prendre quelque autre, car il est honteux d'ouir ce qu'il dit, et nous en adviserons ensemblement lorsque vous serés auprès de moy... Ce XII^e juin, à Fontainebleau.

HENRY.

(Bibl. nat., fr. 13665, anc. suppl^t fr. 1009-2, fol. 216, copie XVIII^e siècle ; cf. *Lettres missives*, VII, p. 722, d'après Sully, *Mémoires ou Œconomies royales*, éd. orig., III, 1662, ch. 33, p. 330.)

XLII

Fontainebleau, [samedi] 13 juin 1609.

Villeroy au connétable[2].

Monseigneur, je me resjoïs de vostre bonne santé et de l'esperance que vous nous donnez d'estre icy bien tost. Le roy le desire

1. Sully, bien entendu, soutenait les intérêts de Henri IV.

2. Le connétable était sans doute encore à Écouen, d'où le 12 juin il signe un billet à Roquelaure (Bibl. nat., fr. 20609, fol. 327).

grandement et vostre presence y est tres necessaire pour le contantement et service de S. M. comme pour toutes autres bonnes considerations[1]...

De Fontainebleau, le 13 de juin 1609.

De Neufville.

(Bibl. nat., fr. 3606, anc. Béthune 9095, fol. 24, autogr.)

XLIII

S. d. [après le 12 juin 1609].

Diane de France, duchesse d'Angoulême, au connétable.

Monsieur mon frere, nous parlasmes des hier au soir de l'affaire que scavez[2], et sur l'asseurance que l'on nous donna que si le roy ne faisoit point son voiage[3], comme beaucoup le croyent, que l'on n'emmeneroit pas mon nepveu hors d'icy[4], nous ne pressasmes rien. Si nous avons advis qu'il change de desseing, je vous en advertiray affin que, si vous venez prendre congé de Sa Majesté, vous luy parliez lors de cest affaire ou bien que vous luy en escriviez. Saditte Majesté me dist hier qu'elle vous avoit mandé de l'aller trouver à Fontainebeleaue, sur quoy je luy feis responce que vostre indisposition ne vous le pouvoit pas encore permettre[5]. Il me dist qu'il suffiroit quand vous y pourriez aller dedans cinq ou six jours, pendant lesquelz je vous supplie de vous conserver et mettre peine de vous fortiffier et bien guarir affin que vous ne receviez point d'incommodité de ce voiage...

Diane l[égitimée] de France.

(Bibl. nat., fr. 3551, anc. Béthune 9040, fol. 27, autogr.)

1. Allusion probable aux conséquences de la scène du 12 juin, bien connue certainement de l'entourage du roi, et particulièrement de ses ministres.

2. Probablement l'affaire Condé et plus spécialement la crise du 12 juin.

3. Il s'agit du voyage de Blois, que le roi avait projeté (voir lettre du 2 juin au connétable, dans Berger de Xivrey, *Lettres missives*, VII, 713) et qui, en fin de compte, fut abandonné.

4. La lettre n'étant pas datée de lieu, il est difficile de savoir ce que représente « icy » (Paris, Fontainebleau?). Ce passage montre, en tout cas, que Henri IV pensait à mettre son neveu hors d'état de contrecarrer ses desseins sur sa jeune femme.

5. Le connétable, on le voit, se fait toujours tirer l'oreille pour se rendre à la convocation du roi, dont il n'attend rien de bon. D'après Malherbe (voir ci-après, lettre XLVI), il était cependant à Fontainebleau au moins depuis le 23 juin.

XLIV

Fontainebleau?, [après le 12] juin 1609.

Le prince de Condé au duc de Bouillon.

Monsieur, je vois qu'en l'affaire qui se présente et en l'estat ou elle est, je ne puis avoir recours qu'à vous. Scachez donc, M., qu'ayant esté embarqué en ce mariage et vous l'ayant heureusement achevé[1], que vous avez interest qu'avec honneur je sorte de cete action. Pour vous dire donc l'estat auquel sont les choses, le Roy m'a luy mesme parlé et m'a convié, ma femme et moy, d'estre aux noces, ce que je luy ay accordé, et, non content de cela, m'a dit qu'il vouloit non seulement cela, mais que moy et ma femme demeurassions en attendant[2]. Quant à moy, je l'ay voulu ; quant à ma famme, je m'en suis excusé, sur quoy il est entré en des parolles jusqu'à me dire qu'elle estoit sa subjecte et qu'il pouvoit luy commander de demeurer aussy bien qu'à moy, à quoy j'ay vertement resisté et ne manqueray d'executer ma resolution pour chose qu'il en puisse arriver, ayant Dieu et la justice de mon costé[3]. La supplication donc que je vous fais est de vouloir voir M. le connestable et le disposer d'aggreer mon voyage[4] et ne se point bander contre moy, car le roy s'y attend, ce qui ne m'empescheroit d'executer mon dessein, ce que faisant je fascherois le bonhomme, à quoy je n'en desire venir

. . . . . .

J'ay recommandé au s[r] de Thoiras[5], present porteur, de vous

1. L'action personnelle du duc de Bouillon s'était manifestée, on l'a vu, dès les premiers moments (voir ci-dessus, lettres n[os] II, III, IV).

2. A Fontainebleau. En fait, la princesse resta jusqu'au 17 juin, ainsi que nous l'apprend Malherbe (voir ci-après, lettre n° XLVI). Ce jour-là, elle partit pour Vallery, où elle demeura jusqu'au 28 juin (Jean Héroard, *Journal*).

3. C'est le son de cloche de Condé, qu'il faut rapprocher de celui du roi (voir ci-dessus, lettres n[os] XL et XLI et les autres lettres publiées dans les *Lettres missives*) et de celui de Sully (III, 1662, p. 343 et suiv.).

4. Ce n'est pas la première fois que Condé parlait de voyage. Voir plus haut, lettre XVII, n. 2.

5. Jean de Saint-Bonnet de Toiras, né en 1585, le futur maréchal de France, écuyer de Condé après avoir été son page. « Estoit espion pour le roy » à Bruxelles, d'après Tallemant des Réaux, *op. cit.*, I, 173, note, et 181. Sa vie a été écrite dès le XVII[e] siècle par Michel Baudier. Il y est dit, entre autres choses, que Toiras défendait la princesse de Condé d'avoir éprouvé une grande passion pour Henri IV, « à cause de la disproportion des âges » (I, 21).

faire tenir cete lettre, en sorte que l'on n'en sceust rien. Il a un frere qu'il va voir, qui servira de pretexte si on le trouve à dire icy, où j'attendray M. le connestable. Voyez, je vous supplie, M. de Thou[1], et luy monstrez cete lettre. »

(Bibl. nat., fr. 20784, fol. 462, copie XVII[e] siècle ; publ. partiellement par Eug. Halphen dans son édition du *Véritable discours* de Fiefbrun, p. 62-63 ; cf. Noailles, *op. cit.*, p. 98.)

XLV

S. d. [entre le 17 et le 28] juin 1609[2].

Le prince de Condé au connétable.

Monsieur mon pere, j'ay receu celle qu'il vous a pleu de m'escrire, laquelle m'a incontinant fait resoudre de vous attandre icy[3], ce qui ne se pouvoit autrement, vous supliant pourtant tres humblement de ne trouver mauvais mon voiage[4] apres vostre arrivée et ne vous laisser persuader aus choses que l'on vous pourra dire, estant tropt embarqué en ceste resolution pour m'en despartir. Quand à moy, j'obeiray a tous les commendemens du Roy et

1. Jacques-Auguste de Thou, président à mortier au Parlement de Paris, bibliothécaire du roi, auteur d'une *Histoire universelle* en latin. Fontenay-Mareuil dans ses *Mémoires*, p. 7, dit que Condé se fiait à lui tout particulièrement.

2. La date approximative de cette lettre, qui traduit avec émotion les sentiments intimes du prince de Condé aux prises avec son oncle et roi, se déduit des remarques que nous dégageons dans les notes.

3. « Icy » c'est à coup sûr Fontainebleau, où le connétable ne se pressait pas d'arriver, bien qu'après la scène du 12 juin le roi l'attendît chaque jour pour lui demander — on le devine — de faire pression sur son gendre, afin que celui-ci fermât les yeux sur les agissements du roi. Condé, nous le savons par Jean Héroard, le médecin du petit dauphin Louis, futur Louis XIII, était arrivé à Fontainebleau avec sa femme le 28 juin (Bibl. nat., fr. 4023, fol. 190). Tous deux devaient y rester au moins jusqu'à la célébration du mariage Vendôme-Mercœur, le 7 juillet. Le samedi 4 juillet, le dimanche 12, le roi court la bague et, le premier de ces deux jours, Héroard note que les dames s'étaient installées pour voir aux fenêtres en haut du pavillon, et, entre autres, la princesse de Condé. Si Henri IV n'avait d'yeux que pour elle, son jeune fils, le dauphin Louis, en était lui-même ébloui, à preuve ce passage dudit Héroard : « Lundi 6 juillet. Bouillon, humé trois queuillerées pour l'amour de Madame la Princesse de Condé et deux pour M[lle] de Foulebon, sa maistresse » (M[lle] de Foulebon, une fille de la reine, dont l'enfant, âgé de huit ans, s'était déclaré amoureux) (*Ibid.*, fol. 193).

4. On voit que l'idée de s'éloigner de la cour, avec la princesse sans doute, et peut-être de sortir avec elle du royaume, hantait le prince de Condé.

trouve bon que ma femme revienne de Valeri[1] aus nopces de Monsieur de Vendosme[2]. Considerés, M., en l'honneur de Dieu, la raison ou je me mets et quelles peuvent estre les choses que l'on requiert de moy. Si on m'en demande davantage, j'aime mieus mourir que d'estre icy en la bouche de tout le monde et n'aprehande rien puisque Dieu et mon innocence me defendent, et ne sera jamais dit que je menque à un seul point de l'obeissance et du service et de la sujection que je dois a sa Majesté, esperant qu'il me laira, comme ce soir il m'a dit, toutesfois plustost par forme de mespris que de permission, la disposition de celle sur qui Dieu et vous m'ont donné pouvoir, vous supliant de me tenir jusques au tombeau, Monsieur mon pere, vostre tres humble et obeissant fils et serviteur.

HENRY DE BOURBON.

Au dos et d'une autre main : M. le Prince, juing 1609.

(Bibl. nat., fr. 3608, anc. Béthune 9097, fol. 36, autogr. ; publ. dans la *Revue rétrospective*, t. I, 1833, p. 291-292.)

XLVI

Paris, [mardi] 23 juin 1609[3].

Malherbe à Peiresc.

. . . . . .

Monsieur le connétable est à Fontainebleau, M^me^ la princesse de Condé à Valery depuis mécredi dernier. Monsieur le Prince l'y mena et s'en revint tout aussitôt ici, pour dire adieu à M^me^ la princesse d'Orange sa sœur ; elle partit hier au matin pour s'en aller vers Monsieur son mari en Flandres, et lui s'en retourne à Valery pour de là s'en revenir avec Madame sa femme aux noces. M. du Bouillon s'en est allé à Sedan, où il sera un mois ou deux.

. . . . . .

(*Œuvres*, éd. Lalanne, III, p. 90-91.)

1. La lettre de Malherbe, du 23 juin (lettre n° XLVI), nous renseigne sur la date d'arrivée de la princesse de Condé à Vallery : mercredi 17 juin. Nous savons par le même document que Condé, après l'y avoir menée, s'en retourna aussitôt à Paris pour saluer sa sœur la princesse d'Orange, qui partit le 22 pour les Flandres, en suite de quoi il reprit le chemin de Vallery.

2. Qui eurent lieu à Fontainebleau le 7 juillet, la princesse de Condé étant présente, comme on l'a vu plus haut.

3. Cette lettre est précieuse en ce qu'elle donne des renseignements précis sur les déplacements et séjours en ce mois de juin de plusieurs personnages mêlés à notre affaire.

XLVII

[Vallery, avant le 28 juin 1609].

Charlotte de Montmorency, princesse de Condé, au connétable.

Monsieur, aussy tost que j'ay eu l'honneur de recepvoir vostre letre je l'ay montrée à Monsieur le Prince, qui m'a dict qu'il seroit samedi[1] a Fonteneblau. Je ne me rejouis d'i aler[2] que pour avoir l'honneur de vous voir et pour vous randre le tres humble service que je vous dois... comme estant vostre tres humble et tres obeisante fille et servante.

C. DE MONTMORANCY.

(Bibl. nat., fr. 3609, anc. Béthune 9098, fol. 53, autogr.)

XLVIII

[Fontainebleau, après le 28 juin 1609].

La même au connétable.

Monsieur, la letre que vous m'avés faict l'honneur de m'ecrire m'a extrememant rejouie de sçavoir que j'oré bien tost l'honneur de vous voir. J'ay dict à Monsieur le Prince ce que vous m'avés coumandé de luy dire. Il m'a dict qu'il vous atandroit icy[3], ou il

1. C'est le dimanche 28 juin, et non la veille, que le prince et la princesse de Condé arrivèrent à Fontainebleau, venant certainement du château de Vallery, où ils (en tout cas elle) avaient séjourné jusque-là.

2. Ainsi qu'il fut fait (voir note précédente).

3. C'est-à-dire à Fontainebleau, où la princesse se trouvait avec son mari depuis le 28 juin (*Journal manuscrit* de Jean Héroard, à la Bibl. nat., fr. 4023, fol. 190) et où le connétable dut arriver, enfin, vers la même date, car le jeudi 2 juillet il date de cette ville l'une de ses lettres (Bibl. nat., fr. 20609, fol. 256).

Le séjour de la princesse à Fontainebleau semble s'être prolongé jusque vers la mi-juillet. C'est en son honneur que le roi court la bague, parfois avec son jeune rival, et sous les yeux de sa belle. Jean Héroard, dans son *Journal* (fr. 4023, fol. 192 v°), raconte, par exemple, que, le samedi 4 juillet, les dames étaient aux fenêtres en haut du pavillon pour voir le roi courir la bague, et parmi elles la princesse de Condé. Le dimanche 12, le roi se livra de nouveau à ce jeu, mais Héroard cette fois ne cite que le petit dauphin parmi les spectateurs (*Ibid.*, fol. 195 v°). J'ai déjà cité le passage (fol. 193) où Héroard nous montre le dauphin amoureux à la fois de M^lle^ de Foulebon et de la princesse de Condé.

Le mercredi 8 juillet eut lieu la représentation du ballet : *Les Preneurs d'Amour* (*Ibid.*, fol. 194). Il serait surprenant que Charlotte de Montmo-

souete extrememant d'avoir l'honneur de [vous] voir pour vous randre, etc.

C. DE MONTMORENCY.

Au dos on lit, en transparence : Madame la Princesse, juing 1609.

(Bibl. nat., fr. 3609, anc. Béthune 9098, fol. 55, autogr.)

XLIX

Vigny, [mercredi] 12 août 1609.

Charles de Montmorency (Mr l'Amiral) au connétable.

Monsieur, j'escritz bien particulierement à Monsieur de Vantadour de choses que je ne vous peux escrire[1] et desquelles il vous pourra faire un recit et rapport exprez, et vous en juger prudemment et s'il vous plaist (comme je vous en supplie humblement) me mander vostre intention et volonté...

CHARLES DE MONTMORENCY.

(Bibl. nat., fr. 4051, anc. 9037[2], fol. 70, autogr.)

L

Monceaux [en Brie][2], [jeudi] 20 août 1609.

Henri IV à Sully.

Mon amy, je vous envoye la lettre cy enclose...

Quand à l'affaire où vous pensiez avoir si bien travaillé, il ne

rency n'y ait pas eu un rôle. Le 19 juillet, Malherbe insistait lui aussi sur les jeux où le roi, accoutré en amoureux, s'efforçait de briller comme un soleil aux yeux de la jeune princesse et « rajeunissait tous les jours » (lettre à Peiresc, dans *Œuvres*, éd. Lalanne, III, 95 ; L'Estoile, IX, p. 313).

1. Sagit-il de l'affaire Condé, qui était alors encore loin de son dénouement? C'est probable, à cause de l'auteur et du destinataire de la lettre, qui y étaient tous deux mêlés de près, et aussi du ton mystérieux avec lequel l'amiral parle de ce qu'il écrit à Ventadour, beau-frère de Condé. C'était, en tout cas, l'époque où la passion du roi touchait à son paroxysme. Le 15 juillet, L'Estoile note qu'on lui a donné une chanson « qu'on disoit le roy avoir faite ou fait faire sur le triste départ de ses amours à Valeri » (*Mémoires-journaux*, IX, 1881, p. 188). Même son de cloche le 31 de ce mois, où L'Estoile note que le roi, revenu à Paris le 15 (*Ibid.*), semble prêt à monter à cheval, non peut-être pour se mettre à la tête de ses armées, mais pour « aller à Fontainebleau ou à Mousseaux minuter une plus douce guerre » (p. 312).

2. Le château de Monceaux-les-Meaux (Seine-et-Marne) avait été construit sur un plan grandiose par Catherine de Médicis. Gabrielle d'Estrées y résidait volontiers. Il n'en reste que quelques débris (Th. Luillier, *L'an-*

s'en est rien ensuivy dont j'aye occasion d'estre satisfait, cette bonne disposition où vous pensiez l'avoir mise [l'affaire] n'a pas duré six heures[1]. Et ce matin, etc. Je vous deschargeray mon cœur de tout a premiere veue comme à mon plus confident serviteur. De Monceaux, ce vingtiesme aoust.

(Sully, *Mémoires ou Œconomies royales*, III, 1662, p. 335 ; *Lettres missives*, publ. par Berger de Xivrey, VII, 1858, p. 754.)

LI

S. d. [août 1609].

Le prince de Condé à un destinataire inconnu[2].

Monsieur, je ne voy pas que ce bon traittement qui m'a esté tant promis me soit fait et je ressens fort sensiblement le mespris qu'on fait de moy et de ceus mesme qui m'apartiennent. On m'a promis cent mille livres et je n'en puis avoir un sou. On a accordé une pension à Madame la Princesse d'Orange, ma sœur ; on dit qu'il n'y a point d'argent pour elle. Ceus qui en ont pour me faire mal en ont par avance. Vous me prèchés la patience. Je la demende à Dieu, [ca]r j'en ay bien besoin, congnoissant par là que vous m'aymés, dont je veus estre aussy à tousjours, Monsieur, vostre très affectionné ami et serviteur.

Henry de Bourbon.

(Bibl. nat., fr. 3799, anc. Béthune 9294, fol. 18, autogr.[3].)

cien château royal de Montceaux en Brie, dans *Bureau des musées et de l'inventaire des richesses d'art de la France*, 1884, p. 246-283).

Au moment où il écrivait cette lettre, Henri IV devait se trouver depuis peu de temps à Monceaux. Il aurait dû partir pour s'y rendre le 6 août, d'après une lettre de Villeroy au connétable (Bibl. nat., fr. 3606, anc. Béthune 9095, fol. 33), mais, ajoutait Villeroy, « il survient à toutes heures quelque subget de retardement ». Le 17 août, Malherbe avait, du reste, écrit à Peiresc : « Nous tenons ici [à Paris] que le roi s'en va à Fontainebleau faire un petit voyage sans passer par cette ville » (*Œuvres*, éd. Lalanne, III, 101).

1. Sully a conté dans les *Mémoires et Œconomies royales* (VII, 1778, p. 315-323) ses efforts dénués de succès pour amener Condé à l'obéissance passive envers le roi.

2. Peut-être Pierre Jeannin, alors président au Parlement de Paris et chargé par le roi de missions diplomatiques. Une autre lettre voisinant avec celle-ci dans le même recueil donne à penser que c'est bien au président Jeannin que Condé s'adresse.

3. Il y a dans ce même volume plusieurs autres lettres de Condé, mais non datées et de libellé peu précis, ce qui les rend inutilisables.

LII

Paris, [samedi] 22 août 1609.

Le duc de Ventadour au connétable.

Monsieur, j'ay laissé en très bonne santé Monsieur et Madame la Princesse a Valery[1], qui a trouvé fort bonne et commode l'acquisition de la terre de Montigny[2] dont je parleray au s^r du Tillet... Cette acquisition sera belle et commode pour la terre de Vallery près de laquelle est scituée celle dont est question... Au surplus, Monsieur, Madame la Princesse vostre niepce[3] m'a faict plaincte des longueurs que vostre conseil apporte pour la resolution des affaires qu'elle a conclud avecq monsieur son filz pour l'acquisition de la terre de Crain[4] et autres et que cella la retient en ceste ville dix ou douze jours plus qu'elle ne pensoit... A Paris, ce XXII^e aoust 1609.

VANTADOUR.

(Bibl. nat., fr. 3602, anc. Béthune 9091, fol. 73, orig., sign. autogr.)

1. Où il semble bien qu'ils se soient retirés peu après les noces de M. de Vendôme (vers le 10 juillet).

Il est presque impossible de suivre les déplacements du roi et du couple Condé en ces mois de juillet et août 1609, pendant lesquels des épidémies se manifestèrent à Paris (L'Estoile, IX, p. 388) et même à Fontainebleau (Bassompierre, I, 190, 191), obligeant la cour à des déplacements inusités. Aux dates des 31 juillet et 1^er août, L'Estoile note combien le roi est mécontent de « la retraite de M. le Prince de Condé à Valeri avec sa femme » (IX, p. 312), retraite qui, on vient de le voir, durait encore le 22 août. C'est, à n'en pas douter, des environs de ce dernier jour qu'il convient de dater une lettre de la princesse de Condé au connétable, son beau-père, dans laquelle elle lui donne de ses nouvelles de Vallery et lui fait savoir que son mari s'est rendu à Paris « pour quelques aferes qu'il a avec Madame sa mère » (Bibl. nat., fr. 3260, anc. Béthune 8769, fol. 109). Au dos, on lit par transparence : « M^me la Princesse, aoust 1609. » Le 20 août, une lettre de Forget de Fresnes au connétable nous renseigne sur la présence du roi à Monceaux-en-Brie : il pleut et tonne souvent, ce qui n'empêche pas Henri IV d'aller tous les jours à la chasse, tandis que la reine, grosse, se promène dans un petit chariot (Bibl. nat., fr. 3606, anc. Béthune 9095, fol. 42). Le 29 août, L'Estoile (IX, p. 426) écrit : « Le prince de Condé, ne pouvant point douter de l'amour du roy avec sa femme, l'a enlevée lui-même, la portant en croupe sans sçavoir encore où il la conduira ». Y a-t-il, ou non, confusion avec l'équipée finale du 29 *novembre*?

2. Le Montigny le plus rapproché de Vallery paraît être celui de la commune d'Égriselles-le-Bocage, cant. de Sens, à 15 ou 20 km. de Vallery.

3. Charlotte de la Trémoïlle, princesse douairière de Condé, fille de Jeanne de Montmorency, sœur du connétable.

4. Yonne, arr. d'Auxerre, cant. de Coulanges-sur-Yonne.

LIII

Fontainebleau, [mercredi] 23 septembre 1609.

Henri IV au connétable.

Mon conpere, Beaumont[1] revynt hyer[2], yl a treuvé nostre homme plus mechant que jamays. Yl m'a dyt des partycularytés de son deseyn qu'yl est necesayre que vous sçachyés. Pourquoy anvoyés moy le jeune Jyrart[3] an poste, par lequel je vous manderé tout. Yl part ce matyn de Valery pour aller a Muret. Yl lesse son carrosse a Rochefort[4] pour le mener des qu'yl pourra aller. Yl est hors de danger[5]. Pour moy, je me porte fort bien, Dieu mercy. Il fayt ycy le plus beau du monde... Ce XXIIIe cetambre, à Fontainebleau[6].

HENRY.

(Bibl. nat., fr. 3606, anc. Béthune 9095, fol. 10, autogr. ; publ.

1. Peut-être Charles du Plessis, seigneur de Liancourt, comte de Beaumont (Berger de Xivrey, *Lettres missives*, III, 239), mais nous sommes en 1590.

2. De Vallery probablement, puisque Condé doit partir ce jour même 23 septembre de Vallery pour se rendre au château de Muret.

Comme pour les mois de juillet et d'août, on a beaucoup de peine à établir la chronologie exacte des incidents de plus en plus pénibles qui marquèrent, pendant la deuxième moitié de septembre, les mois d'octobre et de novembre, les rapports de plus en plus tendus, entre Henri IV et son neveu. Il est difficile de dire, en particulier, si ce départ précipité du 23 septembre pour la Picardie fut motivé par la scène violente au cours de laquelle Condé, traité de « bougre » par le roi « de plus en plus amoureux, se retira fort piqué et mal content en sa maison, n'aiant esté possible à S. M. de retarder son partement seulement d'un jour » (L'Estoile, X, p. 31). Le fait est que le roi, quoique chansonné à la cour même (*Ibid.*, p. 46), est de plus en plus amoureux et se livre à toute sorte de folies pour se rapprocher de sa belle, se cachant un jour pour cela derrière une tenture (la chose se passait chez François de l'Isle, seigneur de Tigny et de Marivaux, gouverneur d'Amiens), se déguisant d'autres fois en valet de chien ou en postillon, et par exemple à Roucy (dans l'Aisne), chez une parente de M. le Prince (L'Estoile, X, p. 85 et suiv. ; Tallemant, I, 172-174 ; Fontenay-Mareuil, dans Michaud et Poujoulat, nouv. coll., 2e série, t. V, p. 6-7). Sully, dans ses *Memoires ou Œconomies royales* (III, 1662, p. 337-351), a exposé le rôle difficile, et d'ailleurs partial en faveur du roi, qu'il joua vers cette époque, mais sans précisions chronologiques.

3. Le fils de Nicolas Girard, sieur du Tillet, secrétaire du connétable.

4. Louis d'Aloigny, marquis de Rochefort, chambellan de Condé, qui devait deux mois plus tard quitter la France avec son maître.

5. Qui a été malade? Condé, le jeune Girard ou Rochefort?

6. Malherbe écrivait de Paris le 21 septembre à Peiresc : « Le roi et la reine s'en allerent hier à Fontainebleau » (*Œuvres*, éd. Lalanne, III, 107).

avec orthographe rajeunie dans la *Revue rétrospective*, t. I, 1833, p. 292 ; puis par Berger de Xivrey, *Lettres missives*, VII, p. 773 ; cf. fr. 13667 (anc. suppl[t] fr. 1009-2), fol. 192, copie XVIII[e] siècle.)

LIV

S. d. [septembre 1609].

Le prince de Condé au connétable.

Monsieur, je me suis extremement affligé de vostre indisposition et resjoui d'avoir sçeu que, Dieu merci, elle estoit passée. C'est pourquoy Madame ma mere, ma mestresse et moy avons despesché ce gentilhomme pour sçavoir des nouvelles de vostre santé et m'en raporter la verité[1]...

HENRY DE BOURBON.

(Bibl. nat., fr. 20503, fol. 63, autogr. En marge, on lit, d'une écriture du temps : « M[r] le prince, sept. 1609 ».)

LV

S. d. [vers le [dimanche] 15 novembre 1609].

Henry IV au prince de Condé.

Mon nepveu, c'est assez tenu la campagne, venez avant que le mauvais temps vous ramene, affin que je vous en sçache gré. Vous vous plaignez à tout le monde de moy, je n'ay parlé à vous qu'en pere, qu'en roy, en maître et en bienfaiteur... Je prend juge de nostre different ma cousine vostre mere et mon cousin vostre beau-pere et vostre grand oncle[2] ; ce n'est pas signe que je croye ma cause mauvaise. S'ils me condamnent, je vous satisferay à vostre contentement ; sy c'est vous, je ne veux pour satisfaction qu'une subjection aupres de moy avec affection aussy grande que vous l'avez rendue au libertinage depuis cinq ou six mois[3]. Je serai dimanche de retour à Paris[4]. Sy vous eussiez esté aussy sage

1. Rien n'indique, malheureusement, où cette lettre a été écrite, mais on peut raisonnablement conjecturer que c'est au château de Muret, où Condé s'était transporté avec sa femme pour éloigner plus encore cette dernière.

2. Ce n'était pas mal choisir ses juges, car la princesse douairière de Condé, le connétable et son frère l'amiral étaient connus sinon pour favoriser ouvertement les desseins du roi, du moins pour éviter de rompre en visière avec lui.

3. C'est-à-dire à peu près depuis l'époque du mariage.

4. L'itinéraire (*Lettres missives*, IX) montre Henri IV à Paris du 11 au

que vous ne l'estes pas, je vous eusse faict l'honneur de ma presence à vostre Sainct Hubert[1] et eusse faict enyré le gros comte[2], à qui je me recommande. J'espere vous trouver à mon arrivée. Adieu, mon nepveu.

HENRY.

(N'est ni dans Berger de Xivrey ni dans Galitzin, 1860 ; insérée par Fiefbrun dans son *Discours véritable*, éd. Eug. Halphen, 1861, p. 24.)

LVI

S. d. [novembre 1609][3].

Le prince de Condé à Henri IV en réponse à la précédente.

Sire, j'ay receu celle dont il a pleu à Vostre Majesté m'honorer. Je vous supplie très humblement de croire que rien ne m'a privé sy longtemps de sa presence que la crainte que j'ay eue de n'estre pas honoré de ses bonnes graces et les mauvaises opinions que Sa Majesté me dit avoir conceues de moy, lesquels continuant je ne croyois pouvoir comparaistre avec honneur devant mon roy et mon maistre, lequel je n'é jamais creu me pouvoir offencer, ny ne demandais je aucune satisfaction, n'en pouvant attendre de celuy duquel je tiens tout, autre que de perdre le souvenir et la creance des choses qu'en sa colere il luy pleut de me dire[4]. Jamais vostre Majesté n'aura personne aupres d'elle qui la serve si fidellement ny avec plus d'affection que moy, y estant plus obligé que personne. Je ne veux autre juge, Sire, que Vostre Majesté même, laquelle peut juger sy le plus grief desplaisir d'un serviteur est de voir son maistre irrité contre luy, duquel, pour esviter la colere, il vaut mieux s'esloigner que s'approcher. J'ay succé avec le laict l'obeissance à vos commandemens, c'est pourquoy je ne manqueray jeudy ou vendredy prochain de me rendre pres de Vostre Ma-

13 et du 23 au 30 novembre 1609, mais présente deux lacunes importantes, du 1er au 11 et du 13 au 23.

1. Que Condé avait célébrée le 3 novembre à Muret ou aux environs.

2. Peut-être Charles de Bourbon, comte de Soissons et de Dreux, que l'on appelait M. le Comte, et qui était frère consanguin du père de Condé.

3. Vraisemblablement du château de Muret.

4. Rappel de la scène décrite par Sully (III, p. 343) : un mercredi après dîner, Condé serait allé trouver Sully et lui aurait confié son dessein de « s'éloigner ».

jesté[1], ne pouvant plus tost pour des affaires dont je rendray compte à Vostre Majesté estant pres d'elle...

HENRY DE BOURBON.

(Fiefbrun, *Discours véritable*, où Fiefbrun lui-même l'a insérée, publ. par Eug. Halphen, 1861, p. 25-26.)

LVII

Paris, [dimanche] 29 novembre 1609.

Henri IV à M. du Pescher, gouverneur de Guise[2].

Monsr du Pescher, tout presentement j'ay esté adverty que mon nepveu le prince de Condé est party de sa maison de Muret pour se retirer aux Pays Bas avec sa femme sans ma permission et contre la parole qu'il m'avoit donnée de me venir trouver[3]. De quoy je suis à bon droit très offensé. Et d'autant que j'ay sceu qu'il doit passer auprès de Guise, et peut estre dans cette ville

1. Vraisemblablement à Paris, où Henri IV semble avoir passé une bonne partie du mois de novembre. Voir ci-dessus, lettre nº LV, n. 3.

2. Antoine de Saint-Chamans, comte du Peschier (Berger de Xivrey, *Lettres missives*, VII, 804, note).

3. Dans une autre lettre, celle-là du 9 décembre, à son ambassadeur à Rome, Henri IV affirme de nouveau que Condé avait « promis à la royne sa femme qu'il nous viendroit revoir, quand elle seroit accouchée » (Bibl. nat., fr. 3651, anc. Béthune 9140, fol. 47 et suiv.). Condé partit de son hôtel de Paris le 25 novembre et, par le Bourget et Dammartin, « bourg de Mr le connétable », s'en vint retrouver la princesse au château de Muret, y coucha, y passa la journée du lendemain et le 29 partit en grand secret, par des chemins détournés, avec sa femme en carrosse, suivi ou précédé de son chambellan Rochefort, de son écuyer Toiras, d'un valet qui à certains moments porta la princesse en croupe, enfin d'une suivante, Mlle de Serteau, et d'une femme de chambre, Mlle de Châteauvert, dite Philippote (notes du prince lui-même dans Bibl. nat., fr. 23045, fol. 261 et suiv., publiées en partie par le duc d'Aumale, II, 577). Le 30 novembre, la petite troupe arrivait à Landrecies, « ville de l'obeissance de l'archiduc » Albert. Le 22 décembre, après plusieurs allées et venues, le couple était à Bruxelles, où le prince et la princesse d'Orange, beau-frère et sœur de Condé, lui offraient l'hospitalité. Sur cet événement, qui délia, comme on peut s'en douter, toutes les langues d'Europe, il faudrait renvoyer à tous les mémoires et à tous les recueils de correspondances du temps. Il faut tirer hors de pair les lettres circulaires du roi dans les *Lettres missives*, une longue lettre de Malherbe à Peiresc du 11 décembre 1609 (*Œuvres*, éd. Lalanne, III, 117 et suiv.), le *Véritable discours* de Fiefbrun et l'*Enlèvement innocent* de Claude-Énoch Virey déjà cités, auxquels il faut ajouter le *Memoire de la retraitte de M. le Prince*, par le même Virey (Bibl. nat., Fr. 23331, anc. Bouhier 87, fol. 4 et suiv., publ. dans la *Revue rétrospective*, I, 1833, p. 324, et la *Relatione della fuga...*, également déjà citée, de Guido Bentivoglio).

pour la commodité du passage, je vous commande, sur tout que vous desirés m'obeir et servir, que vous le fassiés arrester en quelque lieu qu'il soit où vous aurés pouvoir de le faire..., et quand vous l'aurés entre les mains et en pourrés disposer, vous le logerés au chasteau, avec bonne et seure garde, pour en estre faict ce que j'ordonneray... Vous retiendrés aussy tous ceux qui l'accompagnent. Je vous envoye la presente par le capitaine La Chaussée, exempt de mes gardes, auquel vous adjouterés foy, et m'advertirés en diligence de ce que vous aurés faict... Escript à Paris, ce XXIX^e^ de novembre 1609, au soir.

HENRY.

DE LOMENIE.

(Bibl. nat., fr. 13670, anc. suppl^t^ fr. 1009-7, fol. 260, copie XVIII^e^ siècle ; publ. avec orthographe rajeunie dans la *Revue rétrospective*, t. I, 1833, p. 295-296 ; puis par Berger de Xivrey, *Lettres missives*, VII, p. 804-805.)

LVIII

Paris, [jeudi] 3 décembre 1609.

Villeroy au duc de Nemours et de Genevois[1].

Monseigneur... vous sçavez que monsieur le prince de Condé a faict un trou à la lune, estant party le 29 du mois passé de sa maison de Muret qui est à deux lieues de la ville de Soissons acompagné de Mad^e^ sa fame et de aucuns ses domestiques en petit nombre pour aller aux Pays Bas. Il feist si bonne diligence qu'il arriva à Landrecy le lendemain lundy à sept heures du matin. Il a pris ce conseil sans le congé de Sa Majesté, laquelle en est très indignée. Elle a envoyé après M^r^ de Praslin[2] pour le ramener et se promet que les archiducs ne refuseront leur assistance et auctorité en cela, cognoissans combien l'amitié de Sa M^té^ leur est

1. Henri de Savoie, duc de Nemours (1572-1632), alors dans les bonnes grâces du roi. Voir, dans Berger de Xivrey, *Lettres missives*, VII, p. 775-776, deux lettres à lui adressées par Henri IV le 29 septembre 1609.

2. Charles de Choiseul, marquis de Praslin, était capitaine des gardes de Henri IV. Il faut voir dans le recueil des *Lettres missives*, VII, tout un dossier de lettres écrites à l'occasion de cette fuite mémorable, en particulier à M. de Vaucelas, son ambassadeur en Espagne, lettres dans lesquelles le roi s'efforce de faire croire que Condé a quitté le royaume après avoir noué au préalable des intelligences avec l'ennemi. Et Villeroy de renchérir dans des lettres du 2 et du 12 décembre adressées à M. de Villiers-Hotman, résident pour le service du roi aux duchés de Clèves et de Juliers (Bibl. nat., fr. 4030, fol. 38 v° et 39).

utille et necessaire. L'on espere pareil office de la part des s^rs les Estatz des Provinces Unies en cas qu'il se retire en lieu de leur obeissance, comme l'on a opinion qu'il fera, et mesmes a Breda, maison de M^r le prince d'Orange tenue neantmoins par lesd. Estatz, ou l'on dict qu'il a dessain de laisser mad. dame sa femme avec mad. dame sa seur et apres aller veoir le monde à petit train, dessain qu'il projete il y a plus de deux ans. Jusques a present, il n'apert point qu'il ayt aucune autre intelligence.... De Paris, le 3 de decembre 1609.

De Neufville.

(Bibl. nat., fr. 3651, anc. Béthune 9140, fol. 40, autogr. ; cf. Nouaillac, *op. cit.*, p. 501, n. 1.)

LIX

S. d. [vers milieu décembre 1609].

Le prince de Condé à Henri de la Tour, duc de Bouillon.

A Monsieur
Monsieur le duc de Bouillon.

Monsieur, j'ay receu celle que m'avés fait l'honneur de m'escrire ; je vous envoie la presente pour response, et me comporteray envers ma femme comme elle sçauroit desirer, et ne croy pas qu'elle aie nul juste subjet de se plaindre, ne luy en aiant jamais donné. Vous le pouvés faire dire et asseurer a M^r de Monmorency ; nous verrons apres comme il se gouvernera. Dieu le garde de se laisser emporter à la vanité ; j'en ay grand peur. Vous en verrés la fin de sa procédure, qui nous fera juger avec verité de tout. Je suis, Monsieur, vostre très affectionné cousin et serviteur.

Henry de Bourbon.

(Arch. nat., R^2 51 (papiers Bouillon) ; cf. *Musée des Archives nationales*, 1872, p. 444, original papier ; cf. Bibl. nat., fr. 4533, fol. 303-304.)

LX

Bruxelles, [samedi] 26 décembre 1609.

Le prince de Condé à sa mère.

Madame ma mere, je vous remercye tres humblement de l'honneur qu'il vous plaist me faire de m'envoyer visiter. Quant à l'affliction que me mandez avoir, vous avez tousjours esté si bonne mere que je n'en doute point, mais il me samble qu'elle devroit

estre cessée, sachant que je suis en lieu de seureté, ou l'on m'a fait et à ma femme tous les honneurs possibles. L'Archiduc m'est venu voir en son logis ; j'eus hyer audiance de l'Infante et de luy. Je ne reffuseray jamais les propositions qu'il plaira a Sa M^té^ de faire ; je suis son subjet et tres humble serviteur. Mais je le recevray mieux de vostre bouche que de nul aultre, m'asseurant que ne me voudriés rien conseiller de contraire à la seureté de ma vye et de mon honneur, pour lesquelles deux choses conserver je suis sorty de France, et non pour les parolles du s^r^ de Sully, pour lesquelles, sachant l'humeur de l'homme et sa coustume ordinaire d'offencer tout le monde, je ne me feusse guere estoné. Je n'ay pas voulu recevoir la lectre qu'il m'escrivoit, ne jugeant pas chose digne de moy d'y respondre ny de l'offencer, estant de qualité si inferieure à la mienne[1]. Je vous supplye de tout mon cœur me tenir en vos bonnes graces et d'asseurer Sa Ma^té^ que je suis son tres humble serviteur nonobstant toute chose et que je ne seray jamais autre qu'a l'extremité, de laquelle je le supplye de me garder, desirant demeurer à jamais, Madame ma mere, vostre tres humble, tres obeissant filz et serviteur. De Bruxelles, ce XXVI^e^ decembre 1609.

(Sans signature.)

(Bibl. nat., Dupuy, vol. LXXII ; Arch. nat., K 108, n° 113, copie du temps ; publ. dans la *Revue rétrospective*, t. I, 1833, p. 301-302.)

* * *

Nous arrêtons ici notre essai de reconstitution du dossier de cette affaire Condé qui va perdre maintenant son caractère d'aventure sentimentale pour prendre une portée internationale et devenir un véritable *casus belli* entre l'Espagne et la France.

Autour d'elle, les ministres de plusieurs États vont s'agiter, les diplomates échanger renseignements et notes, les chefs de guerre lever et préparer leurs armées. Même entre les deux jeunes époux, unis sous de si fâcheux auspices, il ne faudra pas moins d'une année encore pour que les malentendus se dissipent, que les ressentiments s'estompent, que la bonne entente soit rétablie.

1. Sully a donné le texte de sa lettre à Condé dans les *Memoires ou Œconomies royales*, III, 1662, p. 348-351.

Voici pour finir, et sous forme annalistique, le résumé des principales étapes qu'il leur restait à parcourir pour oublier leurs tristesses et retrouver la sérénité perdue :

Entrés en Flandre, les deux époux se séparent, la princesse allant faire retraite chez le prince d'Orange, le prince se dirigeant sur Cologne, ville libre, d'où il regagnera Bruxelles dès que les archiducs auront décidé de ne plus s'opposer à son séjour (décembre 1609). — Dans le même temps, le prince plaide sa cause auprès des cours d'Europe, tandis que Henri IV l'accuse de trahison, s'efforce de dissimuler les vrais motifs de leur mésintelligence, mais n'en continue pas moins à faire passer à la princesse cadeaux et messages (janvier 1610). — Le marquis de Cœuvres somme, au nom du roi, mais en vain, Condé de rentrer en France avec sa femme (février). — La princesse, encouragée par certains de ses proches[1], accepte de se laisser enlever pour retourner seule à la cour de France, mais la tentative échoue (février). — Condé se rend seul à Milan auprès du vice-roi marquis de Fuentes et visite l'Italie du Nord (mars). — Henri IV, continuant à affirmer sa volonté de recouvrer à tout prix la princesse de Condé, fait faire auprès des archiducs, par le connétable et la duchesse d'Angoulême, une démarche tendant à obtenir son retour en France après séparation légale d'avec son mari (avril). — En Italie, le pape s'efforce de ménager une réconciliation de l'oncle et du neveu par l'entremise de l'abbé d'Aumale. — Assassinat de Henri IV (14 mai). — Condé quitte Milan et, par la Suisse, rentre à Bruxelles (juin), puis à Paris, où une réception triomphale lui est faite (juillet). — Réconciliation des deux époux (août). — Naissance, dix ans plus tard, de leur premier enfant (18 septembre 1621) : ce sera le Grand Condé !

1. Voir, dans Fiefbrun (éd. Halphen, p. 76), une lettre de Condé au marquis de Spinola, où il parle de « tous les maqueraux et maquerelles » qui font de beaux discours à sa femme.

PARENTÉ DES MONTMORENCY AVEC LES BOURBON

GUILLAUME DE MONTMORENCY

Anne de Montmorency († 1567)
connétable de France
∞ Madeleine de Savoie

Louise de Montmorency († 1541)
∞ 1) Ferry de Mailly, baron de Grosley (1511)
2) Gaspard de Coligny en 1514

François de Montmorency
(† 1579)
∞ Diane de Valois
légitimée de France
veuve d'Horace Farnèse
(† 1619)

Henri Ier de Montmorency
(† 1614)
∞ 1) Antoinette de la Marck
2) Louise de Budos
3) Laurence de Clermont-Montoison

Charles de Montmorency
∞ Renée de Cossé

Éléonore de Montmorency
∞ Frédéric de la Tour

Jeanne de Montmorency
∞ Louis de la Trémoïlle

Catherine de Montmorency
∞ Gilbert de Lévis
duc de Ventadour

Marie
∞ Henri de Foix
comte de Candale

Jean de Mailly
(1512 † 1518)

Louise
abbesse
de la Trinité de Laon

Madeleine de Mailly
(1519 † 1567)
∞ Charles de Roye († 1551)

Marguerite de Montmorency
∞ Anne de Levis
duc de Ventadour
en 1593

Henri de Montmorency
comte d'Offémont

Henri II de Montmorency
∞ 1) Marie de Savoie
2) Marie-Félicie des Ursins

Charlotte de Montmorency
∞ Charles de Valois
comte d'Auvergne

Charlotte-Marguerite
de Montmorency
née 1593 † 2 déc. 1650
∞ Henri II de Bourbon
(3 mars 1609)
[1588 † 26 déc. 1646]

Louis II de Bourbon
(le Grand Condé)

Henri de la Tour
duc de Bouillon
(† 1623)
∞ Élisabeth de Nassau

Henri de la Tour
(Turenne)

Claude
de la Trémoïlle

Charlotte-Catherine
de la Trémoïlle
(1568 † 1629)
2e femme de
(1586)
Henri Ier de Bourbon
(1552 † 1588)
ép. en 1res noces (1572)
de Marie de Clèves
(† 1574)

Éléonore de Bourbon
∞ Philippe-Guillaume
de Nassau
prince d'Orange

Henri II de Bourbon
∞ Charlotte-Marguerite
de Montmorency

Louis II de Bourbon
(le Grand Condé)

Éléonore de Roye (1535 † 1564)
1re femme de Louis Ier de Bourbon
(1530-1569)
(en 2e noces : Françoise d'Orléans)

Henri Ier de Bourbon
∞ 1) Marie de Clèves en 1572, † 1574
2) Charlotte-Catherine de la Trémoïlle en 1586

(du second lit)

Éléonore de Bourbon
née le 30 avril 1587
∞ Philippe-Guillaume
de Nassau
prince d'Orange

Henri II de Bourbon
∞ Charlotte-Marguerite
de Montmorency

Louis II de Bourbon
(le Grand Condé)

CHARLES DE BOURBON

(2)
Antoine de Bourbon, roi de Navarre
† 1562
ép. Jeanne d'Albret, † 1572

Henri IV

(7)
Louis Ier
prince de Condé, † 1569
ép. Éléonore de Roye, † 1564

Henri Ier, prince de Condé, † 1588
ép. en 2es noces Charlotte de la Trémoïlle, † 1629

Henri II, prince de Condé, † 1646
ép. Charlotte-Marguerite de Montmorency, † 2 déc. 1650

Louis II, duc d'Enghien, prince de Condé
(le Grand Condé)

PUBLICATIONS ADRESSÉES A LA SOCIÉTÉ

Annales de l'Académie de Mâcon, t. XXXIV, 1939 ; t. XXXV, 1940-1941 ; t. XXXVI, 1942-1943 ; t. XXXVII, 1944-1945 ; t. XXXVIII, 1946-1947 ; t. XXXIX, 1948-1949.

Annual Report of the Imperial Record Department of India, 4 fasc., 1941-1946.

Boletin Geografico, publ. par le Conseil national de Géographie du Brésil, nos 78 à 90 (septembre 1949 à août 1950).

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1949, 1950 et 1er trimestre 1951.

— *de la Société des Antiquaires de Morinie*, t. XIX, fasc. 321, 322 (1949).

— *de la Société d'Émulation historique et littéraire d'Abbebille*, années 1948, 1949, 1950.

— *de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. IX, 1949.

— *de la Société de l'histoire du protestantisme français*, 96e année (1949), 97e année (1950), 98e année (janvier-mars 1951).

— *de la Société française de numismatique*, 5e année, nos 6 à 9 (1950) ; 6e année, nos 1 à 3 (1951).

Bulletin of the international Institute of social History, Amsterdam, 1950.

Franc-Tireur du Centre (le), numéros de 1949, 1950 et 1951 contenant divers articles de L.-F. Bourgeois sur des personnages et des événements historiques du Dunois.

Indian Historical Record Commission :

Proceedings of meetings of the silver Jubilee Session, 2 vol., 1950.

Resolution of the Indian Historial Records Commission, 1 vol., 1919-1948.

Retrospect, 1 vol., 1919-1948.

Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône, t. XXXII, 2e fasc.

Museo Historico, publ. par le Musée historique de Quito, nos 3, 4, 5, 6 (1950), 7, 8, 9 (1951).

Revista Brasileira de Geografia, t. XI (1949), t. XII (1950).

Revue belge de philologie et d'histoire, t. XXVII (1949), t. XXVIII (1950), t. XXIX (1951), no 1.

Royal Historical Society. Transactions, IVe série, vol. XXXII (1950) ; Ve série, vol. I (1951).

XVII^e siècle, organe de la *Société d'études du XVII^e siècle*, 2^e année (1950), n^os 5, 6, 7, 8.

OUVRAGES REÇUS

Aymard (J.). *Essai sur les chasses romaines des origines à la fin du siècle des Antonins*. Paris, de Boccard, 1951, 610 p. (*Bibl. Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, fasc. 171).

Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques, publiés par les Sociétés savantes de France, dressée par R. Gandilhon, sous la direction de Ch. Samaran, période 1910-1940, t. III, fasc. 1 (Maine-et-Loire—Nord). Paris, Impr. nat., 1951, in-4°, 332 p.

Champion (P.). *Henri III, roi de Pologne*, avec avant-propos de Michel François. Paris, Grasset, 1951, in-8°, 277 p.

Fabre (P.). *Saint Paulin de Nole et l'amitié chrétienne*. Paris, de Boccard, 1949, xviii-396 p. (*Bibl. Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, fasc. 167).

Pierre des Vaux de Cernay. *Historia Albigensis*, nouvelle traduction par P. Guébin et M. Maisonneuve. Paris, Vrin, 1951, in-8°, 258 p. (*L'Église et l'État au Moyen Age*).

Procès-verbaux du Gouvernement provisoire et de la Commission du Pouvoir exécutif (24 février-22 juin 1848). Paris, Impr. nat., 1948, in-4°.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS L'ANNUAIRE-BULLETIN

DE 1950-1951

Liste des membres de la Société, VII.
Liste des membres du Conseil d'administration, XXIV.
Bureaux de la Société nommés en juin 1950, XXIV ; — en juin 1951, XXV.
Comités de publication et des fonds, XXV.
Membres nouveaux, XXVI.
Membres décédés, XXVI.

Vie de la Société, 1950, 1 ; — 1951, 27.
Assemblées générales, 20 mai 1950, 5-26 ; — 19 mai 1951, 30-52.
Bourgin (M. Georges), président. — Discours à l'Assemblée générale de 1951, 32-49.
Budget de la Société, 4 ; 23-26 ; 29-30 ; 50-52.
Charles-Roux (M. François), président. — Discours à l'Assemblée générale de 1950, 7-17.
Censeurs : Mlle J. Vielliard et M. J. Monicat. — Rapports aux Assemblées générales, 1950, 23-26 ; — 1951, 50-52.
Conférences organisées par la Société, 30.
Debidour (M. Élie). — Lecture à l'Assemblée générale de 1951, 31.
Ouvrages reçus par la Société, 119.
Publications adressées à la Société, 118-119.
Publications de la Société :
Annales de Saint-Bertin, 29.

Annuaire-Bulletin, 1948-1949, 3, 28.
— 1950-1951, 29.
Chroniques de Froissart, t. XIII, 3, 28.
Grandes Chroniques de France, t. X, 3, 28.
Journal de Pierre de Paschal, 2-3, 28.
Lettres de Henri III, 3, 29.
Paris pendant la Terreur, t. IV, 2.
Samaran (M. Charles), secrétaire. — Lecture à l'Assemblée générale de 1950, 6.
— Rapports aux Assemblées générales, 1950, 18-22 ; — 1951, 42-49.
Séances du Conseil, 1950, 1-2 ; — 1951, 27.
Visites organisées par la Société, 4, 30.

Samaran (M. Charles), secrétaire de la Société. — Henri IV et Charlotte de Montmorency, princesse de Condé (décembre 1608-décembre 1609), 53-119.

Daupeley-Gouverneur, impr. à Nogent-le-Rotrou. — 2737 - 7 - 1952.
Dépôt légal, 3e trimestre 1952. — 446.